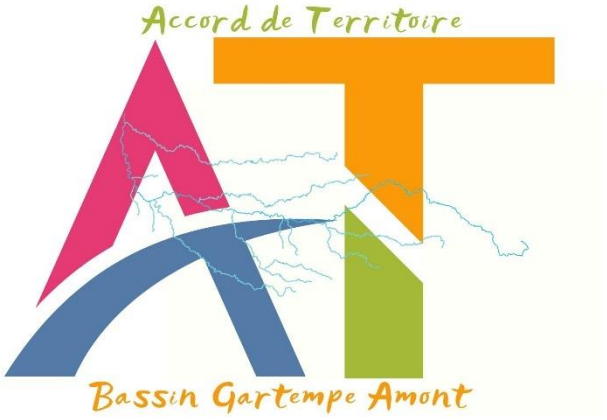


STRATÉGIE TERRITORIALE ET FEUILLE DE ROUTE

Accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030

TABLE DES MATIERES

I- CONTEXTE....1
1- Territoire de l'Accord de Territoire « Bassin Gartempe amont »....1
1.1- Situation géographique....1
1.3- Milieu physique....2
A- Géologie....2
B- Réseau hydrographique....2
C- Occupation du sol....4
1.4- Zonages de protection présents sur le territoire de l'accord....7
1.5- Situation administrative et compétence GEMAPI....10
2- Autres politiques publiques associées à l'eau....11
2.1- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)....11
2.2- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques....12
2.3- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne....12
2.4- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Creuse....13
2.5- Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques....15
2.6- Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) eau....15
2.7- Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)....16
3- Masses d'eau....16
3.1- Localisation....16
3.3- Etat et risque....18
4- Historique de l'accord....22
II- GOUVERNANCE....22
1- Maîtres d'ouvrage et partenaires....22
1.1- Maîtres d'ouvrage....22
1.2- Partenaires techniques....26
1.3- Partenaires financiers....27
2- Fonctionnement....29
3- Suivi et évaluation de la mise en œuvre de l'accord....29
III- STRATEGIE ET PRIORITES D'INTERVENTION....30
1- Définition des enjeux....30
1.1- Enjeux principaux....30
1.2- Enjeux transversaux....32
2- Méthode d'élaboration de la stratégie....33

3- La stratégie 35
3.1 Enjeu alimentation en eau potable 35
3.2 Enjeu continuité écologique 37
3.3 Enjeu zones humides 38
3.4 Enjeu agriculture 39
3.5 Enjeu animation de l'accord de territoire 40
4- Priorité d'intervention 41
4.1- Méthode 41
4.2- Priorité 43
ALIMENTATION EN EAU POTABLE 43
AGRICULTURE 44
ZONES HUMIDES 46
PLANS D'EAU 47
GRANDE CONTINUITE 48
IV- PROGRAMME D'ACTION AT BGA QUANTITATIF ET FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE 2025-2030 49
V- FICHES MASSES D'EAU 52
VI- FICHES ACTIONS 80
1- Enjeu alimentation en eau potable 82
2- Enjeu continuité écologique 86
3- Enjeu zones humides 94
4- Enjeu agriculture 104
5- Enjeu animation de l'accord de territoire 116
ANNEXES 124
Annexe 1 : Liste des structures à inviter au COPIL 124
Annexe 2 : Tableau des indicateurs de réalisation et de suivi 126
Annexe 3 : Stratégie globale issue du processus de concertation de 2023 129
Annexe 4 : Correspondance entre les objectifs, le SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Creuse et les PAOT de Creuse et Haute-Vienne 134
Annexe 5 : Arbre décisionnel résumant les priorités d'intervention 141

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Situation géographique de l'AT " Bassin Gartempe amont" sur le bassin versant de la Loire 1
Figure 2 : Situation géographique de l'AT "Bassin Gartempe amont" en Creuse et Haute-Vienne 1
Figure 3 : Réseau hydrographique de l'AT " Bassin Gartempe amont" 3
Figure 4 : Carte de l'occupation du sol (données 2018) 4
Figure 5 : Assolement à l'échelle de l'AT " Bassin Gartempe amont" (source : CDA87) 6
Figure 6 : Modalités d'abreuvement au pâturage (source : CDA87) 6
Figure 7 : Carte des sites Natura 2000, réserve naturelle nationale et arrêtés de protection de biotope sur le territoire de l'AT 7
Figure 8 : Carte des ZNIEFF de types 1 et 2 sur le territoire de l'AT 8
Figure 9 : Carte des cours d'eau classés en liste 2 9
Figure 10 : Carte des cours d'eau classés en liste 1 9
Figure 11 : Structures exerçant la compétence GEMAPI et EPCI dans l'AT "Basin Gartempe amont" 11
Figure 12 : Masses d'eau de l'AT " Bassin Gartempe amont" 17
Figure 13 : Tableau récapitulatif des masses d'eau, de leur état écologique, de leurs risques et de l'objectif écologique 18
Figure 14 : Carte de l'état DCE des masses d'eau périmètre de l'accord en 2019 19
Figure 15 : Evolution de l'état DCE des masses d'eau entre 2013 et 2019 20
Figure 16 : Risque MORPHOLOGIQUE 21
Figure 17 : Risque HYDROLOGIQUE 21
Figure 18 : Risque MACROPOLLUANT ponctuel 21
Figure 19 : Risque OBSTACLE A L'ECOULEMENT 21
Figure 20 : Risque PESTICIDE 21
Figure 21 : Evolution des contrats concernant le bassin de la Gartempe amont 22
Figure 22 : Schéma récapitulatif des maîtres d'ouvrage et partenaires 28
Figure 23 : Les 5 enjeux principaux de l'AT « Bassin Gartempe amont » 30
Figure 24 : Résumé de la méthode utilisée pour définir la stratégie de l'AT 33
Figure 25 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu alimentation eau potable 42
Figure 26 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu agriculture 42
Figure 27 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu plans d'eau 42
Figure 28 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu grande continuité 42
Figure 29 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu zones humides 42
Figure 30 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu alimentation en eau potable 43
Figure 31 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu agriculture 45
Figure 32 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu zones humides 46
Figure 33 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu plans d'eau 47
Figure 34 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu grande continuité 48
Figure 35 : Récapitulatif des priorisations par masse d'eau 49
Figure 36 : Tableau listant les fiches actions 81

I- CONTEXTE

1- Territoire de l'Accord de Territoire « Bassin Gartempe amont »

1.1- Situation géographique

1.2-

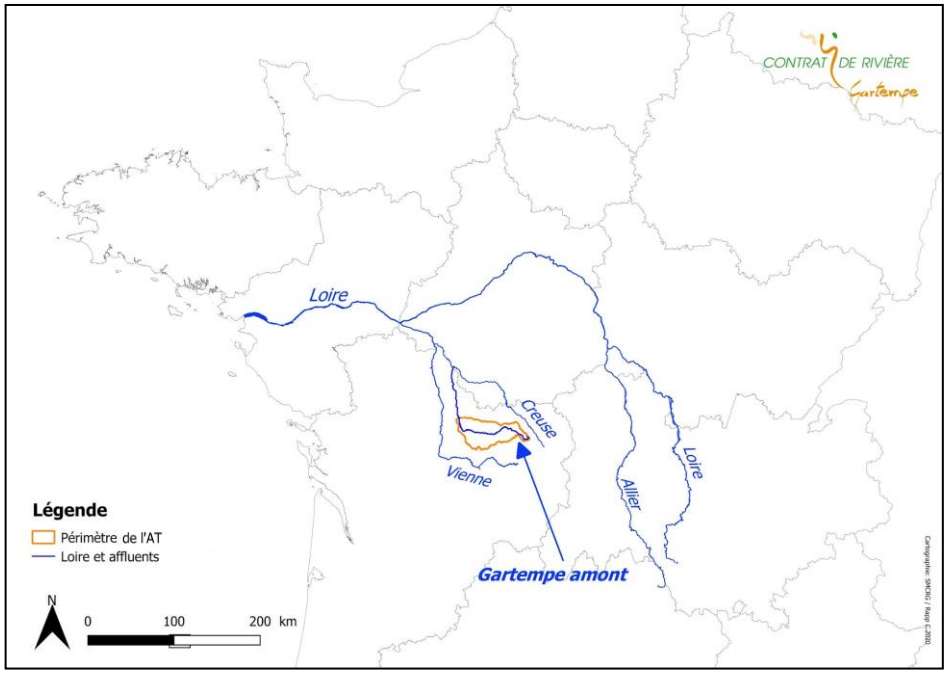


Figure 1 : Situation géographique de l'AT " Bassin Gartempe amont" sur le bassin versant de la Loire

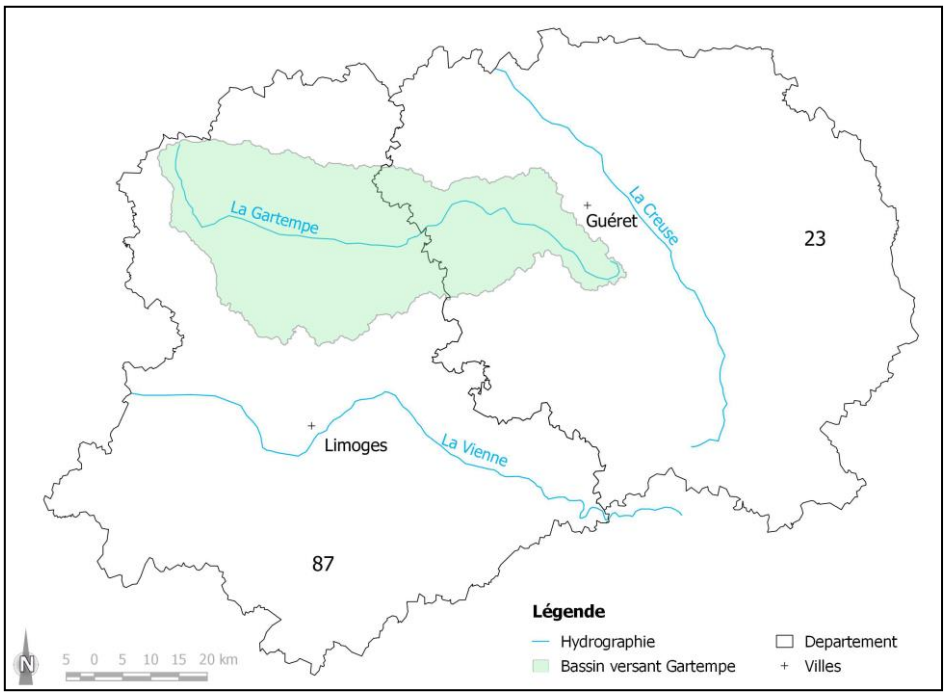


Figure 2 : Situation géographique de l'AT "Bassin Gartempe amont" en Creuse et Haute-Vienne

Le bassin de la Gartempe est un impluvium de 3 920 km² qui s'étend sur 4 départements et 2 régions :

- en région Nouvelle Aquitaine sur les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Vienne
- en région Centre – Val de Loire sur le département de l'Indre

La partie du bassin versant concernée par l'Accord de Territoire (AT) est le haut bassin sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, soit une surface de 1 729 km². Le territoire est inclus dans l'hydro-écorégion Massif Central plateau du Limousin.

1.3- Milieu physique

A- Géologie

Le bassin de la Gartempe amont se trouve entièrement sur le socle cristallin du Massif Central. La particularité des formations cristallines est de constituer un plancher imperméable. Le socle favorise les écoulements souterrains mais ne permet pas d'obtenir de grands réservoirs d'eau. La faille de Nantiat délimite la répartition entre un ensemble à dominance de roches magmatiques et les roches métamorphiques. Les eaux du bassin de la Gartempe, au sein du périmètre de l'AT, ne traversent aucun substrat d'origine sédimentaire et sont donc très pauvres en minéraux basiques (Calcium, Magnesium,...). C'est pour cela que l'on confère aux eaux un caractère acide qui est en fait plus proche de la neutralité (pH de 5,5 à 6,5). Des fractures ouvertes, résultant de l'altération des roches cristallines, permettent la circulation de l'eau. De nombreuses sources sont ainsi formées, généralement diffuses et de faible débit. Le réseau hydrographique subira l'influence des eaux de ruissellement.

B- Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique totalise plus de 1 680 km de linéaire de cours. Il s'articule autour de 7 cours d'eau principaux :
→ la Gartempe, d'une longueur de plus de 130 km sur le territoire
→ La Couze, d'une longueur d'environ 35 km
→ la Semme, d'une longueur d'environ 50 km
→ l'Ardour, d'une longueur d'environ 33 km
→ la Brame, d'une longueur d'environ 60 km
→ le Ritord, d'une longueur d'environ 10 km
→ le Vincou, d'une longueur d'environ 50 km

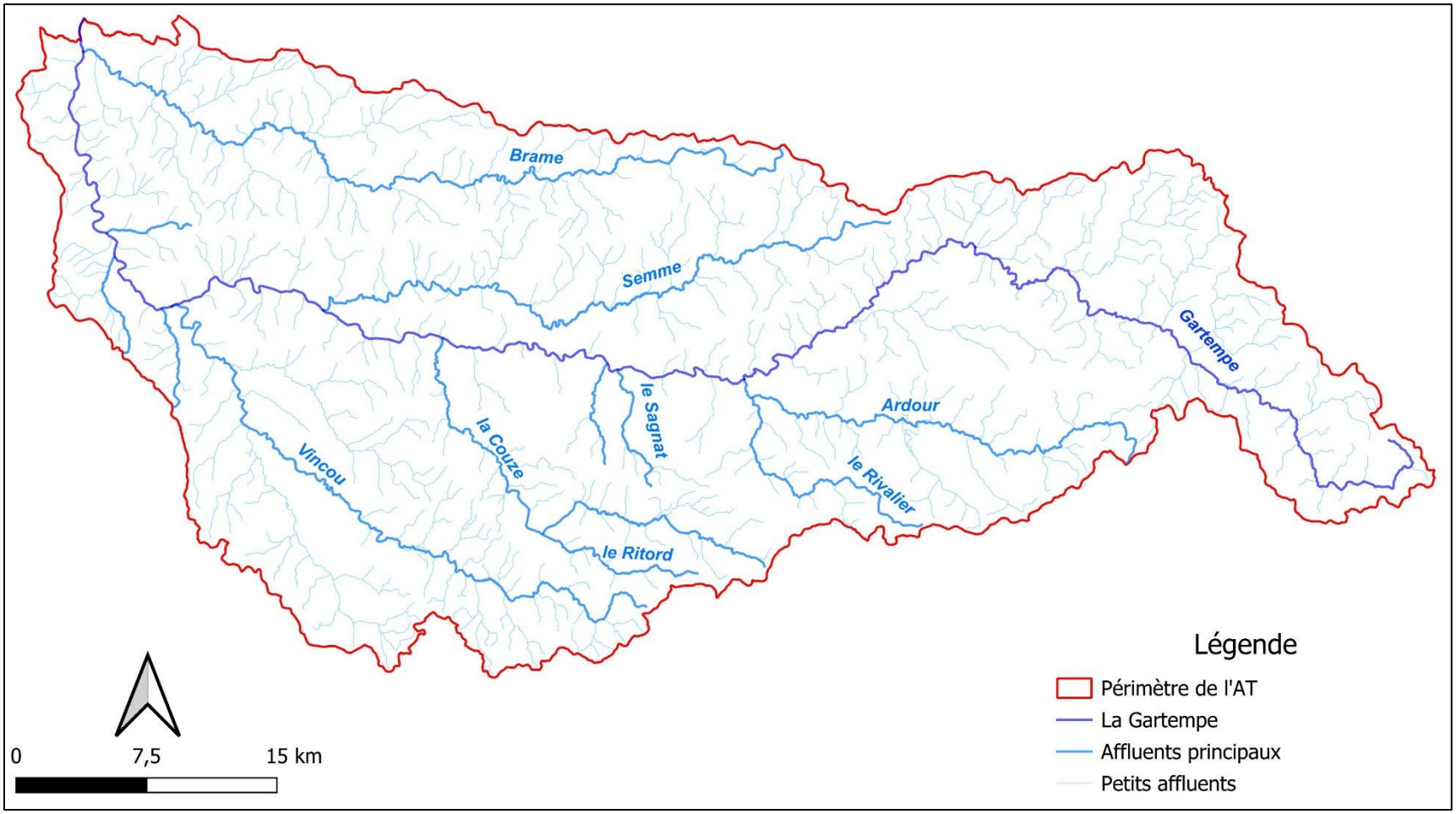


Figure 3 : Réseau hydrographique de l'AT " Bassin Gartempe amont"

C- Occupation du sol

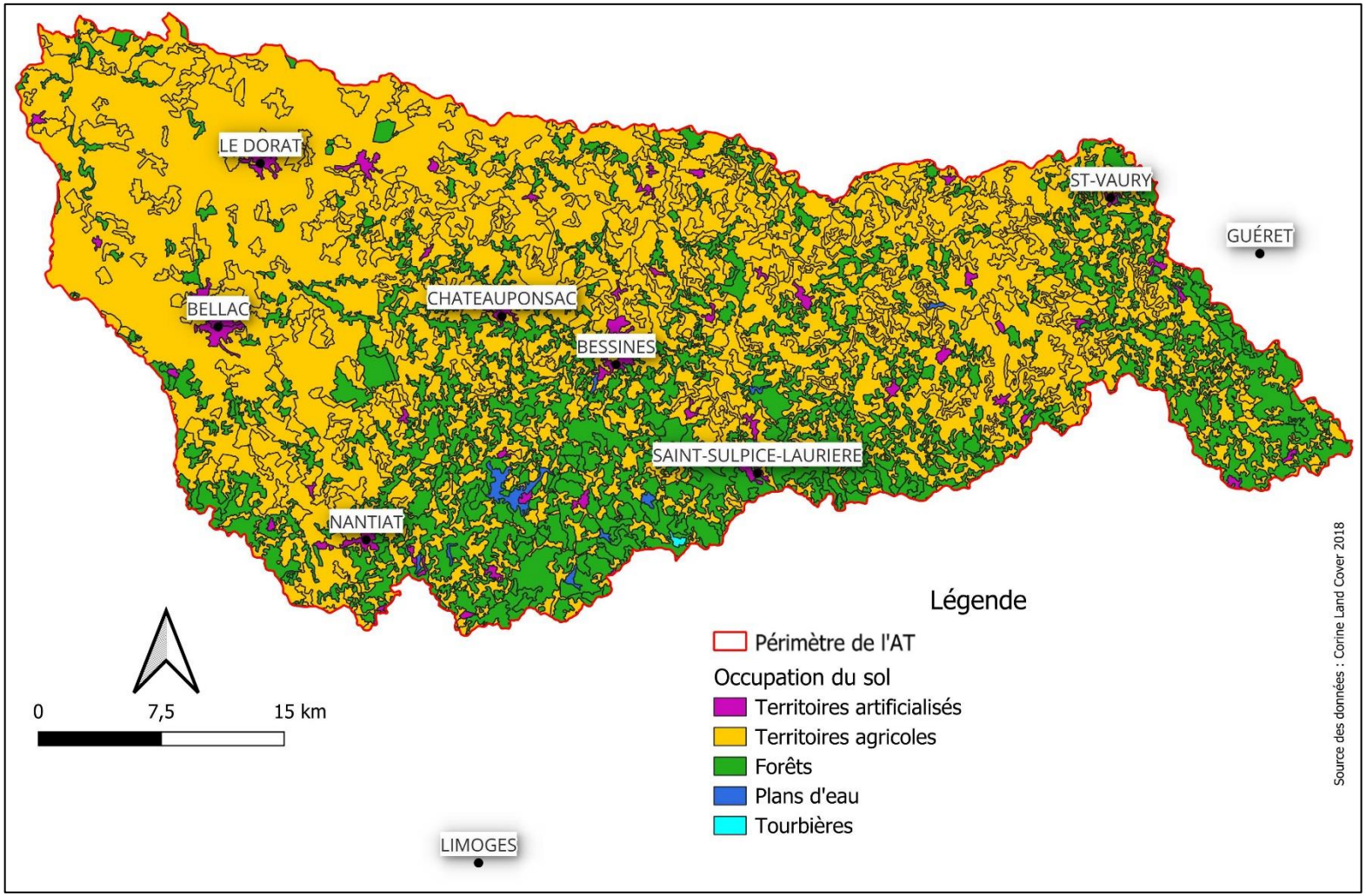


Figure 4 : Carte de l'occupation du sol (données 2018)

L'occupation du sol présentée dans la carte précédente est divisée en 5 catégories regroupant différents codes Corine Land Cover :

- Territoires artificialisés : tissu urbain discontinu (112), zones industrielles ou commerciales et installations publiques (121), réseaux routier et ferroviaire et espaces associés (122), extraction de matériaux (131), décharges (132), équipements sportifs et de loisirs (142)
- Territoires agricoles : terres arables hors périmètres d'irrigation (211), prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole (231), systèmes culturaux et parcellaires complexes (242), surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants (243), pelouses et pâturages naturels (321)
- Forêts : forêts de feuillus (311), forêt de conifères (312), forêts mélangées (313), landes et broussailles (322), forêt et végétation arbustive en mutation (324)
- Tourbières (412)
- Plans d'eau (512)

La surface de l'AT est majoritairement composée de territoires agricoles (75,02%) puis de forêts (23,43%) et dans une moindre mesure de territoires artificialisés (1,30%), tourbières (0,02%) et plans d'eau (0,23%).

D'après les données de la commission agriculture de l'AT « Bassin Gartempe amont », qui s'est tenue en 2023, il y a 57% de la surface du territoire de l'AT en Surface Agricole Utile (SAU). Les données qui suivent sont basées sur les 71 diagnostics individuels d'exploitation (DIE) réalisés entre 2018 et 2022 par la CDA87. Les exploitations sont majoritairement des GAEC ou sont des exploitations individuelles : 71% sont des élevages bovins et 10% sont mixtes (ovin + bovin). Les exploitations « naisseur engraisseur bovin viande » sont particulièrement surreprésentées dans l'échantillon de DIE. Ce type d'élevage consiste à faire naitre et engraisser le bétail sur l'exploitation. Les impacts sur les milieux aquatiques sont possiblement : le piétinement des berges entrainant leur dégradation, la pollution si des intrants sont utilisés pour les surfaces servant à nourrir le bétail et si les bovins/ovins ont accès aux cours d'eau, ainsi que l'utilisation quantitative de l'eau potable pour l'abreuvement et l'irrigation des cultures s'il y en a. Suite aux DIE, des projets ont pu être mis en place afin de limiter le piétinement des berges, en partie responsable d'une dégradation de la qualité de l'eau, et des échanges avec les exploitants ont portés sur la limitation des transferts de polluant, ainsi que sur la déconnexion des animaux du réseau d'eau potable.

La dynamique agricole montre un nombre d'exploitations en baisse (-17,9% pour le 87 et -14,6% pour le 23 entre 2010 et 2020) pour des surfaces agricoles qui augmentent : cela engendre un risque de bascule des parcelles dédiées à l'élevage vers des parcelles dédiées aux grandes cultures.

Actuellement 75% de la surface agricole est en herbe ; en Prairie Permanente (PP =58,67%) ou en Prairie Temporaire (PT = 16,55%) selon les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG 2021). Sur les exploitations ayant fait l'objet d'un diagnostic individuel d'exploitation, une moyenne de 13,1 ha de zones humides en prairie permanente par exploitation a été calculée.

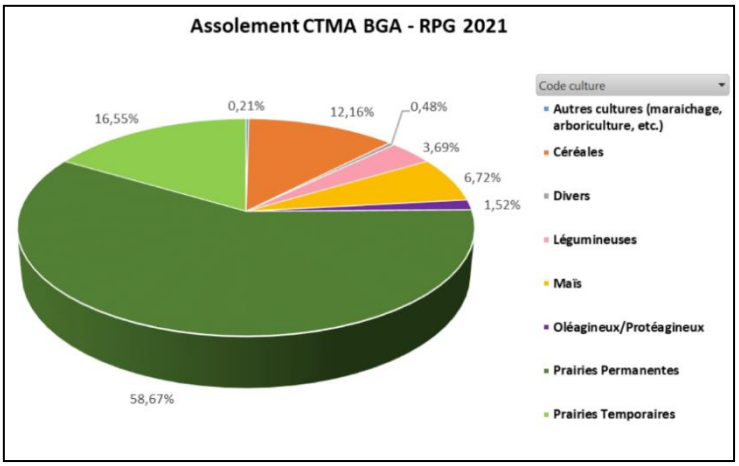


Figure 5 : Assolement à l'échelle de l'AT " Bassin Gartempe amont" (source : CDA87)

Parmi les différentes modalités d'abreuvement au pâturage relevées lors des 71 diagnostics individuels d'exploitation réalisés entre 2018 et 2022 par la CDA87, on comptabilise 27% d'abreuvement au cours d'eau ou plan d'eau, 23% qui nécessitent le transport d'une tonne à eau, 4% qui sont pris sur l'AEP et 14 % sont des dispositifs d'abreuvement déjà existants. On note que 45 % des bâtiments d'élevage sont dépendants de l'AEP.

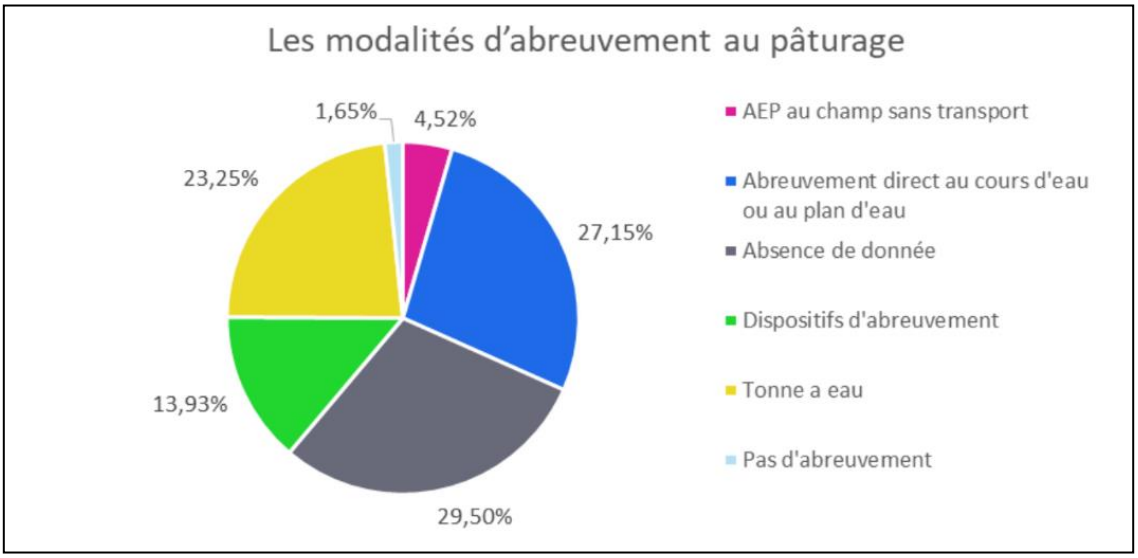


Figure 6 : Modalités d'abreuvement au pâturage (source : CDA87)

1.4- Zonages de protection présents sur le territoire de l'accord

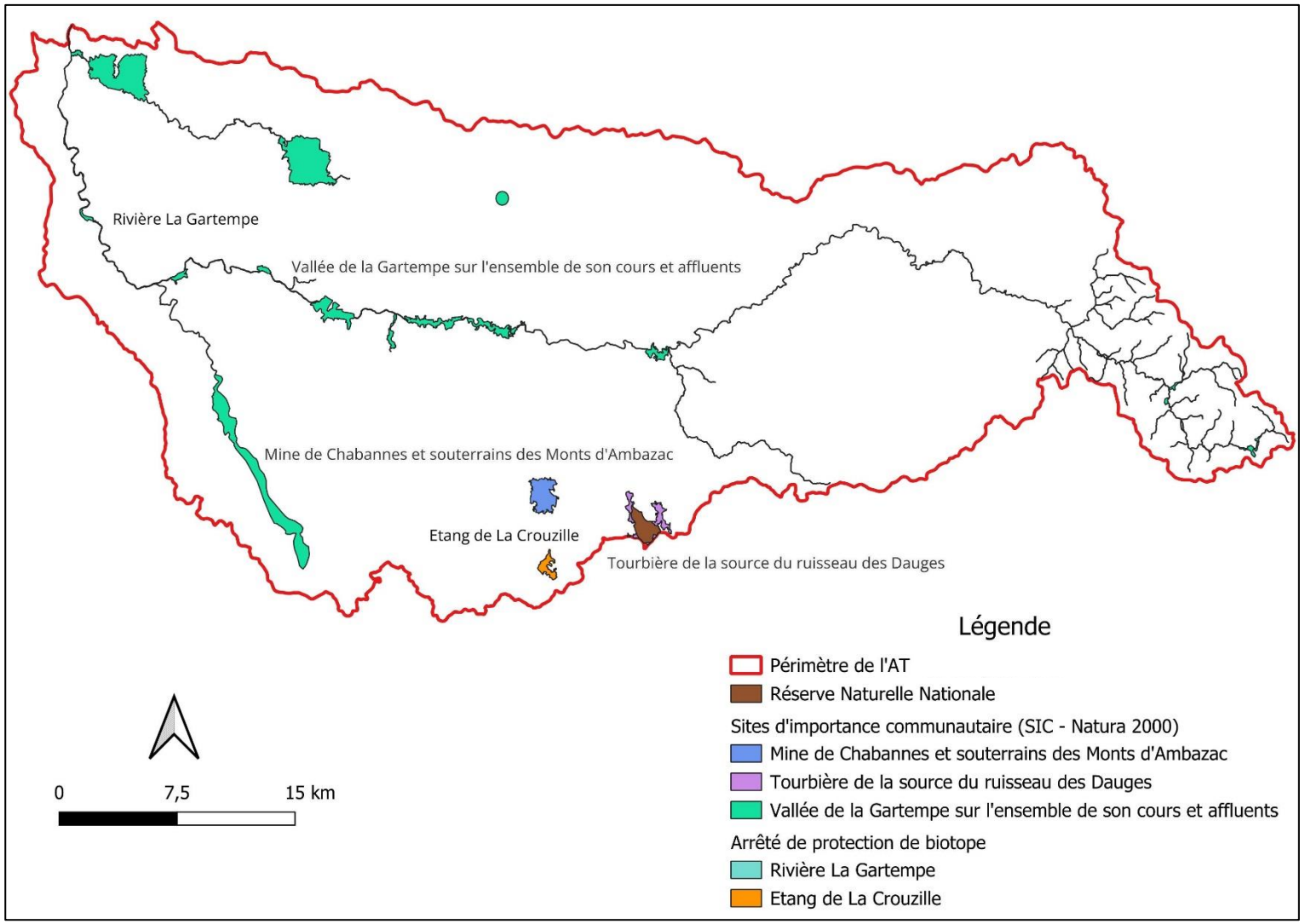


Figure 7 : Carte des sites Natura 2000, réserve naturelle nationale et arrêtés de protection de biotope sur le territoire de l'AT

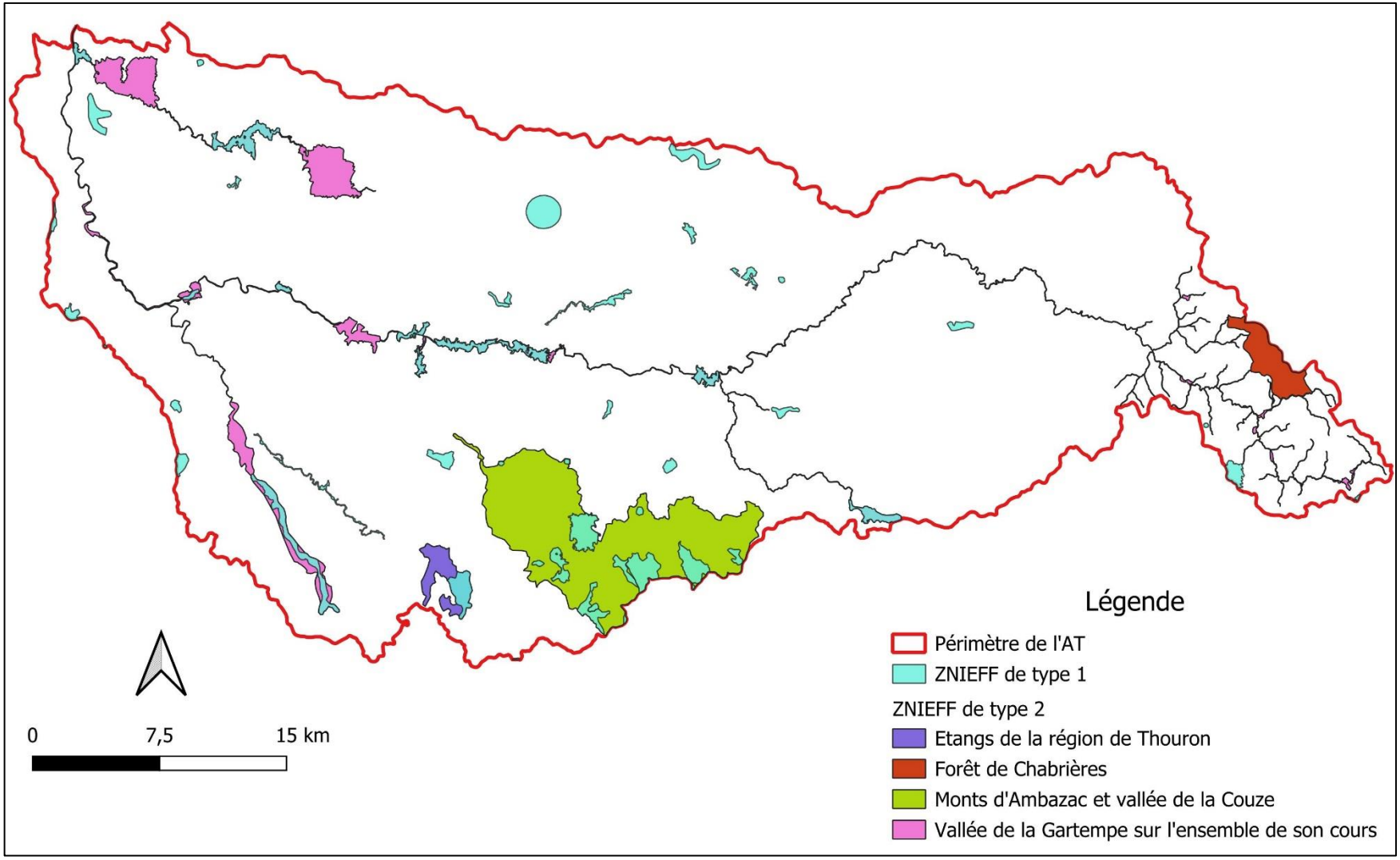


Figure 8 : Carte des ZNIEFF de types 1 et 2 sur le territoire de l'AT

Certaines entités ne sont pas visibles sur ces cartes car elles ont une surface trop faible en comparaison à la surface de l'AT.

L'article L214-17 du code de l'environnement définit 2 listes de cours d'eau. Ceux en liste 1 doivent avoir une continuité écologique qui ne se dégrade pas c'est-à-dire que la création de nouveaux obstacles à la continuité est interdite. La liste 2 prévoit, pour les cours d'eau concernés, une restauration de la continuité écologique (circulation des poissons migrateurs et des sédiments). Un cours d'eau peut faire partie de ces 2 listes ou d'aucune.

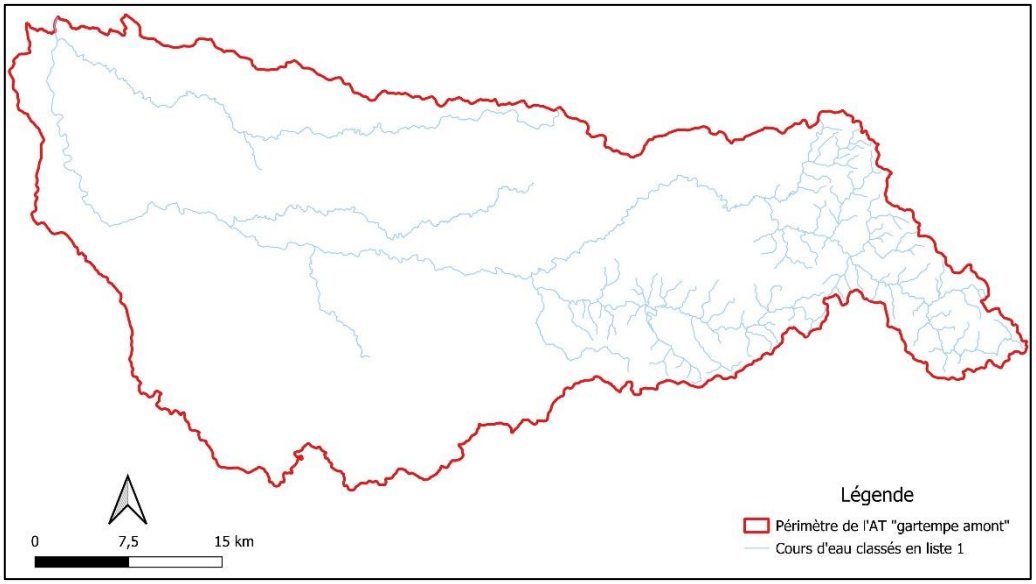


Figure 10 : Carte des cours d'eau classés en liste 1

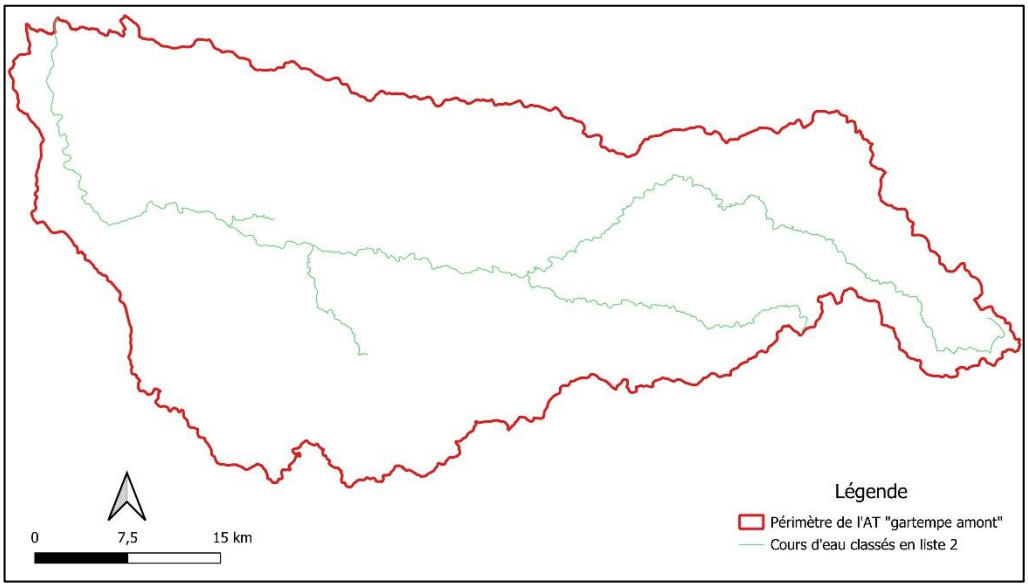


Figure 9 : Carte des cours d'eau classés en liste 2

1.5- Situation administrative et compétence GEMAPI

Le périmètre de l'AT « Bassin Gartempe amont » 2025-2030 couvre pour tout ou partie 35 communes en Creuse et 51 communes en Haute-Vienne selon la répartition intercommunale suivante :

Creuse :

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : Lépinas, Sardent, Maisonnisses
Communauté de Communes du Pays Sostranien : La Souterraine, Saint-Maurice-la-Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille, Noth
Communauté de Communes Bénévent-Grand-Bourg : Lizières, Augères, Mourioux-Vieilleville, Saint-Priest-la-Plaine, Chamborand, Bénévent-l'Abbaye, Marsac, Aulon, Arrènes, Ceyroux, Fursac, Le Grand-Bourg, Saint-Goussaud, Fleurat
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : La Brionne, la Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Vaury, Savennes

Haute-Vienne :

Communauté de Communes Haut-Limousin en Marche : Arnac-la-Poste, Azat-le-Ris, Bellac, Berneuil, Blanzac, Blond, Dinsac, Dompierre-les-Églises, Droux, La Bazeuge, La Croix-sur-Gartempe, Le Dorat, Magnac-Laval, Oradour-Saint-Genest, Peyrat-de-Bellac, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Ouen-sur-Gartempe, Saint-Sornin-la-Marche, Tersannes, Val-d'Issoire, Val-d'Oire-et-Gartempe, Villefavard
Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux : Balledent, Châteauponsac, Rancon, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Pardoux-le-Lac, Saint-Sornin-Leulac
Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature : Ambazac, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Breuilaufa, Le Buis, Chamboret, Compreignac, Folles, Fromental, Jabreilles-les-Bordes, La Jonchère-Saint-Maurice, Laurière, Nantiat, Razès, Saint-Jouvent, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sylvestre, Thouron, Vaulry

Il est à noter que certaines communes ne sont pas citées car leur surface inclus dans le périmètre est beaucoup trop faible.

Concernant la Creuse, les Communautés de communes Creuse Sud-Ouest, Pays Sostranien et Bénévent-Grand-Bourg ont transféré leur compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe ainsi qu'au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents pour les deux dernières. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret exerce la compétence GEMAPI sur son territoire.

En Haute-Vienne, les Communautés de communes Haut-Limousin en Marche, Gartempe Saint-Pardoux et ELAN ont transféré leur compétence GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents. De plus, la Communauté Urbaine (CU) Limoges Métropole a la compétence GEMAPI sur une partie du périmètre de l'AT.

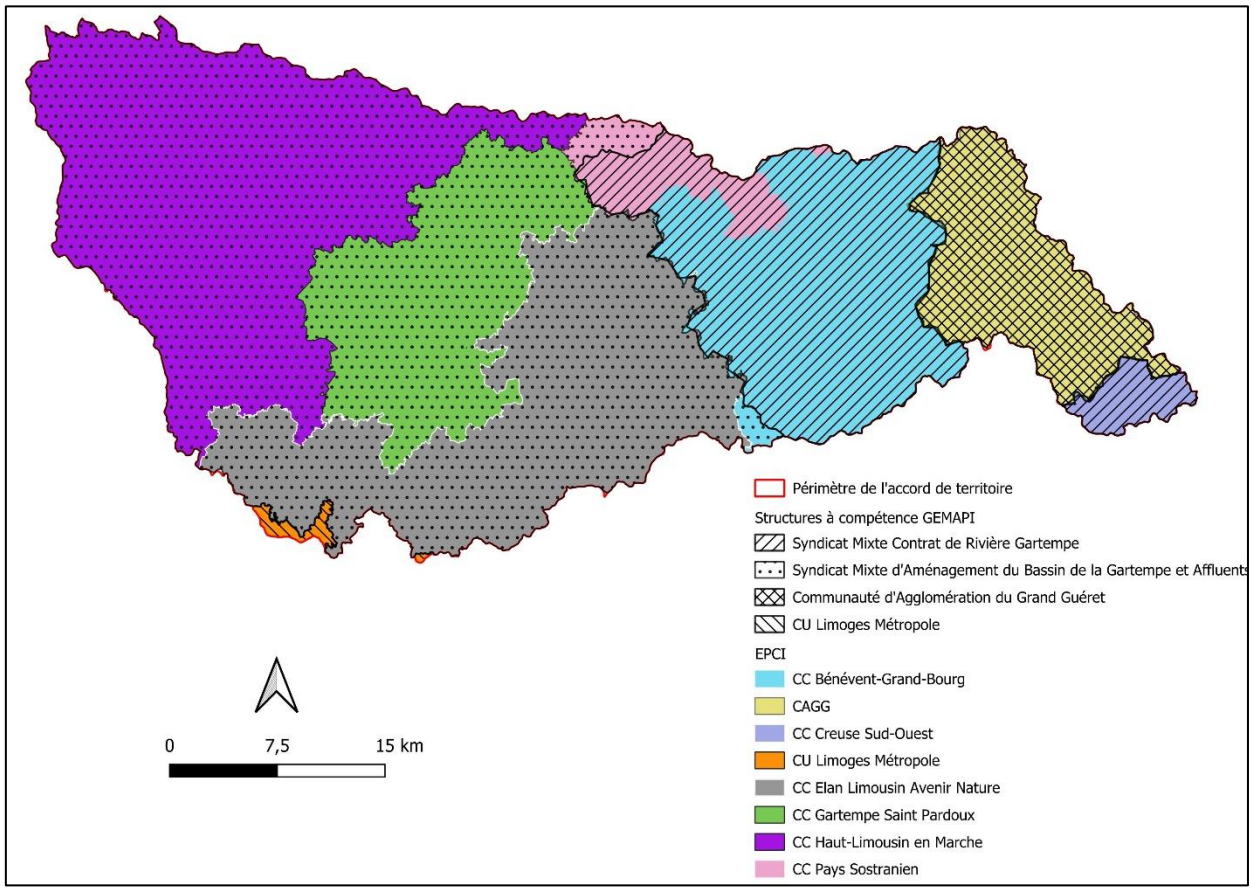


Figure 11 : Structures exerçant la compétence GEMAPI et EPCI dans l'AT "Basin Gartempe amont"

2- Autres politiques publiques associées à l'eau

L'accord de territoire est un outil financier proposé par l'agence de l'eau. La stratégie, le programme d'action et la feuille de route sont définis par rapport aux problématiques rencontrées sur le territoire et reflètent la volonté politique locale. Ils tentent de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau mais aussi aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027.

2.1- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation, avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen avec une perspective de développement durable.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif de résultat fixé était d'atteindre d'ici 2015 le bon état des eaux sur tout le territoire européen.

Les grands principes de la DCE sont :

- une gestion par bassin versant
- une définition d'objectifs par « masse d'eau »
- une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ; une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux
- une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau

La directive cadre sur l'eau prévoit la définition de plans de gestion par bassin hydrographique. Elle a été transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

2.2- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

La politique de l'eau actuelle est le résultat de l'évolution de la Loi sur l'Eau depuis 1964 : la loi sur l'eau du 16 décembre 1964 a organisé la gestion décentralisée de l'eau par bassin versant. C'est cette loi qui a créé les agences de l'eau et les comités de bassin. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 consacre l'eau en tant que "patrimoine commun de la Nation." Elle a renforcé l'impératif de protection de la qualité et de la quantité des ressources en eau. Elle a mis en place de nouveaux outils de la gestion des eaux par bassin : les SDAGE et les SAGE (voir parties 2.3 et 2.4). La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a apporté de nouvelles orientations :

- se donner les outils en vue d'atteindre l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente
- moderniser l'organisation de la pêche en eau douce

2.3- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne

Le SDAGE 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne a été adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau à l'horizon 2027. Il indique les moyens pour y parvenir exprimés sous la forme d'orientations et de dispositions :

- les orientations donnent la direction dans laquelle il faut agir
- les dispositions précisent pour chaque orientation les actions à mener et fixent le cas échéant des objectifs quantifiables
- le programme de mesures associé au SDAGE identifie les actions clefs à mener par sous-bassin

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), d'initiative locale, mettent en œuvre le SDAGE. Ils déclinent les orientations et les dispositions, en les complétant ou en les adaptant si nécessaire aux contextes locaux.

- ✓ Portée juridique

Collectivités et organismes publics doivent se conformer au SDAGE dans toutes leurs décisions d'aménagement. La police de l'eau s'y réfère dans la délivrance des autorisations. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux doivent être compatibles avec le SDAGE.

- ✓ Objectif : 61 % des eaux en bon état d'ici 2027

L'objectif du SDAGE 2010-2015 était de 61 % des eaux de surface en bon état écologique. Il a été maintenu pour le SDAGE 2016-2021 avec comme année limite 2021. Il est conservé pour le SDAGE 2022-2027 car, selon l'état des lieux de 2019, l'objectif n'a pas été atteint avec seulement 24% des eaux en bon état et 10% s'en approchant.

- ✓ Grands axes pour la reconquête d'un bon état des eaux

14 chapitres qui définissent les grandes orientations et les dispositions :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable
- Préserver et restaurer les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Sur le sous bassin Vienne et Creuse, il est mentionné que des mesures sont nécessaires concernant l'hydrologie (quantité d'eau). Par exemple, des économies d'eau pour tous les usages, la mise en place de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), des actions sur les plans d'eau et la restauration de zones humides peuvent être faites pour aller dans ce sens. Un autre point concerne la restauration des milieux aquatiques avec la restauration de la continuité écologique entre autres. Le dernier point concerne la pollution diffuse, notamment autour des captages d'eau potable.

2.4- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Creuse

Un SAGE est un outil de mise en œuvre et de planification du SDAGE par sous bassin hydrographique. Cet outil est piloté par une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de représentants de l'État, des Collectivités, et des usagers et s'organise au travers d'un Plan d'Aménagement et Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et d'un règlement.

La mise en œuvre opérationnelle de l'outil SAGE est réalisée grâce à différents outils et notamment grâce aux accords de territoire qui permettent d'apporter une réponse concrète aux objectifs du SAGE.

Un SAGE est aussi un outil permettant d'aborder des thématiques particulièrement complexes, qui ne sont peu voire pas abordées dans les accords de territoire et qui dépassent souvent le périmètre de ces outils.

Le territoire de l'accord « Bassin Gartempe amont » est intégralement compris dans le bassin de la Creuse. Ce dernier fait l'objet depuis 2015, sous l'impulsion de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, d'une démarche concertée pour l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Ainsi, le diagnostic partagé du bassin versant de la Creuse réalisé en 2016 par l'EPTB Vienne, qui sert de base à la réflexion sur la mise en place d'un outil SAGE, a mis en évidence plusieurs thématiques complexes peu traitées à ce jour. Par exemple, les sujets liés à la quantité d'eau (prélèvements pour l'eau potable, l'abreuvement, l'irrigation, compréhension du fonctionnement piézométrique et hydrologique…) sont peu abordés et le SAGE permettrait de les traiter de manière concertée. D'autres thématiques sensibles et complexes comme l'adaptation au changement climatique, le rétablissement de la continuité écologique, la gestion des zones humides, la gestion des étangs ou encore les pratiques sylvicoles peuvent aussi bénéficier de l'apport du SAGE.

D'une superficie de plus de 9 500 km², le bassin de la Creuse est l'un des plus grands territoires de SAGE de France. Le périmètre du SAGE Creuse a été arrêté le 28 juillet 2019, par les préfets des départements concernés.

LES GRANDES ÉTAPES DU SAGE CREUSE :

- ✓ Etat initial : validé le 9 février 2021. Il constitue un état des lieux de la situation, des problématiques, des manques de connaissances, …
- ✓ Diagnostic : validé le 12 juillet 2022. Il met en évidence les interactions entre usages et ressources et identifie les grands enjeux du territoire.
- ✓ Scénarios et stratégie : débutés en novembre 2022. L'objectif est de déterminer les tendances d'évolutions, les risques, les éléments à préserver. La stratégie du SAGE est conçue à partir de cette base. Elle permet de formaliser les objectifs détaillés du SAGE en termes de milieux et d'usages et d'identifier les solutions et priorités pour corriger les tendances d'évolutions.
- ✓ Rédaction d'une proposition de stratégie début 2024 sur cette base et organisation d'une concertation en CLE pour l'adapter. Cette stratégie a été présentée aux 3 commissions géographiques. Avril à juin 2024 : intégration des remarques sur la stratégie.
- ✓ Rédaction du SAGE à partir de juillet 2024.
- ✓ Scénario tendanciel et Stratégie validés le 19 juin 2024.

- ✓ Architecture du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) présentée lors de la CLE du 14 novembre 2024. Organisation, en novembre/décembre, de commissions thématiques et la formalisation du PAGD entreprise au premier trimestre 2025.

2.5- Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques

Le Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse (SDGMA 2024-2028) a été reconduit récemment. L'objectif général, qui est le même que dans ses précédentes versions, correspond à l'atteinte du bon état des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau.

Sept objectifs stratégiques en découlent :

- Apporter une aide financière incitative sur les enjeux prioritaires du département
- Appuyer techniquement les maîtres d'ouvrage dans leurs projets
- Animer le schéma et suivre son avancement et ses effets
- Préserver, restaurer et protéger les milieux aquatiques
- Faire connaître le SDGMA
- Initier de nouvelles réflexions
- Agir sur l'hydrologie

Des fiches actions par objectifs stratégiques sont présentés.

La Haute-Vienne ne possède pas ce type de document.

2.6- Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) eau

Le PAOT est un document de cadrage qui fixe les actions prioritaires pour avoir un bon état écologique des masses d'eau superficielles et souterraines à l'échelle d'un département. Il décline localement les orientations du SDAGE et du SAGE.

Le PAOT 2022-2027 de la Creuse a identifié des pressions liées à la continuité écologique, l'hydrologie et la morphologie sur les eaux superficielles. Pour les eaux souterraines, 5 captages d'eau destinée à la consommation humaine sont « prioritaires » et 11 sont « sensibles » selon le SDAGE. L'élément principal entrainant ce classement est la présence de produits phytopharmaceutiques. Des fiches thématiques ont été créées dans ce plan sur les thèmes suivants :

- les plans d'eau
- les zones humides
- la restauration morphologique
- les pollutions diffuses
- la continuité écologique
- la gestion quantitative
- les macropolluants

Ces dernières rappellent les enjeux, la stratégie et les actions à mettre en œuvre.

Pour la Haute-Vienne, le PAOT est intégré au plan d'action stratégique MISEN (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature) 2023-2027. Ce document se divise en deux parties : une sur les actions relatives à l'eau et une autre sur celles correspondant à la biodiversité. Concernant l'eau, 6 orientations stratégiques sont définies :

- hydrologie et gestion quantitative
- plans d'eau
- continuité écologique
- zones humides
- restauration des milieux aquatiques
- gestion qualitative

Pour chacune d'elle, les enjeux dans la Haute-Vienne sont détaillés ainsi que la stratégie, les leviers règlementaires et financiers ainsi que les actions à mener.

2.7- Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

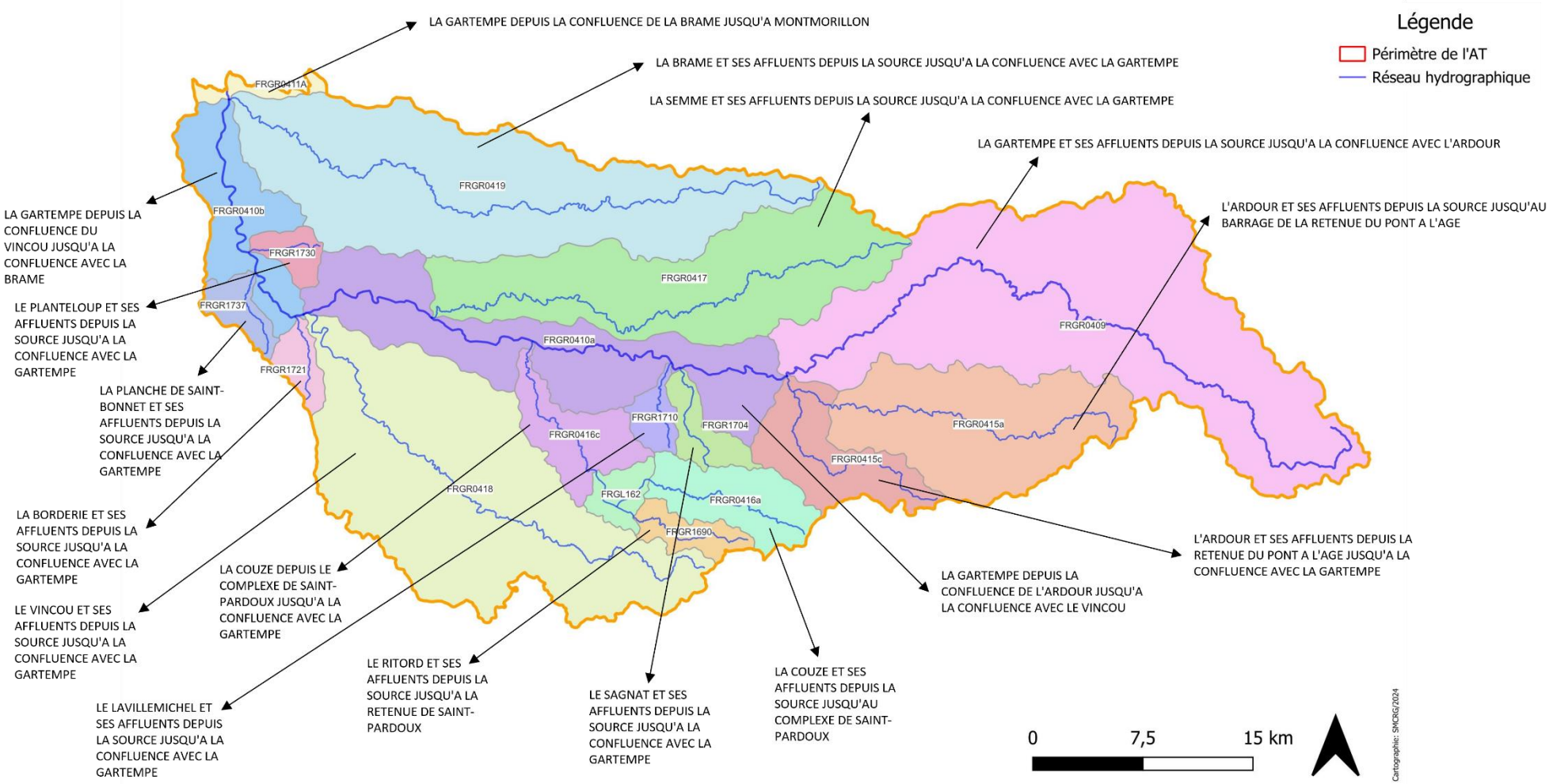
Les PDPG sont aussi des documents de cadrage qui sont établis à l'échelle départemental. Cependant, ce sont les fédérations de pêche qui les rédigent. Ils contiennent une description de l'état des milieux et des peuplements piscicoles ainsi que leur prospérité. En fonction de cet état, des actions de restauration et de conservation sont définies dans un programme.

Le PDPG de la fédération de pêche de la Haute-Vienne est en cours de renouvellement au moment de la rédaction de ce document. La fédération de pêche de Creuse quant à elle, manque de moyens humains pour le renouveler.

Toutefois, un nouvel outil informatique de l'ARPNA (Association Régionale de Pêche de Nouvelle-Aquitaine) est mis à jour au fil du temps par les deux fédérations : le « Web-PDPG ». Cet outil cartographique et synthétique permet de rassembler les données des PDPG.

3- Masses d'eau

3.1- Localisation



3.2-

Figure 12 : Masses d'eau de l'AT " Bassin Gartempe amont"

3.3- Etat et risque

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Dpt(s) concerné(s)	Etat éco-logique validé 2013	Etat éco-logique validé 2019	Risque global (EdL19)	Macropolluant ponctuel	Nitrate diffu	Pesticide	Micropolluant	Morphologique	Obstacle à l'écoulement	Hydrologique	Objectif écologique POST projet Sdage 2022-2027	Délai écologique POST projet Sdage
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	23 87	moyen	moyen	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Bon état	2027
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	87	moyen	bon	Risque	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Bon état	Depuis 2015
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	87	moyen	moyen	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Bon état	2027A
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON	86 87	moyen	moyen	Risque	Respect	Respect	Risque	Respect	Risque	Respect	Risque	Bon état	2027
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	23 87	moyen	bon	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Bon état	2021
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	23 87	moyen	bon	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Bon état	2021
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX	87	moyen	bon	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Bon état	2021
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	87	bon	bon	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque	Bon état	Depuis 2015
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	23 87	bon	bon	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Bon état	2021
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	87	médiocre	médiocre	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Bon état	2027
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	23 86 87	moyen	moyen	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Bon état	2027
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX	87	bon	bon	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Bon état	2021
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	87	bon	moyen	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Bon état	2027
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	87	bon	médiocre	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Bon état	2027
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	87	mauvais	mauvais	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Respect	Bon état	2027A
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	87	mauvais	médiocre	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque	Bon état	2027A
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	87	moyen	bon	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque	Bon état	2021

Figure 13 : Tableau récapitulatif des masses d'eau, de leur état écologique, de leurs risques et de l'objectif écologique

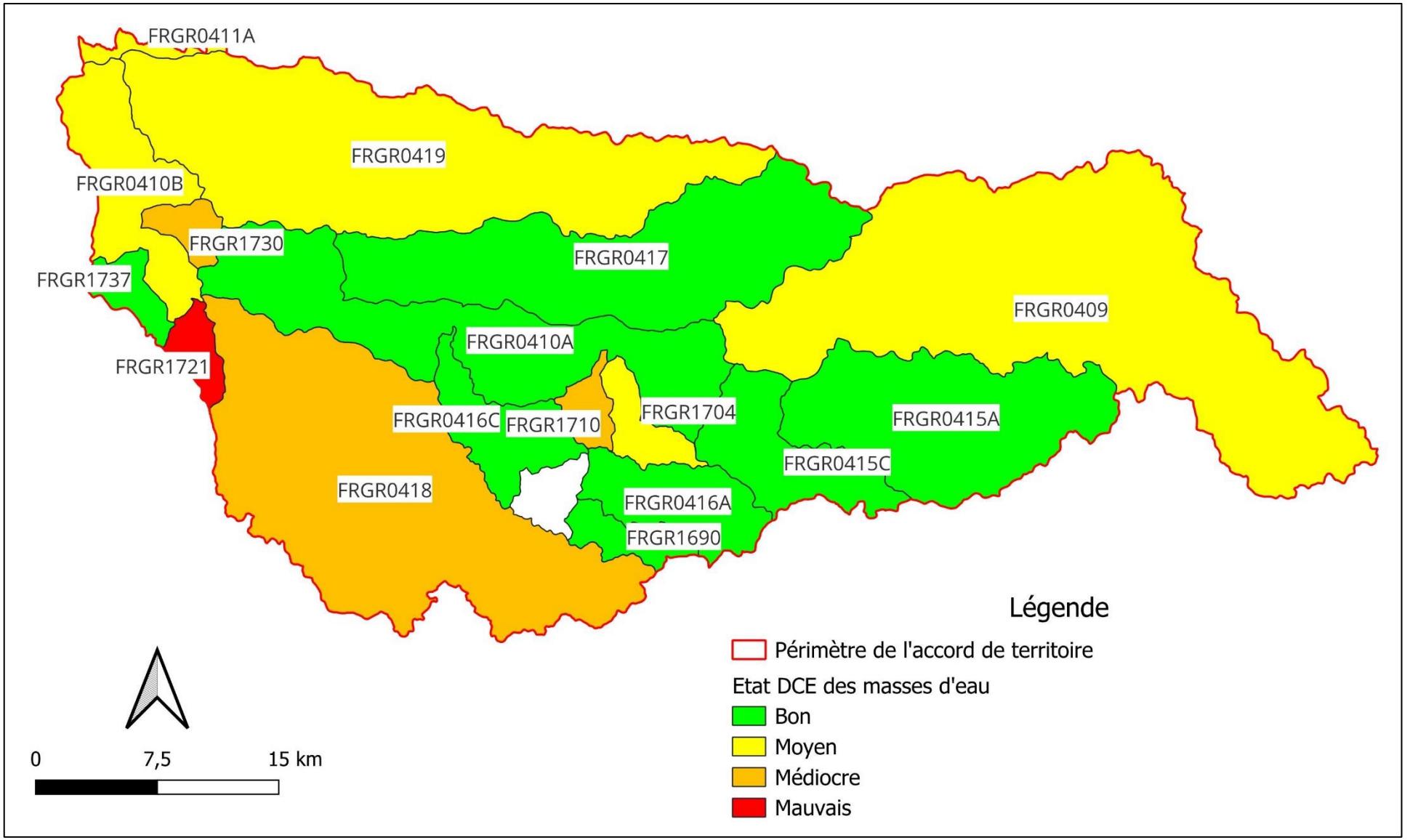


Figure 14 : Carte de l'état DCE des masses d'eau périmètre de l'accord en 2019

Concernant l'évolution de l'état DCE des Masses d'Eau (ME) entre 2013 et 2019, l'état de 6 ME s'est amélioré, celui de 2 ME s'est dégradé et 9 ME sont restées dans le même état.

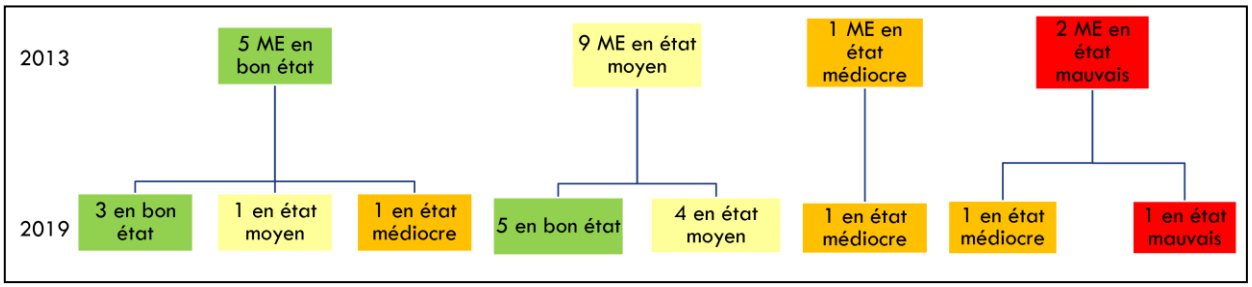


Figure 15 : Evolution de l'état DCE des masses d'eau entre 2013 et 2019

Au niveau du risque de non atteinte du bon état DCE, 14 des 17 ME présentent au moins un risque lors de l'état des lieux 2019 :

- Macropolluant ponctuel : 1 ME
- Pesticide : 1 ME
- Morphologique : 6 ME
- Obstacle à l'écoulement : 11 ME
- Hydrologique : 8 ME

Ci-dessous les cartes des différents risques.

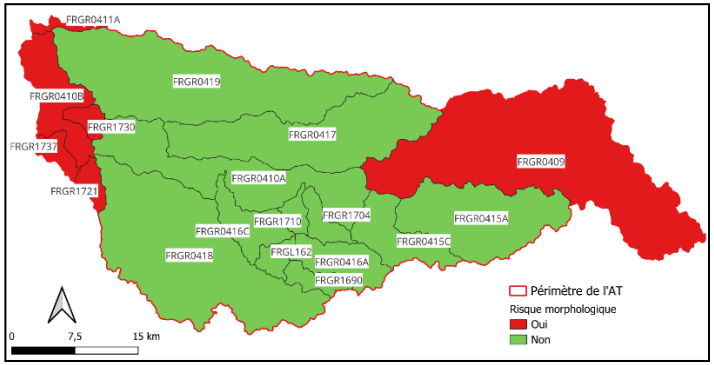


Figure 16 : Risque MORPHOLOGIQUE

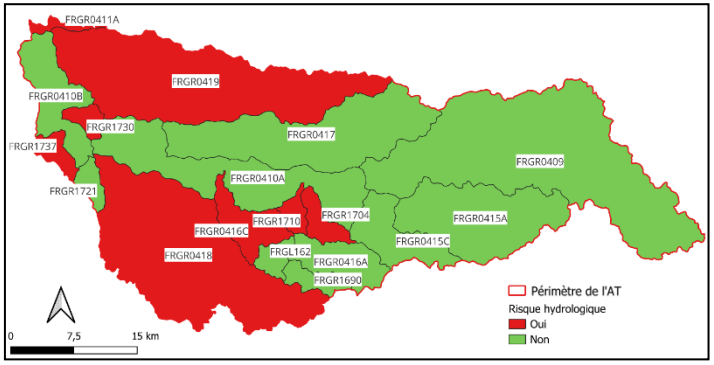


Figure 17 : Risque HYDROLOGIQUE

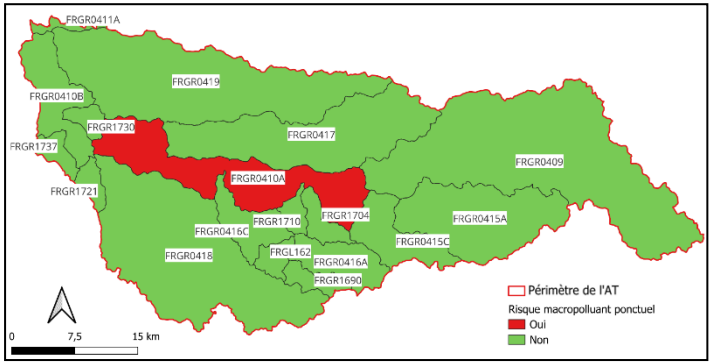


Figure 18 : Risque MACROPOLLUANT ponctuel

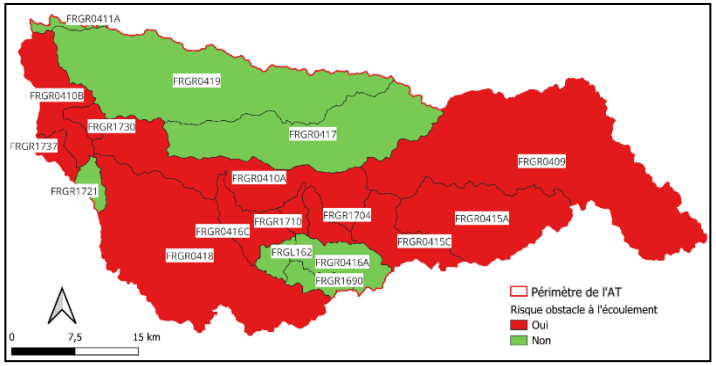


Figure 19 : Risque OBSTACLE A L'ECOULEMENT

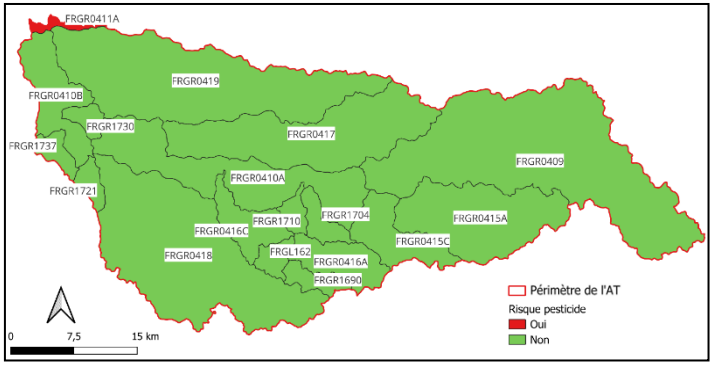


Figure 20 : Risque PESTICIDE

4- Historique de l'accord

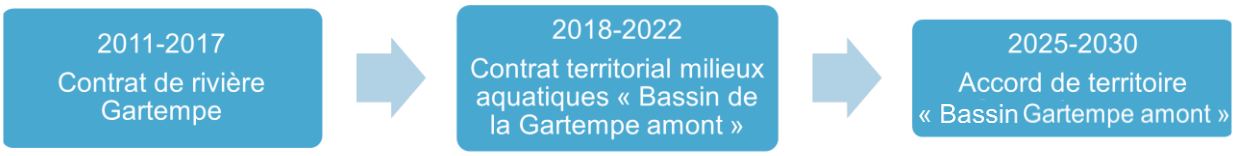


Figure 21 : Evolution des contrats concernant le bassin de la Gartempe amont

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) « Bassin de la Gartempe Amont » 2018-2022 a fait suite à la mise en œuvre préalable d'un contrat de rivière Gartempe 2011-2016 qui a été prolongé d'un an par avenant. Il se caractérise par la contractualisation multi-partenariale des acteurs du territoire dans le but d'œuvrer à la reconquête des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Gartempe Limousine. 11 partenaires techniques et 3 financeurs se sont engagés sur le CTMA 2018-2022. A partir de 2025 et jusqu'en 2030, l'accord de territoire « Bassin Gartempe amont » est mis en œuvre.

De 2023 à 2024, un bilan du CTMA a été réalisé et la stratégie ainsi que la feuille de route de l'AT ont été définies en concertation avec différents acteurs. Ce processus sera développé dans la partie III.

Le bilan du CTMA a mis en évidence diverses difficultés qui ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de ce dernier. Tout d'abord, l'étude bilan a été faite en retard par rapport à ce qui été prévu, ce qui fait qu'elle a été élaborée en interne. Des problèmes de coordination ont aussi été présents tout au long du contrat avec comme conséquence des difficultés de suivi du programme, de compréhension pour les autres maîtres d'ouvrage et un manque d'information du grand public et des collectivités sur les actions réalisées. De plus, des désengagements de certains maîtres d'ouvrage et propriétaires d'ouvrages ou propriétaires riverains ont empêché la mise en œuvre de certaines actions. Un point important qui a été relevé est le manque de suivis, notamment avant et après travaux. Parfois, le quantitatif prévu a été surestimé et il y a eu un manque de moyens humains, financiers et de temps. Tout ceci s'est traduit au niveau financier par une consommation de 79% des montants inscrits dans les demandes de subvention et 49% de ceux inscrits au contrat. Le bilan complet est consultable sur le site internet du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe et a été validé le 20 mars 2024 à l'issu d'un comité de pilotage.

II- GOUVERNANCE

1- Maîtres d'ouvrage et partenaires

1.1- Maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrages de l'AT « Bassi Gartempe amont » sont les structures qui portent des actions et ils sont signataires de l'accord.

- ✓ **Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe (SMCRG)**

Depuis sa création en 2006, le SMCRG a animé un Contrat de Rivière de 2011 à 2016 puis le CTMA « Gartempe amont » 2018-2022.

Aujourd'hui, il reste la structure coordinatrice de l'accord et porte l'animation de celui-ci sur l'intégralité du périmètre de l'AT « Bassin Gartempe amont », soit les 1 729 km² de son bassin versant, concernant près de 86 communes.

D'autre part, pour la gestion des milieux aquatiques, différentes collectivités de Creuse lui ont délégué la compétence GEMAPI sur leurs territoires ; créant ainsi un territoire d'action propre au syndicat de 367 km².

Dans un but d'amélioration de l'efficience des démarches, une démarche de fusion entre le SMCRG et le SMABGA, qui s'accompagnerait d'une labellisation EPAGE, est en réflexion.

- ✓ **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents (SMABGA)**

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Gartempe et Affluents est, lui aussi, une structure à compétence GEMAPI. Le territoire d'action du SMABGA correspond au bassin versant de la Gartempe et de ses affluents, dans les limites administratives du département de la Haute-Vienne et pour partie en Creuse.

Dans le nord de son territoire, le SMABGA coordonne le contrat territorial des bassins versants « Salleron, Benaize et affluents », qui a démarré en 2024.

En tout, son territoire comprend 2 900 km de linéaire de cours d'eau pour une surface de 1 650 km² et une population d'un peu plus de 41 000 habitants. Il est composé de cinq communautés de communes ; représentant 71 communes.

La surface de son territoire concerné par le bassin de la Gartempe amont territoire est de 1192 km².

- ✓ **Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (CAGG)**

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret couvre deux bassins versants du département de la Creuse : à l'ouest, le bassin versant de la Gartempe et à l'est, celui de la Creuse, pour un total de 485 km², soit environ 31 000 habitants de 22 communes membres, pour lesquelles elle exerce la compétence GEMAPI.

Concernant le bassin versant de la Gartempe, la CAGG, dans la continuité du Contrat de Restauration et d'Entretien réalisé de 2005 à 2010 et du CTMA « Gartempe amont » 2018-2022, a décidé de s'associer à la mise en œuvre de l'AT « Gartempe amont » sur cette partie de son territoire, c'est à dire 159 km².

Concernant le bassin versant de la Creuse, celui-ci fait l'objet d'une démarche contractuelle également ; le CTMA "Creuse aval", actuellement en phase de transition qui conduira la collectivité à la mise en œuvre d'un nouvel accord de territoire 2025-2030.

- ✓ **Les Chambres Départementales d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Creuse (CDA 87 et 23)**

La Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Vienne, comme son homologue de la Creuse, est une chambre consulaire dont les missions touchent toutes les activités agricoles du département. Elle accompagne donc les exploitants agricoles dans les évolutions techniques et règlementaires de leurs métiers. Aussi, la Chambre d'agriculture suit et partage les enjeux agro-environnementaux liés aux rivières et aux prairies humides.

Les Chambres d'agriculture 23 et 87 sont maîtres d'ouvrage de l'AT « Bassin Gartempe Amont » pour la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation, d'accompagnements collectifs et d'actions sur les haies.

- ✓ **Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine)**

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée par l'Etat et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, qui mobilise des moyens techniques et financiers pour préserver, restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux naturels présents sur la région. Le territoire Limousin, en tête du bassin versant Loire-Bretagne, offre un réseau hydrographique dense richement alimenté par des zones humides de toutes sortes (landes humides, tourbières, mégaphorbiaies, etc.). C'est pourquoi depuis 1992 et face au constat alarmant de la régression de ces milieux, le CEN Nouvelle-Aquitaine s'est spécialisé sur ces habitats afin de les préserver et faire reconnaître leur rôle essentiel dans le maintien de la ressource en eau. Il était alors naturel pour le Conservatoire, de s'inscrire comme maître d'ouvrage sur la gestion et la conservation des zones humides au sein de l'AT « Bassin Gartempe amont ».

Pour atteindre les objectifs fixés par l'état initial réalisé sur le bassin versant, le CEN Nouvelle-Aquitaine a déposé un programme d'action visant à travailler sur les zones humides en mettant en place une stratégie de maîtrise foncière et d'usage, des plans de gestion ainsi qu'en les restaurant. Des suivis et une animation avec les exploitants sylvicoles seront aussi faits.

- ✓ **Bio Nouvelle Aquitaine (Bio NA)**

Bio Nouvelle-Aquitaine est une fédération régionale d'agriculture biologique. Elle rassemble les structures départementales regroupant les producteurs biologiques et des structures partenaires qui œuvrent pour le développement de l'agriculture biologique. Ses missions sont :

- d'accompagner tous les agriculteurs dans leurs changements de pratiques et les porteurs de projet bio
- de structurer des filières bio, locales et équitables pour tous
- d'imaginer l'agriculture de demain avec tous les acteurs du terrain
- de porter la voix des producteurs bio et des citoyens en partenariat avec tous les acteurs du terrain
- de co-construire les politiques publiques en faveur d'une agriculture et d'une alimentation bio, locale et de qualité

Elle est représentée sur le territoire de l'AT par le GAB (Groupement des Agriculteurs Bio) 23 et Agrobio 87. Ces structures participent à l'accord en faisant de l'animation auprès des agriculteurs.

- ✓ **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Val de Gartempe (CPIE Val de Gartempe)**

Le CPA Lathus est une association et qui est labellisée CPIE depuis 1995. De plus, il est une base d'activités de pleine nature, un centre équestre et un pôle de formation. En tant que CPIE, le CPA a des missions d'éducation et de formation des publics à l'environnement ainsi qu'une animation du territoire auprès des acteurs.

Il intervient dans l'AT pour des actions de sensibilisation auprès d'acteurs variés. Ces actions seront financées hors CT.

- ✓ **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Creusois (CPIE des Pays Creusois)**

Créée en 1983, l'association L'ESCURO – CPIE des Pays Creusois est labellisée CPIE depuis 2002. Reconnu organisme d'Intérêt général et agréé protection de l'environnement, le CPIE des Pays Creusois agit pour accélérer la transition écologique sur le département de la Creuse et au-delà en co-construisant des projets avec l'implication de nombreux partenaires.

Dans le cadre de l'AT, ce CPIE portera des actions d'inventaires et d'aide à la gestion des Espèces Exotiques Envahissante (EEE).

- ✓ **Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine**

Prom'Haies est une association qui agit pour les haies et les arbres champêtres. Elle a 4 missions :
- Informer et promouvoir
- Accompagner les planteurs et les gestionnaires
- Apporter un appui à des démarches innovantes
- Conduire des expérimentations techniques

Elle intervient dans l'AT en Haute-Vienne pour des actions de plantation de haies.

- ✓ **Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)**

L'établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne a été créé en 2007 et il est composé de collectivités. Ses missions sont d'informer, conseiller, animer et coordonner dans le domaine de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il a pour objectif de faciliter l'action des acteurs de l'eau dans la gestion de l'eau.

L'AT « Bassin Gartempe amont » est situé dans son périmètre d'actions, il participe à ce dernier en accompagnant les collectivités pour réaliser des économies d'eau et en menant une étude sur les retenues d'eau à l'échelle du SAGE. Ces actions seront financées hors CT.

- ✓ **FREDON Nouvelle-Aquitaine (FREDON NA)**

FREDON Nouvelle-Aquitaine est un organisme à but non lucratif chargé de la surveillance sanitaire des végétaux. En 2014, il est reconnu comme organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal. Il intervient auprès de professionnels comme du grand public. Ses missions sont la surveillance, la prévention, la lutte et l'expérimentation vis-à-vis des dangers sanitaires qui peuvent porter atteinte à la santé des végétaux, de l'environnement, de la biodiversité ou de la santé publique. FREDON Nouvelle-Aquitaine a 6 sites : c'est celui basé à Limoges qui est concerné par cet accord.

Il intervient dans le cadre des espèces exotiques envahissantes, plus précisément sur des actions de sensibilisation, d'inventaire et de conseils pour la gestion. Ces actions seront financées hors CT.

1.2- Partenaires techniques

Les partenaires techniques ne sont pas signataires de l'accord, ils viennent en appui des maîtres d'ouvrage en mettant à disposition leur compétence.

- ✓ **France Nature Environnement Limousin (FNE Limousin)**

France Nature Environnement Limousin est une association regroupant une cinquantaine d'associations limousines (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze). Elle est membre de France Nature Environnement et elle gère le centre régional d'éducation à l'environnement basé à la ferme de la Loutre. Ses objectifs sont, entre autres :

- d'étudier les problèmes d'écologie
- de promouvoir et contribuer à une meilleure gestion des patrimoines naturels
- de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et de promouvoir les économies d'énergie

FNE Limousin intervient dans le cadre de l'AT notamment pour la connaissance et la prise en compte des bivalves avant et pendant les travaux (prospections, balisage etc.)

- ✓ **Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Creuse (FDAAPPMA 23)**

La FDAAPPMA 23 est chargée de nombreuses missions :
- la police de la pêche
- la promotion de la pêche
- l'animation et la sensibilisation par l'intermédiaire des ateliers pêche nature
- la gestion piscicole
- la protection des milieux aquatiques qui peut se traduire par des travaux de restauration sur les cours d'eau par exemple

Elle regroupe obligatoirement toutes les AAPPMA du département, au nombre de 36 dans la Creuse et adhère à la Fédération Nationale. Elle est prestataire pour la réalisation de suivi piscicole avant et après travaux.

- ✓ **Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne (FDAAPPMA 87)**

Créé en 1942, la FDAAPPMA est un établissement d'utilité publique. Elle est chargée de nombreuses missions d'intérêt général :
- développement de la pêche de loisir
- protection des milieux aquatiques
- éducation à l'environnement

Elle regroupe obligatoirement toutes les AAPPMA du département, au nombre de 51 dans la Haute-Vienne et adhère à la Fédération Nationale.

Les partenaires suivants peuvent apporter un soutien aussi administratif à l'accord :

- les Directions Départementales des Territoires (DDT) 87 et 23
- l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

1.3- Partenaires financiers

Ces partenaires financent la plupart des actions, portées par les maîtres d'ouvrage, prévues dans le programme d'action de l'AT.

✓ **L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) est un établissement public du ministère de l'écologie. Elle existe depuis plus de 50 ans. Sa mission est d'aider techniquement et financièrement les actions d'intérêt commun au service de l'eau et de l'environnement. Ces actions sont liées à la lutte contre les pollutions, la gestion de la ressource en eau et la préservation des équilibres écologiques et des milieux aquatiques.

Cet établissement perçoit des redevances des consommateurs et des acteurs économiques et elle attribue des aides aux collectivités, acteurs économiques et associations selon un programme d'intervention. Le 11ème est arrivé à sa fin en 2024 et le 12ème débute en 2025.

✓ **La Région Nouvelle-Aquitaine (RNA)**

La Région Nouvelle-Aquitaine est issue de la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes en 2016. Elle comprend 12 départements dont la Haute-Vienne et la Creuse sur lesquels s'inscrit le périmètre de l'AT.

Au titre de sa stratégie régionale de l'eau, la région peut soutenir financièrement des AT car ils mènent une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau. Sa politique de l'eau présente 4 orientations stratégiques :

- accompagner les changements de pratiques
- contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels
- préserver les milieux aquatiques
- développer et partager les connaissances

✓ **Le Conseil Départemental de la Creuse (CD 23)**

Le département de la Creuse soutient financièrement les actions de l'AT car elles sont conformes à sa politique de l'eau, définie dans le schéma départemental de gestion des milieux aquatiques.

Il peut aussi venir en appui technique par l'intermédiaire de la cellule ASTER (Assistance et Suivi Technique à l'Entretien des Rivières). De plus, il gère le site internet de l'observatoire de l'eau en Creuse qui regroupe les données (suivis, travaux, aménagements sur les cours d'eau, …) sur ce thème dans le département.

✓ **Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne (CD 87)**

Le département de la Haute-Vienne soutient financièrement les actions de l'AT pour la restauration des cours d'eau.

- ✓ **Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Creuse (FDAAPPMA 23)**

La FDAAPPMA 23, présentée précédemment, soutient financièrement l'accord à hauteur de 1 000 € par an, les 3 premières années de l'accord pour des actions GEMAPI faites par les structures à compétence de Creuse.

Un schéma récapitulatif des maîtres d'ouvrage et partenaires est disponible ci-dessous.

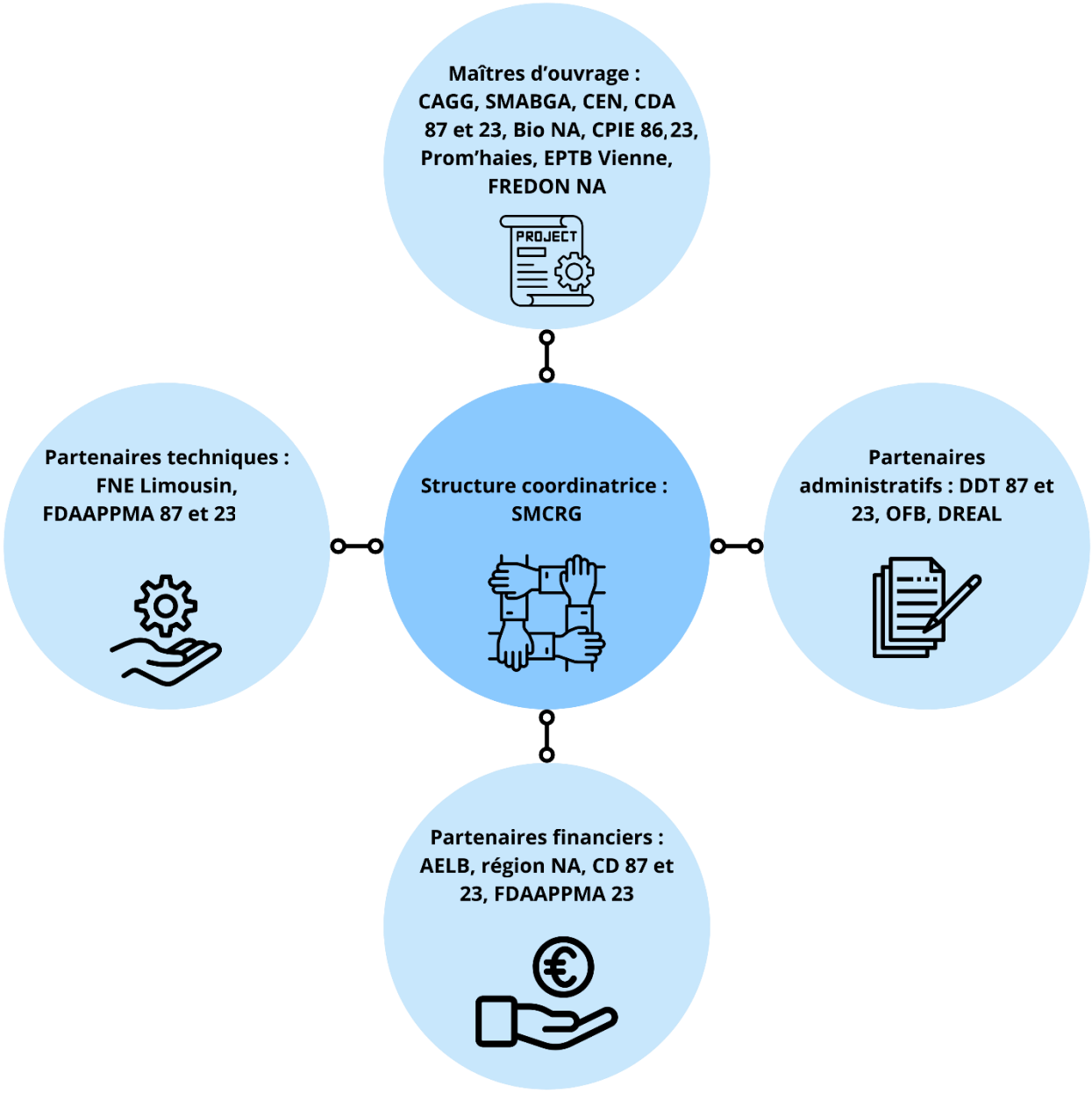


Figure 22 : Schéma récapitulatif des maîtres d'ouvrage et partenaires

2- Fonctionnement

La coordination de l'AT sera assurée par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe qui anime et coordonne techniquement et financièrement l'accord à l'échelle du bassin versant.

Néanmoins, chaque maître d'ouvrage (MO) est responsable de la mise en œuvre de ses actions et il pilote ses propres instances de fonctionnement. De plus, les MO sont responsables de l'animation de l'accord pour leurs actions. Chaque année, ils feront remonter les actions réalisées ainsi que les indicateurs de suivi nécessaires à l'évaluation de l'accord pour l'année N-1, les actions en cours pour l'année N et celles prévues pour l'année N+1. Ce partage d'informations peut se faire à l'aide de l'outil partagé « google drive » mis en place pour l'évaluation du précédent contrat. Ces informations pourront être présentées au comité de pilotage. Les MO peuvent aussi faire remonter les sujets qu'ils voudraient aborder en comité de pilotage ou comité technique.

Pour garantir un dialogue territorial, un Comité de Pilotage (COPIL) sera réuni au moins une fois par an. Il comprend tous les acteurs concernés par l'eau sur le territoire de l'accord : une liste des structures à inviter est disponible en annexe 1. Cette dernière peut être modifiée au cours de l'accord. Le COPIL permettra de faire un point sur l'année écoulée et de valider de ce qui est prévu l'année suivante au niveau des actions et du financier. Il sera sollicité pour valider aussi le bilan intermédiaire et final. Le SMCRG s'occupera de le convoquer et de l'organiser (choix de la date et du lieu, envoi des invitations et rédaction du compte rendu).

Le SMCRG peut aussi organiser des comités techniques (COTECH) sur des sujets spécifiques et sur demande du COPIL ou des MO. Les membres de ces comités seront à minima les MO et les partenaires financiers. D'autres structures peuvent y participer en fonction des sujets abordés. Ils seront mis en place en fonction des besoins.

3- Suivi et évaluation de la mise en œuvre de l'accord

La structure animatrice assurera le suivi de la mise en œuvre de l'AT en centralisant les informations remontées annuellement par les MO sur l'outil partagé « Google drive ». Ces dernières serviront pour les bilans annuels ainsi que le bilan intermédiaire et final.

Des indicateurs de réalisation et de suivi ont été définis dans les fiches actions (voir la partie VI) et ils sont regroupés dans un tableau visible en annexe 2. Les valeurs obtenues seront comparées à celles prévues pour mieux évaluer la mise en œuvre de l'AT et les effets des actions mises en place.

Un bilan intermédiaire sera rédigé au cours de la 3ème année de mise en œuvre de l'accord et il servira à mettre en évidence les difficultés et les réussites de cette première phase, afin de réajuster le programme d'action si nécessaire.

Un bilan final aura lieu à l'issu des 6 années d'application de l'AT. Son objectif est le même que pour le bilan intermédiaire mais il sera plus global. Il pourra être fait en interne ou en externe et il servira pour la possible rédaction d'un nouvel accord.

III- STRATEGIE ET PRIORITES D'INTERVENTION

1- Définition des enjeux

1.1- Enjeux principaux

Les principaux enjeux identifiés dans l'AT sont au nombre de 5.

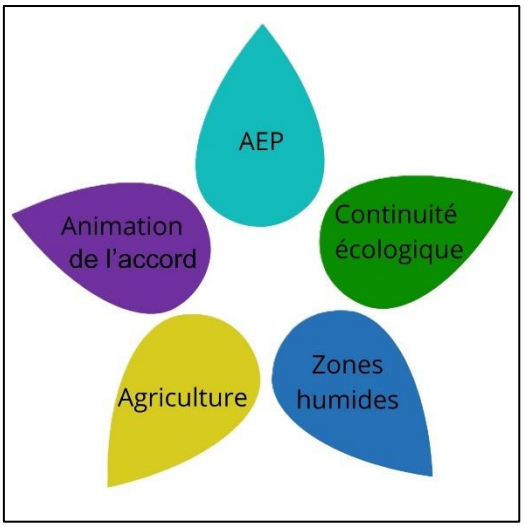


Figure 23 : Les 5 enjeux principaux de l'AT « Bassin Gartempe amont »

✓ **Alimentation en eau potable**

La Gartempe et ses affluents fournissent une partie importante de l'eau potable du bassin versant mais ils alimentent aussi les villes de Limoges, Guéret, Saint Junien, Rochechouard et La Souterraine qui lui sont extérieures.

Dans ce contexte de territoire producteur d'eau potable, il est important de veiller à la qualité des réseaux de distribution des distributeurs d'eau mais également à sensibiliser le grand public sur les économies d'eau. Une meilleure utilisation de l'eau et la réduction des pertes permettraient de réduire les volumes prélevés dans les milieux naturels et limiteraient donc l'impact sur la qualité écologique du cours d'eau. De plus, la tension est de plus en plus importante en période estivale.

Il est aussi important de restaurer la qualité physico-chimique des eaux superficielles du point de vue de l'AEP et de cibler les travaux sur les masses d'eau prioritaires pour cet enjeu.

✓ **Agriculture**

De nos jours, les exploitations agricoles s'agrandissent : les effectifs des cheptels diminuent progressivement au profit d'une augmentation des surfaces cultivées. Pourtant, les systèmes herbagers et la polyculture-élevage permettent de réduire les intrants et de renforcer l'autonomie alimentaire. Le territoire de l'AT a d'ailleurs 75% de sa surface agricole en herbe ainsi que 71% des exploitations en élevage bovins et 10% de ces dernières en élevage mixte (ovins et bovins).

Une activité d'élevage adaptée permet de :

- maintenir des prairies humides
- éviter la déprise des milieux humides par l'abandon de certaines surfaces
- maintenir un paysage bocager qui fait l'attrait du territoire

✓ **Zones humides**

Les zones humides sont des milieux essentiels pour la résilience des écosystèmes dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

Elles sont des socio-écosystèmes très variés et répartis sur les bassins versants. Le bon état fonctionnel des zones humides est un des maillons fondamentaux pour la régulation quantitative et qualitative de l'eau sur les bassins versants et il contribue au maintien du bon état des masses d'eau.

La préservation et la restauration des zones humides permet de :

- améliorer la qualité de l'eau
- préserver et recréer des milieux favorables à de nombreuses espèces
- stocker l'eau pour soutenir les débits d'étiage
- atténuer le changement climatique en stockant du carbone
- stocker l'eau pour prévenir et atténuer les inondations
- fournir du fourrage durant les étés secs
- favoriser et faire revenir des auxiliaires des cultures
- conserver et recréer des îlots de fraicheur en période estivale
- contribuer aux continuités écologiques

✓ **Continuité écologique**

La directive cadre européenne (DCE), la loi sur l'eau de décembre 2006 et la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 avec son objectif de mise en place d'une « trame verte et bleue » convergent vers la nécessité d'assurer la continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques.

L'axe Gartempe, classé Liste 1 et Liste 2 sur notre territoire, est un axe prioritaire, sur les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Vienne et de l'Indre pour les populations de grands migrateurs qui traversent ces différents départements et dont les affluents représentent une surface d'accueil importante du bassin Loire-Bretagne, potentiellement supérieure à 20% de celui-ci.

Aussi, la Gartempe présente de nombreux seuils sur son cours principal et ses affluents, c'est pourquoi la restauration de la continuité écologique, piscicole mais aussi sédimentaire, est un des enjeux prioritaires pour atteindre le bon état des eaux.

La Gartempe possède également une forte densité d'étangs et autres retenues d'eau qui localement, entraînent des modifications de l'hydrologie et de la qualité de l'eau.

La restauration de la continuité écologique permet de :

- rétablir la libre circulation des espèces

- rétablir le transport sédimentaire
- rétablir un équilibre hydrologique naturel (amont/aval et transversal)
- améliorer la qualité des eaux
- améliorer la capacité auto-épuratrice des cours d'eau
- réduire la présence d'espèces invasives et d'algues
- augmenter la biodiversité
- permettre aux cours d'eau et aux espèces d'être résilients face au changement climatique

✓ **Animation de l'accord**

La mise en œuvre de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 est essentielle pour répondre aux enjeux du territoire. Ainsi, sa coordination, son animation et son évaluation seront assurées. De plus, une communication sera mise en place pour faire connaître l'accord et ses actions et sensibiliser le grand public et les élus aux problématiques entourant la ressource en eau.

1.2- Enjeux transversaux

Deux enjeux transversaux ont été identifiés.

✓ **Le changement climatique**

L'étude de l'influence du changement climatique sur les ressources en eau faite par l'EPTB Vienne sur le bassin versant de la Vienne dans le cadre du SAGE Creuse a mis en évidence, pour le sous bassin Gartempe, une hausse des températures et de l'évapotranspiration potentielle. Concernant l'évolution future, les températures continueront d'augmenter avec des précipitations en baisse l'été et en augmentation l'hiver. De plus, les épisodes pluvieux seront plus forts. Concernant les débits d'étiage, ils sont en baisse et à l'horizon 2050, ils continueront de diminuer. Les débits de crues quant à eux seront en légère augmentation à l'horizon 2050.

L'évolution présente et future de ces paramètres entraînera des conséquences sur la biodiversité aquatique car une diminution de l'eau et une augmentation des températures peuvent être létales. De plus, le manque d'eau impactera les usages (alimentation en eau potable, agriculture, …) et les milieux aquatiques, qui tendront aux assecs. Les changements de pluviométrie pourront entrainer un risque d'inondation plus présent.

✓ **La biodiversité**

La biodiversité présente sur le territoire est importante comme en témoigne les divers zonages de protection présents sur le territoire de l'AT, mentionnés dans la partie I. Elle est cependant menacée d'extinction. L'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) dans son rapport de 2019 estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction. Par exemple, plus de 40% des espèces d'amphibiens et 25 % en moyenne des vertébrés terrestres, d'eau douce et marins, des invertébrés et des plantes qui ont été étudiés sont menacés.

Cet effondrement de la biodiversité a plusieurs causes que l'IPBES a identifiées et triées par ordre décroissant d'importance :

- les changements d'usage des terres et de la mer qui entrainent une destruction et une artificialisation des habitats
- l'exploitation des ressources naturelles
- le changement climatique
- la pollution
- les espèces exotiques envahissantes

2- Méthode d'élaboration de la stratégie

La stratégie de l'AT a été co-construite en suivant une méthode avec 4 étapes qui est résumée dans la figure ci-dessous.

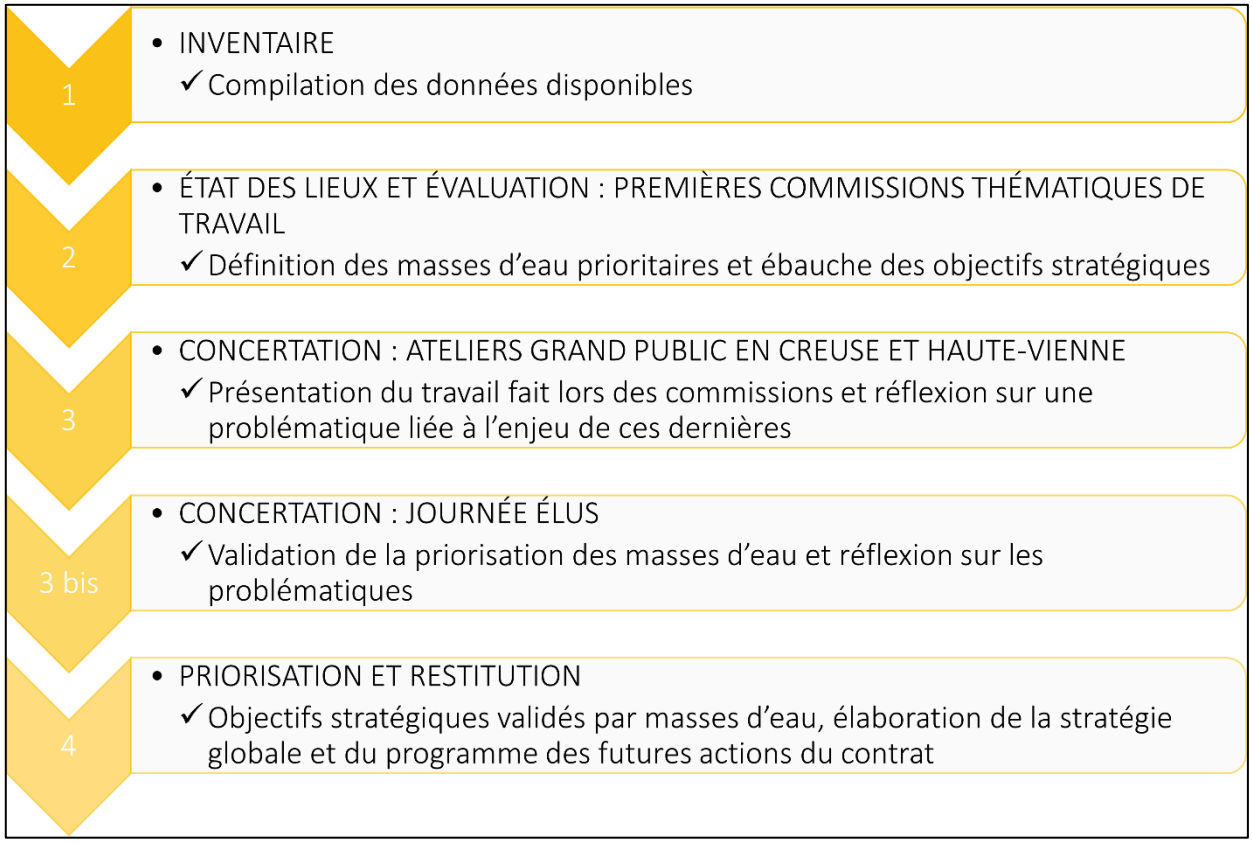


Figure 24 : Résumé de la méthode utilisée pour définir la stratégie de l'AT

La première étape consistait à dresser un inventaire et à compiler toutes les données disponibles concernant le territoire. D'abord, les maîtres d'ouvrage ont achevé les diagnostics de terrain en cours, l'analyse des données récoltées et leur transcription cartographique. Tous les inventaires et études menés ont été rassemblés et mis à disposition des maîtres d'ouvrage via l'outil de partage de document « Google drive ». L'inventaire et la prise en compte des documents cadre s'est fait dans le même temps.

La deuxième phase permettait de faire l'état des lieux et l'évaluation. Des premières commissions thématiques de travail ont été organisées afin de dresser l'état des lieux d'après ces inventaires pour mieux caractériser l'état des masses d'eau. Les résultats de cette évaluation

de terrain et des études ont été croisés avec l'état des lieux 2019 lié à la DCE et les priorisations par masse d'eau effectuées par l'Agence de l'eau. Ce processus a permis de dégager des masses d'eau prioritaires au regard des différentes thématiques et de définir une première série de grands objectifs stratégiques qui ont été proposés par la suite en concertation.

La troisième étape était la concertation du grand public sous forme d'ateliers en Creuse et en Haute-Vienne puis la concertation des élus sur une journée pour les deux départements. Ce processus s'est déroulé fin 2023 : une fois les premiers secteurs à enjeux et grands objectifs stratégiques distingués dans l'étape précédente, ceux-ci ont été soumis à discussion, via les ateliers, aux acteurs citoyens. Le but était de présenter et de valider les premières phases avec ces derniers et de réfléchir à une problématique liée à un enjeu. Ensuite la concertation a permis de valider la priorisation des masses d'eau et de réfléchir sur ces problématiques lors de la journée élus.

La dernière phase est celle de la priorisation et de la restitution. Le croisement des enjeux et objectifs de chaque thématique, avec ceux émanant des commissions, a permis de définir des priorités plus fines et plus en adéquation avec les attentes des différents acteurs de l'eau. Les objectifs stratégiques ont été clairement définis et priorisés par masses d'eau par les commissions thématiques de travail. La stratégie globale a été élaborée en réponse aux objectifs de bon état et aux priorités du territoire. Une fois validée par le comité de pilotage, elle a été présentée en inter-commissions afin de permettre la restitution du travail aux différents acteurs.

Ce travail a été synthétisé dans une fiche intitulée « Vers la stratégie du contrat territorial Gartempe amont 2025-2030 : rappel des phases 1 à 4 mises en œuvre ». Elle est disponible en annexe 3.

Pour construire la stratégie finale, ce document a été repris et le contenu traduit en enjeu, objectif, sous objectif et action. De plus, les MO ont fait des remarques sur cette synthèse qui ont été prises en compte. La stratégie a été validée en COPIL le 23 mai 2024.

La concordance de la stratégie avec les documents des autres politiques publiques associées à l'eau est visible en annexe 4.

3- La stratégie

3.1 Enjeu alimentation en eau potable

ENJEU	OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	FICHES ACTIONS	
ALIMENTATION EAU POTABLE : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	Améliorer les connaissances sur les grandes retenues, leurs impacts et leur potentiel	Connaitre les impacts des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur possible soutien à l'étiage	AEP-ETUD-1 : étude concernant l'impact des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur potentiel soutien à l'étiage	
	Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif	Favoriser des pratiques agricoles économes en eau	AGRI-ANIM-1 : accompagnements collectifs	Actions rattachées à l'enjeu agriculture
			AGRI-ANIM-2 : diagnostics individuels d'exploitation	
		Favoriser les économies d'eau par les collectivités et le grand public	AEP-ANIM-1 : accompagner les collectivités pour réaliser des économies d'eau	
			AT-ANIM-3 : plan de communication	Action rattachée à l'enjeu animation de l'AT
		Réduire l'interception des écoulements par les plans d'eau	CE-TRAV-1 : travaux grande continuité	Action rattachée à l'enjeu continuité écologique
		Restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides	ZH-TRAV-1 : maintien et restauration des zones humides	Action rattachée à l'enjeu zones humides
		Avoir des zones d'expansion des crues fonctionnelles	ZH-TRAV-1 : maintien et restauration des zones humides	Action rattachée à l'enjeu zones humides
	Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif	Mieux prendre en compte les aires d'alimentation de captage	AEP-ANIM-2 : mettre en place une animation avec les structures AEP	
			AGRI-ANIM-1 : accompagnements collectifs	Actions rattachées à l'enjeu agriculture
			AGRI-ANIM-2 : diagnostics individuels d'exploitation	
			AGRI-TRAV-1 : aménagements agricoles	
			AGRI-TRAV-2 : gérer et développer les haies	
			AGRI-TRAV-3 : plantation et restauration de la ripisylve	

ENJEU	OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	FICHES ACTIONS	
ALIMENTATION EAU POTABLE : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif	Limiter les impacts de l'assainissement sur la qualité de l'eau	AEP-ANIM-3 : mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement	
		Maintenir et développer des pratiques agricoles garantes d'une bonne qualité de l'eau	AGRI-TRAV-1 : aménagements agricoles	Actions rattachées à l'enjeu agriculture
			AGRI-ANIM-1 : accompagnements collectifs	
			AGRI-ANIM-2 : diagnostics individuels d'exploitation	
			AGRI-TRAV-2 : gérer et développer les haies	
		Limiter le réchauffement des cours d'eau	CE-TRAV-1 : travaux grande continuité	Action rattachée à l'enjeu continuité écologique
			AGRI-TRAV-3 : plantation et restauration de la ripisylve	Action rattachée à l'enjeu agriculture
		Restaurer la morphologie des cours d'eau	AGRI-TRAV-3 : plantation et restauration de la ripisylve	Actions rattachées à l'enjeu agriculture
			AGRI-TRAV-4 : génie végétal	
			AGRI-TRAV-5 : renaturation des cours d'eau	
			AGRI-TRAV-6 : nettoyage des dépôts sauvages	
		Réduire le ruissellement et limiter les pollutions diffuses	AGRI-TRAV-2 : gérer et développer les haies	Actions rattachées à l'enjeu agriculture
			AGRI-TRAV-3 : plantation et restauration de la ripisylve	
			ZH-TRAV-1 : maintien et restauration des zones humides	Action rattachée à l'enjeu zones humides

3.2 Enjeu continuité écologique

ENJEU	OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	FICHES ACTIONS	
CONTINUITE ECOLOGIQUE : RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE MANIÈRE EFFICIENTE	Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire	Définir une stratégie pour les ouvrages et étangs à restaurer ou à supprimer	CE-ANIM-1 : mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuité	
			CE-ANIM-2 : mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie	
			CE-ANIM-3 : élaborer une stratégie étangs	
		Etudier les possibilités d'aménagement des ouvrages et les impacts des travaux	CE-ETUD-1 : études préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	
			CE-SUIV-1 : suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	
		Favoriser la restauration de la continuité sédimentaire par la gestion des vannages	CE-ANIM-4 : définir l'accompagnement pour la gestion des vannages	
	Faire connaitre et expliquer les actions de restauration pour encourager les propriétaires à s'engager	Développer l'intérêt des propriétaires pour la restauration de la continuité écologique	AT-ANIM-3 : plan de communication	Action rattachée à l'enjeu animation de l'AT
	Restaurer la continuité écologique pour permettre la circulation des poissons migrateurs et des sédiments	Restaurer la grande continuité écologique	CE-TRAV-1 : travaux grande continuité	
		Restaurer la petite continuité écologique	CE-TRAV-2 : travaux petite continuité	

3.3 Enjeu zones humides

ENJEU	OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	FICHES ACTIONS	
ZONES HUMIDES : ENRAYER LE DECLIN DES ZONES HUMIDES ET LIMITER LES INONDATIONS	Mieux prendre en compte les zones humides et les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	Faire connaitre leur localisation	ZH-ANIM-1 : diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire	
	Connaitre les zones humides présentes sur le territoire	Connaitre leur rôle dans l'hydrologie	ZH-ETUD-1 : étude sur l'apport hydrologique des zones humides	
		Connaitre leur état écologique	ZH-SUIV-1 : suivi des zones humides	
	Faire connaitre les zones humides et leurs rôles	Sensibiliser le grand public	AT-ANIM-3 : plan de communication	Action rattachée à l'enjeu animation de l'AT
	Restaurer et gérer les zones humides pour améliorer leur biodiversité et leurs fonctionnalités	Maintenir et restaurer les zones humides	ZH-TRAV-1 : maintien et restauration des zones humides	
			ZH-ANIM-2 : mettre en place une stratégie de maitrise foncière et d'usage	
			ZH-ETUD-2 : mettre en place des plans de gestion	
		Sensibiliser les exploitants sylvicoles à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau	ZH-ANIM-3 : mettre en place une animation avec les exploitants sylvicoles	
	Utiliser les zones d'expansion des crues pour limiter les inondations	Connaitre les zones d'expansion des crues	ZH-ETUD-3 : identifier les zones d'expansion des crues	
			ZH-ETUD-4 : réaliser une cartographie des fonctionnalités des zones d'expansion des crues	
		Avoir des zones d'expansion des crues fonctionnelles	ZH-TRAV-1 : maintien et restauration des zones humides	
	Connaitre les zones vulnérables au ruissellement pour réduire le risque inondation	Identifier les zones vulnérables au ruissellement et leurs zones tampons	ZH-ETUD-5 : cartographie des zones vulnérables au ruissellement et de leurs zones tampons	
		Réhabiliter et gérer les zones tampons des zones vulnérables au ruissellement	AGRI-TRAV-2 : gérer et développer les haies	Action rattachée à l'enjeu agriculture
			AGRI-TRAV-3 : plantation et restauration de la ripisylve	
			ZH-TRAV-1 : maintien et restauration des zones humides	

3.4 Enjeu agriculture

ENJEU	OBJECTIFS	SOUS OBJECTIFS	FICHES ACTIONS
AGRICULTURE : ASSURER UNE COMPATIBILITE ENTRE L'AGRICULTURE ET LES MILIEUX AQUATIQUES	Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques	Limiter le piétinement	AGRI-TRAV-1 : aménagements agricoles
		Maintenir et développer des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau	AGRI-ANIM-1 : accompagnements collectifs
			AGRI-ANIM-2 : diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques
			AGRI-TRAV-2 : gérer et développer les haies
		Préserver une agriculture extensive favorable à une bonne qualité de l'eau	AGRI-ANIM-3 : mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques
			AGRI-ANIM-4 : mettre en place des paiements pour services environnementaux
	Avoir un bon état morphologique des cours d'eau	Restaurer la morphologie des cours d'eau	AGRI-TRAV-3 : plantation et restauration de la ripisylve
			AGRI-TRAV-4 : génie végétal
			AGRI-TRAV-5 : renaturation des cours d'eau
			AGRI-TRAV-6 : nettoyage des dépôts sauvages
	Connaitre la qualité de la ressource en eau présente dans les exploitations agricoles	Connaitre la qualité de l'eau au sein des exploitations agricoles	AGRI-ETUD-1 : analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles
	Mesurer la faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie afin de tendre à une meilleure autonomie en eau des exploitations agricoles tout en limitant l'impact sur les milieux humides	Améliorer l'autonomie en eau des exploitations agricoles	AGRI-ETUD-2 : étude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole

3.5 Enjeu animation de l'accord de territoire

Enjeu	Objectifs	Sous objectifs	FICHES ACTIONS
ANIMATION DE L'AT "GARTEMPE AMONT" 2025-2030 : METTRE EN ŒUVRE L'ACCORD DE MANIÈRE EFFICACE POUR REPONDRE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE	Animer, mettre en œuvre et coordonner l'accord	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	AT-ANIM-1 : coordonner l'accord « Gartempe amont »
		Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	AT-ANIM-2 : animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »
	Évaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Connaitre l'évolution de l'état des cours d'eau	AT-SUIV-1 : suivi de la qualité et de la quantité d'eau
			AT-SUIV-2 : suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques
		Connaitre l'évolution des populations d'espèces exotiques envahissantes	AT-SUIV-3 : inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes
		Produire régulièrement des documents de suivi de la mise en œuvre de l'accord	AT-ETUD-1 : évaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »
	Faire connaitre l'accord et ses actions	Elaborer un plan de communication	AT-ANIM-3 : plan de communication

4- Priorité d'intervention

4.1- Méthode

Lors des commissions thématiques, les MO ont présenté une priorisation des masses d'eau par enjeu. Cette dernière a été présentée lors de la concertation organisée en 2023 et approuvée par le COPIL. Les cartes ci-dessous montrent la priorisation.

Cette première priorisation a ensuite été affinée en prenant en compte le délai d'atteinte du bon état des masses d'eau.

La masse d'eau 411a est grisée dans le tableau pour l'enjeu agriculture car elle a été prise en compte dans le périmètre de l'AT après la priorisation par les commissions thématiques, donc elle n'a pas de note attribuée. Cette masse d'eau n'est pas présente en intégralité dans le territoire de l'accord, la majeure partie de celle-ci est comprise dans le territoire du Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) dans le département de la Vienne (86).

Les actions seront effectuées prioritairement sur les masses d'eau dont le délai d'atteinte est 2027A, puis 2027, ensuite sur celles en bon état avec risque et enfin celles en bon état sans risque. La nature de l'action dépend de la priorisation des enjeux au sein de la masse d'eau : les enjeux forts (en rouge) seront traités en priorité puis ceux moyens (en orange) et enfin ceux faibles (en vert). Un arbre décisionnel résumant les priorités d'intervention est disponible en annexe 5. Ces priorités d'intervention ont été validées en COPIL le 23 mai 2024.

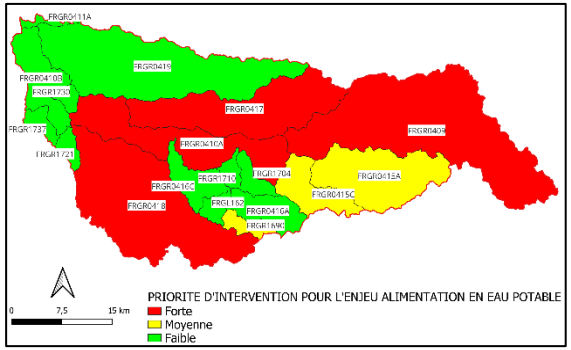


Figure 25 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu alimentation eau potable

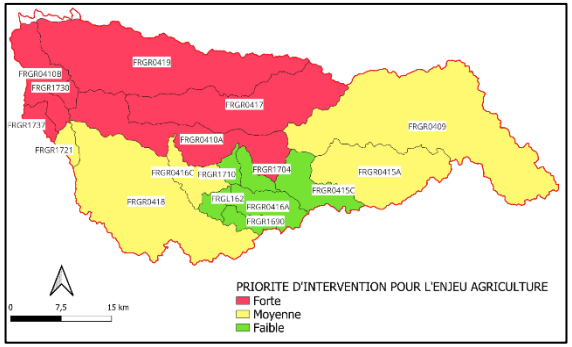


Figure 26 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu agriculture

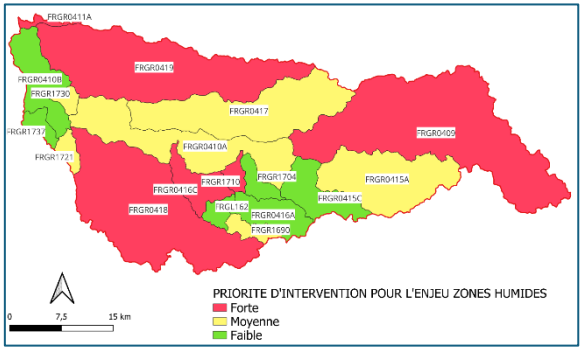


Figure 29 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu zones humides

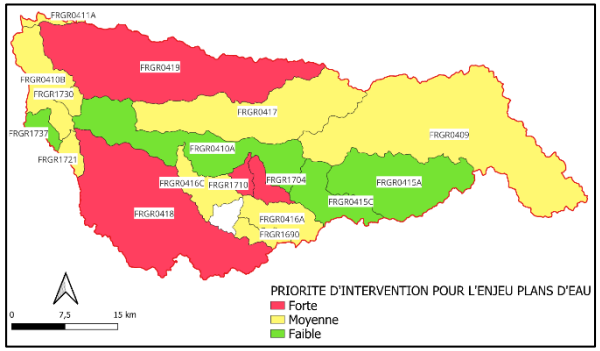


Figure 27 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu plans d'eau

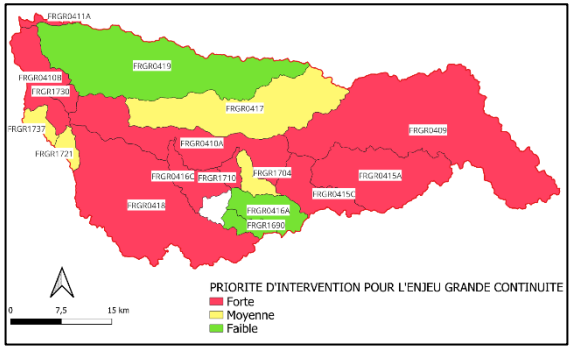


Figure 28 : Priorisation des masses d'eau faite lors des commissions thématiques pour l'enjeu grande continuité

4.2- Priorité

ALIMENTATION EN EAU POTABLE								
Code de la masse d'eau	**Nom de la masse d'eau**	**Risques DCE**	**Autres risques**	**Priorisation enjeu**	**2027A**	**2027**	**Bon état avec risque**	**Bon état sans risque**
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	-	Quantitatif, bactériologie, pesticides et métabolites pertinents, nitrates			409		
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Pollution ponctuelle ou accidentelle, pollution diffuse, quantitatif, température, pesticides et métabolites pertinents			418		
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	Macropolluants	Pollution diffuse, bactériologie, température, pesticides et métabolites pertinents				410a	
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	Pollution ponctuelle ou accidentelle, pollution diffuse, quantitatif, pesticides et métabolites pertinents, nitrates					417
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	-	Bactériologie, pesticides et métabolites pertinents				415a	
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	Pollution ponctuelle ou accidentelle				415c	
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX	-	Pollution ponctuelle ou accidentelle, pesticides et métabolites pertinents					1690
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	-		1721			
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	-		1730			
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	-	-		410b			
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	-			1710		
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON	Hydrologie, pesticides	-			411a		
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	-			419		
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	-			1704		
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	-				1737	
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	-				416c	
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX	-	-					416a

Figure 30 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu alimentation en eau potable

AGRICULTURE											
Code de la masse d'eau	**Nom de la masse d'eau**	**Risques DCE**	**% SAU**	**Volet "pollution diffuse"**	**Volet "milieux humides"**	**Volet "dynamique agricole"**	**Priorisation enjeu**	**2027A**	**2027**	**Bon état avec risque**	**Bon état sans risque**
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Morphologique	Fort	% cultures/SAU, % cultures/SAU en BTA50m, densité cheptel	% SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU, % prairies/SAU en MPH	Evolution SAU, évolution nombre exploitations		1730			
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	-	Moyen	% cultures/SAU, % cultures/SAU en BTA50m	% SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU, % prairies/SAU en MPH	Evolution cheptel bovin, évolution cheptel ovin, évolution SAU, évolution prairies		410b			
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Morphologique	Fort	% cultures/SAU, % cultures/SAU en BTA50m, densité cheptel, densité chevelu	% SAU en MPH/SAU, % SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU	Evolution SAU, évolution nombre exploitations			419		
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	-	Moyen	% cultures/SAU, % cultures/SAU en BTA50m, densité chevelu	% SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU, % prairies/SAU en MPH	Evolution prairies, évolution nombre exploitations				410a	
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	Moyen	% cultures/SAU, % cultures/SAU en BTA50m, densité cheptel, densité chevelu	% SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU	Evolution SAU, évolution prairies, évolution nombre exploitations					417
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Morphologique	Fort	% cultures/SAU, % BTA50m/SAU, % cultures/SAU en BTA50m, densité chevelu	% SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU, % prairies/SAU en MPH	Evolution SAU, évolution prairies, évolution nombre exploitations				1737	
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	Moyen	% cultures/SAU, % BTA50m/SAU, % cultures/SAU en BTA50m	% SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU	Evolution cheptel bovin, évolution SAU		1721			
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Morphologique	-	% cultures/SAU, % cultures/SAU en BTA50m	% SAU en MPH/SAU, % prairies/SAU, % prairies/SAU en MPH	Evolution SAU			418		
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	-	Moyen	% cultures/SAU, % BTA50m/SAU, % cultures/SAU en BTA50m, densité chevelu	% SAU en MPH/SAU, % SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU	Evolution prairies, évolution nombre exploitations			409		
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	-	Moyen	% cultures/SAU, % BTA50m/SAU, densité chevelu	% SAU en MPH/SAU, % SAU en MPH/MPH, % prairies/SAU	Evolution prairies, évolution nombre exploitations				415a	
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Morphologique	-	% cultures/SAU	% SAU en MPH/SAU, % prairies/SAU	Evolution cheptel bovin, évolution				416c	

						cheptel ovin, évolution SAU					
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Morphologique	-	Densité chevelu	-	Evolution cheptel ovin, évolution SAU, évolution nombre exploitations			1710		
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	-	-	% SAU en MPH/SAU	Evolution cheptel ovin, évolution SAU, évolution prairies, évolution nombre exploitations			1704		
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	-	% cultures/SAU, % BTA50m/SAU	% prairies/SAU	Evolution nombre exploitations				415c	
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX	-	-	% BTA50m/SAU	% SAU en MPH/SAU	Evolution nombre exploitations					1690
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX	-	-	% BTA50m/SAU	% SAU en MPH/SAU	Evolution SAU, évolution prairies					416a
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON										

Figure 31 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu agriculture

ZONES HUMIDES										
Code de la masse d'eau	**Nom de la masse d'eau**	**Risques DCE**	**Volet biodiversité**	**MPH altérés par**	**MPH présentes**	**Priorisation enjeu**	**2027A**	**2027**	**Bon état avec risque**	**Bon état sans risque**
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, forêt, agriculture, plans d'eau	Oui			418		
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Hotspots	Sans action définie, forêt, plans d'eau	Oui			1710		
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, agriculture, plans d'eau	Oui			419		
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	Morphologie	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, forêt, agriculture, plans d'eau	Oui			409		
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON	Hydrologie, morphologie	Hotspots, ZNIFFs	Agriculture	Oui			411a		
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, forêt, plans d'eau	Oui				416c	
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie, morphologie	-	Agriculture	-		1730			
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Morphologie	-	Forêt, agriculture	-		1721			
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	-	Hotspots	Sans action définie, forêt, agriculture, plans d'eau	Oui				415a	
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	-	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, agriculture, plans d'eau	Oui				410a	
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	Hotspots	Sans action définie, agriculture, plans d'eau	Oui					417
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX	-	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, forêt, plans d'eau	-					1690
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	Morphologie	Hotspots, ZNIFFs	Agriculture	-		410b			
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Hotspots	Sans action définie, forêt, plans d'eau	Oui			1704		
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie, morphologie	Hotspots	Agriculture	-				1737	
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	-	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, forêt, plans d'eau	Oui				415c	
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX	-	Hotspots, ZNIFFs	Sans action définie, forêt, plans d'eau	-					416a

Figure 32 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu zones humides

PLANS D'EAU								
Code de la masse d'eau	**Nom de la masse d'eau**	**Risques DCE**	**Pressions interception flux**	**Priorisation plans d'eau**	**2027A**	**2027**	**Bon état avec risque**	**Bon état sans risque**
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Forte			418		
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Forte			1710		
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Forte			419		
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Forte			1704		
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE				1721			
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie			1730			
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME				410b			
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON	Hydrologie				411a		
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR					409		
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie	Moyen				416c	
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE		Moyen					417
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX		Forte					1690
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX		Forte					416a
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Hydrologie					1737	
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE						415a	
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU						410a	
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE						415c	

Figure 33 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu plans d'eau

GRANDE CONTINUITE										
Code de la masse d'eau	**Nom de la masse d'eau**	**Risques DCE**	**Risque continuité**	**Liste 1**	**Liste 2**	**Priorisation enjeu**	**2027A**	**2027**	**Bon état avec risque**	**Bon état sans risque**
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Obstacle	Oui	-	-		1730			
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	Obstacle	Oui	Oui	Oui		410b			
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Obstacle	Oui	-	-			418		
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Obstacle	Oui	-	-			1710		
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	Obstacle	Oui	Oui	Oui			409		
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON		Oui	Oui	Oui			411a		
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	Obstacle	Oui	Oui	Oui				415a	
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	Obstacle	Oui	Oui	Oui				410a	
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Obstacle	Oui	Oui	Oui				415c	
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Obstacle	Oui	Oui	Oui				416c	
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE			-	-		1721			
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Obstacle	Oui	-	-			1704		
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	Obstacle	Oui	-	-				1737	
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE			Oui	Oui					417
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE			Oui	-			419		
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX			-	-					1690
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX			-	-					416a

Figure 34 : Priorisation finale des masses d'eau pour l'enjeu grande continuité

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Délai d'atteinte du bon état	Présence de risque DCE	Priorisation alimentation eau potable	Priorisation agriculture	Priorisation zones humides	Priorisation plans d'eau	Priorisation grande continuité
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	2027A	Oui					
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2027A	Oui					
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2027A	Oui					
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	2027	Oui					
FRGR0411a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON	2027	Oui					
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2027	Oui					
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2027	Oui					
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2027	Oui					
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2027	Oui					
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2021	Oui					
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	2021	Oui					
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2021	Oui					
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	2015	Oui					
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2015	Oui					
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX	2021	Non					
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	2021	Non					
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX	2021	Non					

Figure 35 : Récapitulatif des priorisations par masse d'eau

IV- PROGRAMME D'ACTION AT BGA QUANTITATIF ET FINANCIER PAR MAITRE D'OUVRAGE 2025-2030

Programme d'action de l'AT "Gartempe amont" 2025-2030 (quantitatif)

Enjeu	Code	Fiche action	Indicateur	SMCRG	CAGG	SMABGA	CEN	CDA 87	CDA 23	Bio NA	CPIE 23	CPIE 86	Prom'haies	FREDON	EPTB	Total par action
ALIMENTATION EAU POTABLE : préserver la ressource en eau	AEP-ANIM-1	Accompagner les collectivités pour réaliser des économies d'eau	Nombre de collectivités accompagnées												6	6
	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de réunions avec les structures AEP/CC	15												15
			Création d'un tableau de bord DUP	1												1
			Nombre de jour d'animation auprès des agriculteurs	24	9	13										46
	AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement	Nombre de réunions avec les structures assainissement	8												8
	AEP-ETUD-1	Etude concernant l'impact des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur potentiel soutien à l'étiage	Etude réalisée et production d'un rapport												1	1
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : restaurer la continuité écologique de manière efficiente	CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée (Grande Continuité)	Nombre de réunions communes ou par département	11	6	6										23
			Liste des ouvrages à restaurer	1	1	1										3
	CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée (structures compétence voirie)	Nombre de réunions (structures compétence voirie)	6	3	30										39
			Liste des ouvrages à restaurer	1	1	2										4
	CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Nombre de réunions communes ou par département	12												12
			Liste des sous bassins prioritaires	1												1
	CE-ANIM-4	Définir l'accompagnement pour la gestion des vannages	Elaboration d'un cahier des charges validé en comité de pilotage			1										1
			Nombre de propriétaires accompagnés			5										5
	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2		35										37
			Nombre d'ouvrages effacés	3	5	15										23
	CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	7	10	8										25
	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	4	4	60										68
	CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	5	2											7
ZONES HUMIDES : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations	ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des ZH et des ZEC du territoire	Nombre de communes ou CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones humides	93												93
			Nombre de CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des ZEC	6												6
	ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maitrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de ZH acquises ou en conventionnement				40									40
	ZH-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les exploitants sylvicoles	Nombre de réunions avec les exploitants sylvicoles				2									2
	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des ZH et des ZEC	Nombre d'hectares de zones humides restaurées			1	142,46									143,46
	ZH-ETUD-1	Etude sur l'apport hydrologique des zones humides	Etude réalisée et production d'un rapport			1										1
	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés				12									12
	ZH-ETUD-3	Identifier les zones d'expansion des crues	Etude réalisée et production d'un rapport	1												1
	ZH-ETUD-4	Réaliser une cartographie des fonctionnalités des ZEC	Cartographie réalisée			1										1
			Nombre de fiches synthétiques par ZEC élaborées			95										95
	ZH-ETUD-5	Cartographie des zones vulnérables au ruissellement et de leurs zones tampons	Cartographie réalisée			1										1
	ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis et rapports produits				8									8
AGRICULTURE : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques	AGRI-ANIM-1	Accompagnements collectifs	Nombre d'accompagnements collectifs réalisées						3							3
	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux MAEC	Nombre de diagnostics réalisés					95	45							140
	AGRI-ANIM-3	Mettre en place des MAEC	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées					*95*	*45*							*140*
			SAU engagée					*3 420*	*1 125*							*4 545*
	AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	Nombre d'exploitations engagées					*35*								*35*
			SAU engagée					*4 550*								*4 550*
	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	52	62	75										189
			Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	12 200	11 500	12 500										36 200
	AGRI-TRAV 2	Gérer et développer les haies	Nombre de mètres linéaires de haies plantées										13 500			13 500
	AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	2 300	7 800	1 200										11 300
			Nombre d'embâcles enlevés		33	90										123
	AGRI-TRAV-4	Génie végétal	Nombre de mètres linéaires de berge restaurée		95											95
	AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau	Nombre de mètres linéaires de cours d'eau et berge renaturé	3 000												3 000
	AGRI-TRAV-6	Nettoyage des dépôts sauvages	Nombre de dépôts sauvages enlevés	5	1											6
	AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles	Nombre d'aménagements suivis et production de rapports					84 - 1 rapport								84 aménage
	AGRI-ETUD-2	Etude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole	Rapport d'étude					1								1
ANIMATION DE L'AT "GARTEMPE AMONT" 2025-2030 : mettre en oeuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire	AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	5,60												5,60
			Nombre de COPIL	8												8
			Nombre de COTECH	16												16
	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	5,60	3	9	5,82	3,6	0,825	0,36			0,65			28,855
	AT-ANIM-3	Plan de communication	Réalisation d'un plan de communication	1												1
			Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	72												72
			Nombre de documents de sensibilisation créés	4												4
			Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public / acteurs)									12				12
			Nombre de journées de sensibilisation sur les EEE											18		18
			Nombre de demi-journées dans les établissements scolaires									12				12
			Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	42								36				78
			Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	12								12				24
	AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	4	6	6	6	6	6	6						40
			Bilan intermédiaire réalisé	1												1
			Bilan final réalisé	1												1
	AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	10		30										40
	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	18	4	36										58
	AT-SUIV-3	Inventaire et gestion des espèces exotiques envahissantes	Cartographie réalisée (présence plantes aquatiques et de bord de berge EE)											1		1
			Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales			6					18			9		33
			Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales								15			9		24
			Nombre de pièges à ragondins mis à disposition		30											30

Programme d'action de l'AT "Bassin Gartempe amont" 2025-2030 (financier)

Enjeu	Code	Fiche action	SMCRG	CAGG	SMABGA	CEN	CDA 87	CDA 23	Bio NA	CPIE 23	CPIE 86	Prom'haies	FREDON	EPTB	Total par action	Total par enjeu	% par enjeu
ALIMENTATION EAU POTABLE : préserver la ressource en eau	AEP-ANIM-1	Accompagner les collectivités pour réaliser des économies d'eau												Hors AT	Hors AT	**Animation de l'AT ou hors AT**	-
	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP		Animation AT											Animation AT		
	AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation (structures assainissement)	Animation AT														
	AEP-ETUD-1	Etude concernant l'impact des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur potentiel soutien à l'étiage												SAGE	SAGE		
Total par maître d'ouvrage				Animation AT										Hors AT			
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : restaurer la continuité écologique de manière efficiente	CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée (Grande continuité)		Animation AT											Animation AT	**2 960 600,00 €**	**40,0**
	CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée (structures compétence voirie)		Animation AT													
	CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Animation AT														
	CE-ANIM-4	Définir l'accompagnement pour la gestion des vannages			Animation AT												
	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	413 100,00 €	250 000,00 €	1 605 000,00 €										2 268 100,00 €		
	CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	28 000,00 €	66 000,00 €	80 000,00 €										174 000,00 €		
	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la CE	26 000,00 €	28 000,00 €	450 000,00 €										504 000,00 €		
	CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la CE	8 500,00 €	6 000,00 €											14 500,00 €		
Total par maître d'ouvrage			475 600,00 €	350 000,00 €	2 135 000,00 €												
% par maître d'ouvrage			16	12	72												
ZONES HUMIDES : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations	ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des ZH et des ZEC du territoire	Animation AT												Animation AT	**729 164,15 €**	**9,9**
	ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maitrise foncière et d'usage				120 000,00 €									120 000,00 €		
	ZH-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les exploitants sylvicoles				Animation AT									Animation AT		
	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des ZH et des ZEC			60 000,00 €	273 510,00 €									333 510,00 €		
	ZH-ETUD-1	Etude sur l'apport hydrologique des zones humides			Hors AT										Hors AT		
	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion				182 338,71 €									182 338,71 €		
	ZH-ETUD-3	Identifier les zones d'expansion des crues	40 000,00 €												40 000,00 €		
	ZH-ETUD-4	Réaliser une cartographie des fonctionnalités des ZEC			5 000,00 €										5 000,00 €		
	ZH-ETUD-5	Cartographie des zones vulnérables au ruissellement et de leurs zones tampons			-										0,00 €		
	ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides				48 315,44 €									48 315,44 €		
Total par maître d'ouvrage			40 000,00 €		65 000,00 €	624 164,15 €											
% par maître d'ouvrage			5		9	86											
AGRICULTURE : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques	AGRI-ANIM-1	Accompagnements collectifs						Hors AT							Hors AT	**1 635 545,00 €**	**22,1**
	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux MAEC					42 750,00 €	20 250,00 €							63 000,00 €		
	AGRI-ANIM-3	Mettre en place des MAEC					*676 898,75 €*	Hors AT							Hors AT		
	AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux					*315 000,00 €*								Hors AT		
	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	160 500,00 €	167 000,00 €	562 500,00 €										890 000,00 €		
	AGRI-TRAV 2	Gérer et développer les haies										382 800,00 €			382 800,00 €		
	AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	11 500,00 €	94 500,00 €	94 000,00 €										200 000,00 €		
	AGRI-TRAV-4	Génie végétal		19 000,00 €											19 000,00 €		
	AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau	30 000,00 €												30 000,00 €		
	AGRI-TRAV-6	Nettoyage des dépôts sauvages	1 000,00 €	2 000,00 €											3 000,00 €		
	AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles					31 895,00 €								31 895,00 €		
	AGRI-ETUD-2	Etude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole					15 850,00 €								15 850,00 €		
Total par maître d'ouvrage			203 000,00 €	282 500,00 €	656 500,00 €		90 495,00 €	20 250,00 €				382 800,00 €					
% par maître d'ouvrage			12	17	40		6	1				23					
ANIMATION DE L'AT "GARTEMPE AMONT" 2025-2030 : mettre en oeuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire	AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	241 930,00 €												241 930,00 €	**2 066 989,66 €**	**28,0**
	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord« Gartempe amont »	152 795,00 €	157 500,00 €	530 000,00 €	461 132,66 €	281 610,00 €	61 250,00 €	36 612,00 €			23 710,00 €			1 704 609,66 €		
	AT-ANIM-3	Plan de communication	5 500,00 €			Animation AT					47 050,00 €				52 550,00 €		
	AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	50 000,00 €	Animation AT											50 000,00 €		
	AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	8 000,00 €		9 900,00 €										17 900,00 €		
	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Animation AT												Animation AT		
	AT-SUIV-3	Inventaire et gestion des espèces exotiques envahissantes		Animation AT						Hors AT			Hors AT		-		
Total par maître d'ouvrage			458 225,00 €	157 500,00 €	539 900,00 €	461 132,66 €	281 610,00 €	61 250,00 €	36 612,00 €	Hors AT	47 050,00 €	23 710,00 €	Hors AT				
% par maître d'ouvrage			22	8	26	22	14	3	2	Hors AT	2	1	Hors AT				

TOTAL DE L'AT PAR MAITRE D'OUVRAGE	**1 176 825,00 €**	**790 000,00 €**	**3 396 400,00 €**	**1 085 296,81 €**	**372 105,00 €**	**81 500,00 €**	**36 612,00 €**	**Hors AT**	**47 050,00 €**	**406 510,00 €**	**Hors AT**	**Hors AT**		**7 392 298,81 €**
% PAR MAITRE D'OUVRAGE	**15,9**	**10,7**	**45,9**	**14,7**	**5,0**	**1,1**	**0,5**	**-**	**0,6**	**5,5**	**-**	**-**		**100%**

V- FICHES MASSES D'EAU

Le code de la masse d'eau dans le tableau ci-dessous est un lien vers celle-ci.

FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR
FRGR0410A	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU
FRGR0410B	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME
FRGR0411A	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BRAME JUSQU'A MONTMORILLON
FRGR0415A	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE
FRGR0415C	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR0416A	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX
FRGR0416C	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE

AT GARTEMPE AMONT

La Gartempe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ardour

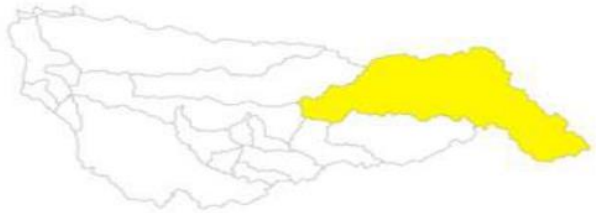
FRGR0409

ÉTAT DCE	
2013	2019
RISQUE GLOBAL	
RISQUE	

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

Morphologiques

Obstacles



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2027

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 376 km²
Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE
Zones humides : ≃ 15,3 % MPH

Plan d'eau : 246 (232,6 ha)
Captage AEP : 12
Enjeux bivalves : FORT

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 430 850 €	Animation : - €	CE : 812 500 €	ZH : 159 590,95 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 52% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, la non réalisation des actions s'explique par un manque de communication du prévisionnel et des difficultés d'accès aux parcelles (refus des propriétaires). Pour la restauration de la continuité écologique, aucune action n'a été faite à cause du manque de communication du prévisionnel et d'une étude annulée. Les actions de gestion et préservation des zones humides ne sont pas soldées mais on remarque qu'elles ont été faites. Pour les études, elles ont été faites sauf celle sur les ouvrages hydrauliques faute de l'indisponibilité du bureau d'étude. Concernant les actions agricoles, des DIE, des accompagnements individuels et collectifs ont été réalisés en quantité inférieur au prévisionnel car le programme d'action a été ramené à 4 ans au lieu de 5 et le prévisionnel avait été surestimé. De plus, les subventions pour certaines actions ont été refusées.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Il y a deux stations de suivi de la qualité de l'eau sur cette masse d'eau. Pour l'oxygène dissous, le taux de saturation en oxygène, la DBO5, la température et le PH maximum, les valeurs indiquent un très bon état sur les 6 années. Pareil de manière global pour le PH Concernant les indicateurs biologiques, l'IPR est moyen en amont et bon en aval. L'IBD est très bon en amont mais il se dégrade en aval (oscillation entre moyen et bon état). Les valeurs de l'I2M2 et de l'IBMR varient entre bon et très bon état en amont et en aval avec globalement plus de valeurs en très bon état en amont. minimum. Pour le carbone organique, la station la plus en amont a des valeurs oscillant entre médiocre et moyen alors que celles en aval sont globalement bonnes. Pour le phosphore total, les valeurs en amont sont très bonnes et celles en aval indiquent un bon état ces deux dernières années ainsi qu'en 2018. Pour les nitrates, il y a le même profil sauf que le passage du très bon état en bon état concerne seulement 2023.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	CAGG	AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	5	5 000,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de pièges à ragondins mis à disposition	5	0,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	1	2 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	5	250 000,00 €
	CDA 23	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	20	9 000,00 €
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	500	Hors AT
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	14 824,29 €
		ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	2,30	29 000,00 €
	SMABGA	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	1	20 000,00 €
	SMCRG	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
					Total financier :	330 274,29 €
	SMCRG	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	1	6 500,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	8	20 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	1600	4 000,00 €
		AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau	Nombre de mètres linéaires de cours d'eau et berge renaturé	500	5 000,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €

2026		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CAGG	CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	4	18 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	1	6 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	13	29 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	2000	10 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	1500	12 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	5	5 000,00 €
		AGRI-TRAV-4	Génie végétal	Nombre de mètres linéaires de berge restaurée	40	8 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de pièges à ragondins mis à disposition	5	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	1	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	14 923,11 €
		ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	7 439,56 €
		ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1,07	16 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT

Total financier : 162 812,67 €

2027	SMCRG	CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	8 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	1	6 500,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	1	1 500,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	8	20 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	1600	4 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	200	1 000,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CAGG	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	2	16 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	11	22 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	2000	10 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	1500	12 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	5	5 000,00 €
		AGRI-TRAV-4	Génie végétal	Nombre de mètres linéaires de berge restaurée	55	11 000,00 €
		AGRI-TRAV-6	Nettoyage des dépôts sauvages	Nombre de dépôts sauvages enlevés	1	2 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de pièges à ragondins mis à disposition	5	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	2,8	14 500,00 €

Total financier : 133 500,00 €

Renouvellement de l'ACCORD

2028	SMCRG	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	1	100 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	2	13 000,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	1	1 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	8	20 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	2000	5 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	500	2 500,00 €
		AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau	Nombre de mètres linéaires de cours d'eau et berge renaturé	500	5 000,00 €
		AGRI-TRAV-6	Nettoyage des dépôts sauvages	Nombre de dépôts sauvages enlevés	5	1 000,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CAGG	CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	16 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	13	21 500,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	2400	10 500,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	1600	12 500,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	6	6 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de pièges à ragondins mis à disposition	5	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	1	100 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	9,03	8 000,00 €

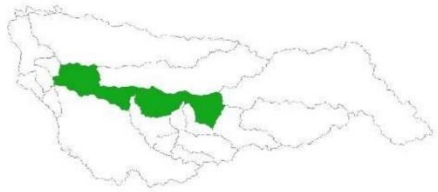
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 269,01 €
					Total financier :	337 269,01 €
2029	SMCRG	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	1	150 000,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	1	4 000,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	-	1 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	4	10 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	1000	2 500,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	100	500,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CAGG	CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	16 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	1	6 000,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	1	2 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	13	21 500,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	2400	10 500,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	1600	12 500,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	6	6 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de pièges à ragondins mis à disposition	5	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 417,26 €
		ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	4 302,86 €
					Total financier :	262 220,12 €
2030	SMCRG	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	50 000,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	-	1 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	8	20 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	2000	5 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	500	2 500,00 €
		AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau	Nombre de mètres linéaires de cours d'eau et berge renaturé	1000	10 000,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CAGG	CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	16 000,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	-	2 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	12	20 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	2700	12 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	1600	12 500,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	6	6 000,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de pièges à ragondins mis à disposition	5	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	2	12 100,00 €
		ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	7 314,86 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	176 864,86 €

AT GARTEMPE AMONT

La Gartempe depuis la confluence de l'Ardour jusqu'à la confluence avec le Vincou

FRGR0410a

ÉTAT DCE		RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019
2013	2019	
RISQUE GLOBAL		Macropolluants
RISQUE		Obstacles



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2015

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 152 km²
Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE
Zones humides : ≃ 12,5 % MPH

Plan d'eau : 129 (60,9 ha)
Captage AEP : 1
Enjeux bivalves : MOYEN

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 196 130 €	Animation : - €	CE : 465 000 €	ZH : 26 269,01 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 61% de la somme prévue a été dépensée. Les actions d'animation et de communication n'ont pas été réalisées car il y a eu un refus de subvention et un manque de transmission du prévisionnel. Les actions de gestion et préservation des zones humides ne sont pas soldées mais on remarque que les actions ont été faites. Concernant les actions agricoles, les DIE et les accompagnements individuels et collectifs prévus ont été réalisés. Les subventions pour les analyses de sols et d'eau ont été refusées.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Pour l'oxygène dissous, le taux de saturation en oxygène, la DBO5, la température, les nitrates et le PH minimum, les valeurs indiquent un très bon état sur les 6 années. Pareil de manière global pour le PH maximum. Pour le carbone organique, les valeurs traduisent un bon état sauf en 2020 où l'état était moyen. Pour le phosphore total, les valeurs oscillent entre très bon et bon état. Concernant les indicateurs biologiques, l'IPR et l'IBMR indiquent un bon état et l'I2M2 un très bon état. L'IBD varie entre un état bon, moyen et médiocre mais la dernière année de mesure (2022) était en état médiocre.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	SMABGA	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	5	50 000,00 €
	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	300	7 710,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	2	900,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	2	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	72	Hors AT
					Total financier :	58 610,00 €
2026	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	12 220,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	2	0,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	9	90 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	2	900,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	2	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	72	Hors AT
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	Nombre d'exploitations engagées	10	0,00 €
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	SAU engagée	1300	0,00 €
					Total financier :	125 620,00 €
2027	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	13 900,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	2	900,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	2	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	72	Hors AT
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	Nombre d'exploitations engagées	10	0,00 €
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	SAU engagée	1300	0,00 €
					Total financier :	37 300,00 €

Renouvellement de l'ACCORD

2028	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	14 500,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	25 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	3	300 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	17,40	11 000,00 €
		ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 269,01 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	Nombre d'exploitations engagées	5	0,00 €
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	SAU engagée	650	0,00 €
					Total financier :	388 719,01 €

2029	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 100,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	Nombre d'exploitations engagées	5	0,00 €
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	SAU engagée	650	0,00 €
					Total financier :	38 050,00 €

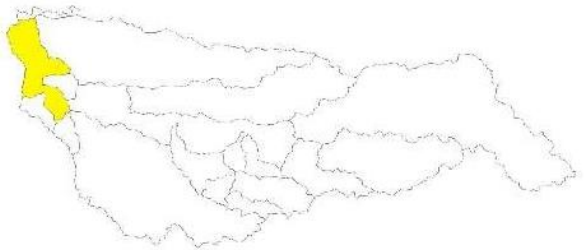
2030	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 700,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	2	900,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	2	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	72	Hors AT
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	Nombre d'exploitations engagées	5	0,00 €
		AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	SAU engagée	650	0,00 €
					Total financier :	39 100,00 €

AT GARTEMPE AMONT

La Gartempe depuis la confluence du Vincou jusqu'à la confluence avec la Brame

FRGR0410b

ÉTAT DCE		RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019
2013	2019	
RISQUE GLOBAL		Morphologiques
RISQUE		Obstacles



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2027A

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 65 km²

Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE

Zones humides : ≃ 10,6 % MPH

Plan d'eau : 60 (26,4 ha)

Captage AEP : 0

Enjeux bivalves : FAIBLE

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 185 720 €	Animation : - €	CE : 375 000 €	ZH : 64 700 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 39% de la somme prévue a été dépensée. L'action d'animation n'a pas été réalisée car il y a eu un manque de transmission du prévisionnel. Les interventions sur les plantes exotiques envahissantes ont été réalisées partiellement car faites en interne faute de subvention. Les actions de gestion et préservation des zones humides ne sont pas soldées mais on remarque que les actions ont été faites sauf la maîtrise foncière car l'enveloppe a été utilisée pour une autre masse d'eau. Concernant les 4 études étangs prévues, elles n'ont pas été faites car elles étaient liées à la mise en place de la stratégie étangs qui n'a pas vu le jour.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Pour l'oxygène dissous, le taux de saturation en oxygène, la DBO5, la température, les nitrates et le PH minimum, les valeurs indiquent un très bon état sur les 6 années. Concernant le PH maximum, l'année 2022 est passé en état médiocre alors que les 5 autres étaient en très bon état. Pour le carbone organique, les valeurs traduisent un bon état. Pour le phosphore total, les valeurs traduisent un très bon état sauf en 2018 où l'état était bon.

Concernant les indicateurs biologiques, l'I2M2 indiquent globalement un très bon état sauf en 2021 où il était bon. L'IPR et l'IBMR oscillent entre bon et moyen état. L'IBD quant à lui fait pareil sauf la dernière année de mesure en 2022 où il passe en état médiocre.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	SMABGA	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	3	30 000,00 €
		ZH-ETUD-1	Etude sur l'apport hydrologique des zones humides	Etude réalisée et production d'un rapport	1	Hors AT
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	30 450,00 €
2026	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	12 220,00 €
	SMABGA	CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	2	20 000,00 €
		ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1,00	60 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1,40	4 700,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	119 870,00 €
2027	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	13 900,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	36 850,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	14 500,00 €
	SMABGA	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	25 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques)	2	300 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
					Total financier :	362 000,00 €
2029	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 100,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
					Total financier :	37 600,00 €
2030	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 700,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	38 650,00 €

AT GARTEMPE AMONT

FRGR0411a

La Gartempe depuis la confluence de la Brame jusqu'à Montmorillon

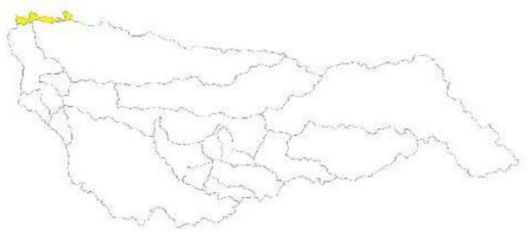
ÉTAT DCE	
2013	2019
RISQUE GLOBAL	
RISQUE	

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

Pesticides

Morphologiques

Hydrologiques



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2027

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 82 km²

Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE

Zones humides : ≃10,5 % MPH

Plan d'eau : 6 (4,7ha)

Captage AEP : 0

Enjeux bivalves : -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : - €	Animation : - €	CE : - €	ZH : - €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Il n'y a pas eu d'actions prévues ni d'actions réalisées.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

-

PROGRAMME D'ACTION

NÉANT

AT GARTEMPE AMONT

FRGR0415a

L'Ardour et ses affluents depuis la source jusqu'au barrage de la retenue du Pont à l'Age

ÉTAT DCE	
2013	2019
RISQUE GLOBAL	
RISQUE	

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

Obstacles



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2021

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 136 km²

Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE

Zones humides : ≃ 16,1 % MPH

Plan d'eau : 53 (77,3 ha)

Captage AEP : 9

Enjeux bivalves : FORT

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 56 750 €	Animation : - €	CE : 125 100 €	ZH : 37 286,27 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 74% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, les actions ont été réalisées. Concernant la restauration de la continuité écologiques, des actions prévues n'ont pas été faites par manque de transmission du prévisionnel. Les actions de gestion et préservation des zones humides n'ont été faites car le budget a été déplacé sur une autre masse d'eau. Il n'y avait pas d'études prévues mais 3 ont été réalisées. Les actions agricoles n'ont pas été faites à cause de refus de subvention entre autres. Les accompagnements individuels sont en cours.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Il y a 2 stations de suivis sur cette masse d'eau cependant il n'y a pas de données pour certains paramètres ou certaines années ce qui rend l'analyse compliquée. Pour l'oxygène dissous, la DBO5, le PH minimum et maximum, les valeurs indiquent un très bon état sur les 6 années. Pour le carbone organique, les valeurs traduisent un bon état les 2 dernières années pour la station aval. La station amont a des données moyennes pour les mêmes années. Concernant le phosphore total, les valeurs traduisent un bon état. Pour les nitrates, les valeurs sont majoritairement bonnes en aval et bonnes en 2023 pour l'amont.
Concernant les indicateurs biologiques, l'IPR est bon pour la station amont. L'I2M2 oscille entre bon et très bon même si les dernières années l'état est bon pour les 2 stations. L'IBD est moyen pour la station aval.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	SMCRG	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	2	0,00 €
					Total financier :	0,00 €
2026	SMCRG	CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	2	1 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	56 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	2	0,00 €
	CDA 23	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	15	6 750,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	15	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	375	Hors AT
					Total financier :	63 750,00 €
2027	SMCRG	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	57 100,00 €
		CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	-	1 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	2	0,00 €
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 120,77 €
					Total financier :	73 220,77 €

Renouvellement de l'ACCORD

2028	SMCRG	CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	1	1 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	6	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	1500	3 750,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	2	0,00 €
					Total financier :	19 750,00 €
2029	SMCRG	CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	-	500,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	8 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	2	0,00 €
					Total financier :	8 500,00 €
2030	SMCRG	CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	-	500,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	6	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	1500	3 750,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	500	2 500,00 €
		AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau	Nombre de mètres linéaires de cours d'eau et berge renaturé	1000	10 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	2	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	2,00	6 600,00 €
		ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 565,50 €
					Total financier :	53 915,50 €

AT GARTEMPE AMONT

L'Ardour et ses affluents depuis la retenue du Pont à l'Age jusqu'à la confluence avec la Gartempe

FRGR0415c

ÉTAT DCE	
2013	2019

RISQUE GLOBAL

RISQUE

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

Obstacles



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2021

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 57 km²

Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE

Zones humides : ≃ 11,9 % MPH

Plan d'eau : 32 (16,9 ha)

Captage AEP : 6

Enjeux bivalves : FORT

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : - €	Animation : - €	CE : - €	ZH : 7 320 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 18% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, les actions ont été réalisées mais elles sont inférieures au prévisionnel car il y avait plus d'opportunités sur d'autres masses d'eau. Des actions de gestion et préservation des zones humides ont été réalisées sauf pour la maitrise foncière car le budget a été attribué à une autre masse d'eau. Le budget des travaux d'entretien n'apparait pas car ils ne sont pas soldés.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Il y a des données que pour l'année 2019 donc l'analyse ne concerne que cette dernière. Pour l'oxygène dissous, la DBO5, la température, le phosphore total, les nitrates et le PH maximum, les valeurs indiquent un très bon état. Pour le carbone organique et le taux de saturation en oxygène, les valeurs traduisent un bon état. Le PH minimum a quant à lui une valeur moyenne.
Concernant les indicateurs biologiques, l'I2M2 et l'IBMR traduisent un très bon état. L'IBD met en évidence un bon état.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
						Total financier : 0,00 €
2026	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
						Total financier : 0,00 €
2027	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
						Total financier : 0,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
						Total financier : 0,00 €
2029	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	5 020,00 €
						Total financier : 5 020,00 €
2030	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1	2 300,00 €
						Total financier : 2 300,00 €

AT GARTEMPE AMONT

La Couze et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Saint-Pardoux

FRGR0416a

ÉTAT DCE	
2013	2019

RISQUE GLOBAL : RESPECT

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019 : -



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT : 2021

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 46 km²

Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2

Zones humides : ≃ 12,1 % MPH

Plan d'eau : 20 (55,7 ha)

Captage AEP : 3

Enjeux bivalves : FAIBLE

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : - €	Animation : - €	CE : - €	ZH : 55 478,91 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 37% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, des actions non prévues ont été réalisées. Des actions de gestion et préservation des zones humides ont été partiellement réalisées (la modification du plan de gestion a été attribuée à une autre masse d'eau et la maîtrise foncière n'a pas été faite en totalité). Aucune des études prévues n'a été réalisée faute de volontaire et pour certaines, elles ont été faites sur une autre masse d'eau. Aucune action agricole n'a été faite car certaines n'étaient pas subventionnées et le prévisionnel a été ramené à 4 ans.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Il y a des données que pour l'année 2018 et que pour certains paramètres donc le résultat de l'analyse ne serait pas significatif.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2026	CEN NA	ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	5 951,65 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	4,5	5 300,00 €
						Total financier : 11 251,65 €
2027	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1,5	2 400,00 €
						Total financier : 2 400,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1,5	2 500,00 €
						Total financier : 2 500,00 €
2029	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	8,1	21 600,00 €
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 417,26 €
						Total financier : 37 017,26 €
2030	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1,5	2 310,00 €
						Total financier : 2 310,00 €

AT GARTEMPE AMONT

La Couze depuis le complexe de Saint-Pardoux jusqu'à la confluence avec la Gartempe

FRGR0416C

ÉTAT DCE	
2013	2019
RISQUE GLOBAL	
RISQUE	

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

Hydrologiques

Obstacles



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2015

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 40 km²

Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE

Zones humides : ≃ 15,9 % MPH

Plan d'eau : 69 (61,2ha)

Captage AEP : 1

Enjeux bivalves : FAIBLE

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP | Agriculture | Zones humides | Plans d'eau | Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 1 350 € | Animation : - € | CE : - € | ZH : 700 € | AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 100,1% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, le quantitatif réalisé est inférieur au prévisionnel car des opportunités ont permis de réaliser ces actions sur d'autres masses d'eau. Les actions de gestion et préservation des zones humides ont été partiellement réalisées (la maîtrise foncière n'a pas été faite car l'enveloppe a été attribuée à une autre masse d'eau). Les études étangs n'ont pas été faites car la stratégie étangs n'a pas été mise en place. Celles de 12 seuils ont été finies dans ce contrat mais elles ont commencé dans le précédent. La définition du statut des ouvrages a été faite en interne.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Il y a des données que pour les années 2020 et 2022 et que pour certains paramètres donc le résultat de l'analyse ne serait pas significatif.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	450,00 €
2026	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	1,9	700,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	1 150,00 €
2027	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
					Total financier :	0,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
					Total financier :	0,00 €
2029	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
					Total financier :	0,00 €
2030	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	450,00 €

AT GARTEMPE AMONT

La Semme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe

FRGR0417

ÉTAT DCE	
2013	2019

RISQUE GLOBAL : RESPECT

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019 : -



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT : 2021

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 184 km²
Continuité écologique : listes 1 et 2 art 214-17 CE
Zones humides : ≃ 13,9 % MPH
Plan d'eau : 164 (124,8 ha)
Captage AEP : 10
Enjeux bivalves : FORT

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 13 000 €	Animation : - €	CE : -€	ZH : 48 100 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 67% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, des actions ont été réalisées alors qu'elles n'étaient pas prévues car le prévisionnel n'a pas été transmis à la technicienne rivière et suite à des diagnostics de terrain il est apparu que ces secteurs avaient besoin de restauration. La lutte contre les EEE était prévue mais n'a pas été faite faute de financement. Les actions de gestion et préservation des zones humides ont été partiellement faites (une seule rédaction de document de gestion à cause d'une surestimation du prévisionnel et d'un retard dans les actions). Concernant les études, les études seuils n'ont pas été réalisées faute de volontaire. Les autres ont été faites en interne. Les actions agricoles ont été faites partiellement (certaines ont été annulées à cause d'un refus de subvention et pour d'autres le quantitatif prévu avait été surestimé et la dernière phase n'est pas encore soldée).

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Pour l'oxygène dissous, le taux de saturation en oxygène, la DBO5, la température, les nitrates, le PH minimum et maximum, les valeurs indiquent un très bon état. Pour le carbone organique, les valeurs oscillent entre moyen, médiocre et un bon état ces 2 dernières années. Concernant le phosphore total, les valeurs traduisent un très état en 2023 et un bon état les autres années.
Concernant les indicateurs biologiques, l'IPR et l'IBMR sont bons. L'I2M2 oscille entre bon et très bon. L'IBD est moyen.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	SMABGA	AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	7,00	6 000,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	2	900,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	2	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	72	Hors AT
					Total financier :	6 900,00 €
2026	SMCRG	AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	1	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	9,30	16 000,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	2	900,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	2	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	72	Hors AT
					Total financier :	16 900,00 €
2027	SMCRG	AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	9,40	15 100,00 €
	CDA 23	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	7	3 150,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	7	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	175	Hors AT
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	2	900,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	2	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	72	Hors AT
					Total financier :	19 150,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	SMCRG	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	2	5 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	1 250,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	1	4 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	250	1 250,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	7,00	5 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT

		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	17 450,00 €
2029	SMCRG	AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	7,00	5 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	5 950,00 €
2030	SMCRG	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	2	5 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	1 250,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	1	0,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	7,00	5 500,00 €
		ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 565,50 €
	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	2	900,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	2	Hors AT
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	72	Hors AT
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	4 000,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	250	1 250,00 €
					Total financier :	33 465,50 €

AT GARTEMPE AMONT

FRGR0418	ÉTAT DCE		Le Vincou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe		ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT
	2013	2019	RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019		
	RISQUE GLOBAL		Morphologiques Obstacles		2027
	RESPECT				

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 287 km²
Plan d'eau : 443 (435,1 ha)
Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2
Captage AEP : 7
Zones humides : ≃ 14,2 % MPH
Enjeux bivalves : MOYEN

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 92 230 €	Animation : - €	CE : 10 000€	ZH : 66 586,51 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 122% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, la restauration de la ripisylve a été partiellement faite car un propriétaire a refusé l'accès à sa parcelle. La lutte contre les EEE était prévue mais n'a pas été faite faute de financement. Concernant la restauration de la continuité écologique, les travaux sur un seuil ont couté plus chères que prévu. Les actions de gestion et préservation des zones humides ont été partiellement faite (deux rédactions de document de gestion à cause d'une surestimation du prévisionnel et de la fusion de deux documents). De plus, la restauration a couté plus chère que prévu. Concernant les études, les études seuils n'ont pas été réalisées faute de volontaire et celles pour les étangs étaient liées à la stratégie étangs qui n'a pas été mise en place. L'étude sur la fonctionnalité a été annulée car jugée non nécessaire. La définition du statut des ouvrages a été faite en interne. Les actions agricoles ont été faites partiellement (certaines ont été annulées à cause d'un refus de subvention).

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Pour l'oxygène dissous, la température, les nitrates, le PH minimum et maximum, les valeurs indiquent un très bon état. Pour le carbone organique, les valeurs traduisent un bon état. Concernant le phosphore total, le taux de saturation en oxygène et la DBO5, les valeurs oscillent entre un bon et un très bon état.
Concernant les indicateurs biologiques, l'IPR indique globalement un mauvais état. L'I2M2 oscille entre un état bon, très bon et moyen. L'IBD et l'IBMR oscillent entre bon et moyen état.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	300	7 710,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	200	500,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT
					Total financier :	10 460,00 €
2026	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	12 220,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	1	0,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	1	10 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	5 951,65 €
		ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	0,50	6 800,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT
					Total financier :	37 221,65 €
2027	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	13 900,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	21,86	22 000,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT
					Total financier :	38 150,00 €

Renouvellement de l'ACCORD

2028	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	14 500,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	4	1 800,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	4	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	144	Hors AT
					Total financier :	16 300,00 €

2029	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 100,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	5 020,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	4	1 800,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	4	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	144	Hors AT

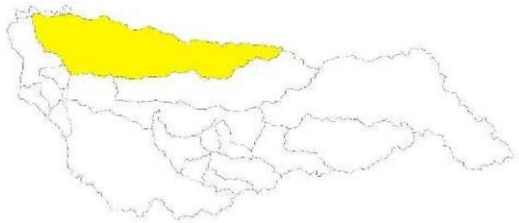
Total financier : 21 920,00 €

2030	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 700,00 €
	SMABGA	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	0,5	0,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	3,90	19 500,00 €
		ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis	1	7 314,86 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT

Total financier : 44 764,86 €

AT GARTEMPE AMONT

FRGR0419	ÉTAT DCE		La Brame et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe	
	2013	2019	RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019	ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT
	RISQUE GLOBAL		Hydrologiques	
	RISQUE			2027



CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 273 km²
Plan d'eau : 281 (171,1 ha)
Continuité écologique : liste 1 art 214-17 CE (non concernée liste 2)
Captage AEP : -
Zones humides : ≃ 15,0 % MPH
Enjeux bivalves : MOYEN

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX				
AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU				
Agriculture : 211 650 €	Animation : - €	CE : 10 000€	ZH : 30 123,12 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 20% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, la lutte contre les EEE était prévue mais n'a pas été faite faute de financement. Les actions de gestion et préservation des zones humides ont été partiellement faites (une seule rédaction de document de gestion à cause d'une surestimation du prévisionnel et du retard dans les actions). Concernant les études, les études seuils n'ont pas été réalisées faute de volontaire et une opportunité a été manquée faute de réponse des bureaux d'étude. Les études étangs étaient liées à la stratégie étangs qui n'a pas été mise en place. La définition du statut des ouvrages a été faite en interne. Les actions agricoles ont été faites partiellement (certaines ont été annulées à cause d'un refus de subvention et la programmation a été raccourcie à 4 ans).

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Pour l'oxygène dissous, la DBO5, la température, les nitrates, le PH minimum et maximum, les valeurs indiquent un très bon état. Pour le carbone organique, les valeurs font état d'un bon état les 2 dernières années ; il était moyen les années précédentes. Concernant le phosphore total, il traduit un bon état. Le taux de saturation en oxygène oscille entre bon et très bon état. Concernant les indicateurs biologiques, l'IPR indique un très bon état. L'I2M2 oscille entre un état bon, très bon et moyen. L'IBD indique un état moyen et l'IBMR oscille entre bon et moyen état.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	400	10 280,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	1000	3 500,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT
					Total financier :	16 030,00 €
2026	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	12 220,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	14 923,12 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT
					Total financier :	51 893,12 €
2027	CDA 23	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	3	1 350,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	3	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	75	Hors AT
	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	13 900,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	1	10 000,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT
					Total financier :	50 000,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	14 500,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €

2028	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	0,10	6 600,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	4	1 800,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	4	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	144	Hors AT
					Total financier :	45 400,00 €
2029	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 100,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	6,70	8 600,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	4	1 800,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	4	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	144	Hors AT
					Total financier :	48 000,00 €
2030	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 700,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
		AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	1	0,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	5	2 250,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	5	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	180	Hors AT
					Total financier :	40 450,00 €

AT GARTEMPE AMONT

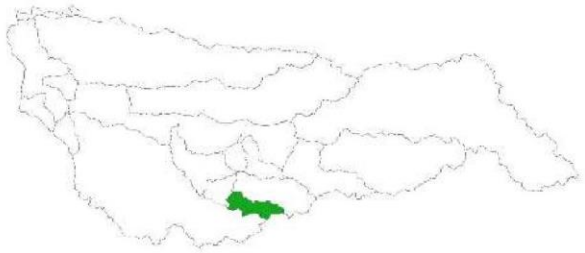
FRGR1690

Le Ritord et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Saint-Pardoux

ÉTAT DCE	
2013	2019
RISQUE GLOBAL	
RESPECT	

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

-



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2021

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 18 km²

Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2

Zones humides : ≃ 11,0 % MPH

Plan d'eau : 11 (35,5ha)

Captage AEP : -

Enjeux bivalves : -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : - €	Animation : - €	CE : - €	ZH : - €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 33% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, des actions non prévues ont été faites car elles sont en lien avec la restauration de la petite continuité. Une restauration de la petite continuité prévue a été faite. Les travaux de restauration de zones humides ont été faits.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Il n'y a pas de données pour les paramètres physico chimiques pour la période considérée.
Concernant les indicateurs biologiques, l'I2M2 et l'IPR traduisent un bon état.

PROGRAMME D'ACTION

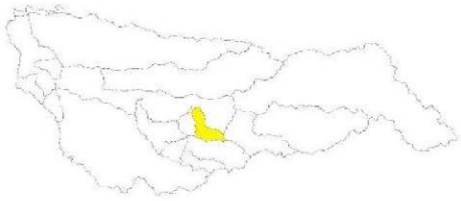
NÉANT

AT GARTEMPE AMONT

FRGR1704

Le Sagnat et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe

ÉTAT DCE		RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019	ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT
2013	2019	Morphologiques Obstacles	2027
RISQUE GLOBAL			
RISQUE			



CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 19 km²

Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2

Zones humides : ≃ 12 % MPH

Plan d'eau : 12 (29,9 ha)

Captage AEP : -

Enjeux bivalves : -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : - €	Animation : - €	CE : 253 000 €	ZH : 18 820,77 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 15% de la somme prévue a été dépensée. Pour la restauration des milieux aquatiques, les actions prévues n'ont pas été réalisées à cause du décalage du planning. Les actions de gestion et préservation des zones humides ont été partiellement faites : la rédaction du document de gestion n'a pas été réalisée car il s'agissait d'un renouvellement et l'action a été faite sur un site nouvellement acquis d'une autre masse d'eau.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

Il y a des données que pour l'année 2019 et que pour certains paramètres donc le résultat de l'analyse ne serait pas significatif.

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2026	SMABGA	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	10 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques)	1	25 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	4	24 000,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	0,70	3 700,00 €
					Total financier :	62 700,00 €
2027	SMABGA	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	10 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques)	3	75 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	4	24 000,00 €
	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	15 120,77 €
					Total financier :	124 120,77 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	SMABGA	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	10 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques)	3	75 000,00 €
					Total financier :	85 000,00 €

AT GARTEMPE AMONT

FRGR1710

Le Lavillemichel et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe

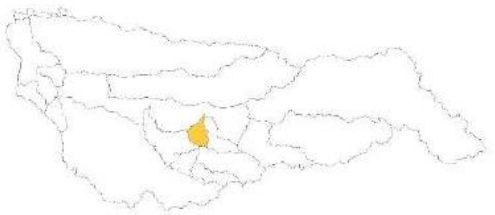
ÉTAT DCE	
2013	2019

RISQUE GLOBAL

RISQUE

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

Hydrologiques
Obstacles



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2027

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 13 km²

Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2

Zones humides : ≃ 12,4 % MPH

Plan d'eau : 15 (15,3 ha)

Captage AEP : -

Enjeux bivalves : -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : - €	Animation : - €	CE : 253 000€	ZH : - €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Il n'y a pas eu d'actions prévues ni d'actions réalisées.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

-

PROGRAMME D'ACTION

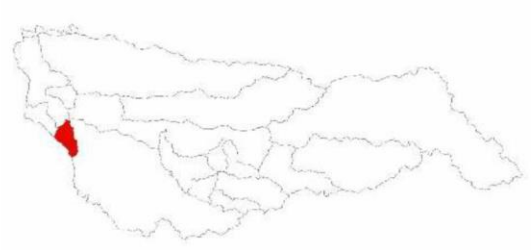
Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2026	SMABGA	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	10 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques)	1	25 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	4	24 000,00 €
					Total financier :	59 000,00 €
2027	SMABGA	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	10 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques)	3	75 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	4	24 000,00 €
					Total financier :	109 000,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	SMABGA	CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	10 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques)	3	75 000,00 €
					Total financier :	85 000,00 €

AT GARTEMPE AMONT

FRGR1721

La Borderie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe

ÉTAT DCE		RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019	ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT
2013	2019		
RISQUE GLOBAL		Morphologiques	
RISQUE			2027A



CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 14 km²

Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2

Zones humides : ≃ 13,4 % MPH

Plan d'eau : 6 (2,2 ha)

Captage AEP : -

Enjeux bivalves : -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 30 950 €	Animation : - €	CE : - €	ZH : 21 523,12 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Il n'y a pas eu d'actions prévues ni d'actions réalisées.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

-

PROGRAMME D'ACTION

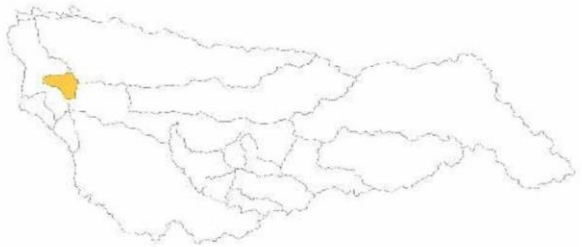
Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	450,00 €
2026	CEN NA	ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	1	14 923,12 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	15 373,12 €
2027	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	13 900,00 €
					Total financier :	13 900,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	2,00	6 600,00 €
					Total financier :	6 600,00 €
2030	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 700,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	16 150,00 €

AT GARTEMPE AMONT

Le Planteloup et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe

FRGR1730

ÉTAT DCE		RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019	
2013	2019		
RISQUE GLOBAL		Morphologiques	Obstacles
RISQUE		Hydrologiques	



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT : **2027A**

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 13 km²
Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2
Zones humides : ≃ 11,5 % MPH
Plan d'eau : 9 (3,2 ha)
Captage AEP : -
Enjeux bivalves : -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 141 170 €	Animation : - €	CE : - €	ZH : 6 600 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 0% de la somme prévue a été dépensée. Les 4 études étangs prévues n'ont pas été réalisées car la stratégie étangs n'a pas été mise en place.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

-

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	450,00 €
2026	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	12 220,00 €
	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	35 170,00 €
2027	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
					Total financier :	22 500,00 €
2028	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
					Total financier :	22 500,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2029	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	15 100,00 €
					Total financier :	37 600,00 €
2030	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CEN NA	ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	2,00	6 600,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	29 550,00 €

AT GARTEMPE AMONT

FRGR1737

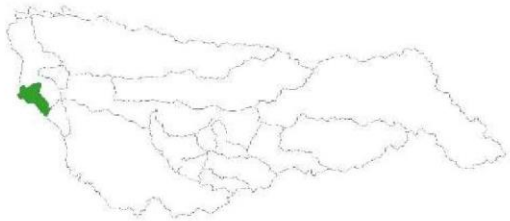
La Planche de Saint-Bonnet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe

ÉTAT DCE	
2013	2019
RISQUE GLOBAL	
RISQUE	

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

Morphologiques — Obstacles

Hydrologiques



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

2021

CARACTERISTIQUES GENERALES

Superficie BV : 15 km²

Continuité écologique : non concernée listes 1 et 2

Zones humides : ≃ 9,9 % MPH

Plan d'eau : 10 (3,6 ha)

Captage AEP : -

Enjeux bivalves : -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 128 350 €	Animation : - €	CE : - €	ZH : - €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

Au niveau financier, 0% de la somme prévue a été dépensée. Les 4 études étangs prévues n'ont pas été réalisées car la stratégie étangs n'a pas été mise en place.

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

-

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
			Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	450,00 €
2026	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	22 950,00 €
2027	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
					Total financier :	22 500,00 €
Renouvellement de l'ACCORD						
2028	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	Prom'haies	AGRI-TRAV-2	Plantation de haies	Nombre de mètres linéaires plantés	500	14 500,00 €
					Total financier :	37 000,00 €
2029	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
					Total financier :	22 500,00 €
2030	SMABGA	AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	3	15 000,00 €
		AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	500	7 500,00 €
	CDA 87	AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	1	450,00 €
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	1	Hors AT
		AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	SAU engagée	36	Hors AT
					Total financier :	22 950,00 €

AT GARTEMPE AMONT

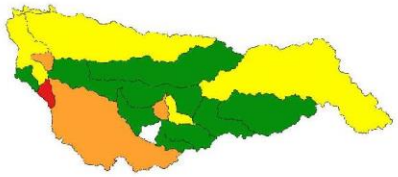
TOUTES

ÉTAT DCE

RISQUES ET PRESSIONS SIGNIFICATIVES EDL 2019

RISQUE GLOBAL

Toutes masses d'eau



ÉCHÉANCE ATTEINTE BON ÉTAT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Superficie BV : 1 716 km² (hors FRGL162)
Zones humides : ≃13,9 % MPH
Fôrets : 23,43 %
Occupation agricole : 75,02 % dont 58,67% de Prairie Permanente
Plan d'eau : 1566 (1356,4 ha)
Captage AEP : 49
Enjeux bivalves: -

PRIORITE PAR RAPPORT AUX ENJEUX

AEP	Agriculture	Zones humides	Plans d'eau	Grande continuité

FINANCIER PREVISIONNEL PAR ENJEU

Agriculture : 1 350 €	Animation : - €	CE : - €	ZH : 700 €	AEP : - €

BILAN DU CTMA 2018-2022

-

ANALYSE DE LA QUALITE BIO PHYSICO CHIMIQUE ENTRE 2018 ET 2023

-

PROGRAMME D'ACTION

Année	Maitre d'ouvrage	Code action	Actions	Indicateur	Quantitatif	Financier
2025	SMCRG	AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	-	8 000,00 €
		AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de réunions avec les structures AEP/CC	4	0,00 €
		AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Création d'un tableau de bord DUP	1	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	3	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Liste des ouvrages à restaurer	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	2	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie	Liste des ouvrages à restaurer	1	0,00 €
		CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT et l'OFB	3	0,00 €
		CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Liste des sous bassins prioritaires	1	0,00 €
		ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire	Nombre de communes ou CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones humides	31	0,00 €
		ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire	Nombre de CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones d'expansion des crues	3	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,6	16 280,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COPIL	1	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COTECH	4	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,6	17 125,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Réalisation d'un plan de communication	1	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	12	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	7	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	0,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CAGG	CE-ANIM-1	Mettre en place une animation avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	2	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Liste des ouvrages à restaurer	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Liste des ouvrages à restaurer	1	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,5	25 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	Prom'haies	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,075	2 710,00 €
	SMABGA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1,5	85 000,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnee avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuite	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnee avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuite	Liste des ouvrages à restaurer	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	5	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Liste des ouvrages à restaurer	1	0,00 €
		CE-ANIM-4	Définir l'accompagnement pour la gestion des vannages	Elaboration d'un cahier des charges validé en comité de pilotage	1	0,00 €
		ZH-ETUD-4	Réaliser une cartographie des fonctionnalités des zones d'expansion des crues	Cartographie réalisée	1	0,00 €
		ZH-ETUD-4	Réaliser une cartographie des fonctionnalités des zones d'expansion des crues	Nombre de fiches synthétiques par ZEC élaborées	95	5 000,00 €
		ZH-ETUD-5	Cartographie des zones vulnérables au ruissellement et de leurs zones tampons	Cartographie réalisée	1	0,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	15	15 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	15	4 900,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1	0,00 €
	EPTB Vienne	AEP-ANIM-1	Accompagner les collectivités pour réaliser des économies d'eau	Nombre de collectivités accompagnées	3	Hors AT
	CPIE 23	AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	2,5	Hors AT
	FREDON	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Cartographie de la présence de plantes aquatiques et de bord de berge exotiques envahissantes réalisée	1	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
	CEN NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,97	73 101,43 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement	5	15 000,00 €
	Bio NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,06	6 102,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CPIE 86	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	2	840,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	2	920,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	6	3 400,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	2 000,00 €
	CDA 23	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,21	15 750,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CDA 87	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,60	42 210,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	-
		AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles	Nombre d'aménagements suivis	12	5 320,00 €
					Total financier :	343 658,43 €
		AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de réunions avec les structures AEP/CC	4	0,00 €

2026	SMCRG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	6	0,00 €
		AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement	Nombre de réunions avec les structures assainissement	2	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	2	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	1	0,00 €
		CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT et l'OFB	3	0,00 €
		ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire	Nombre de communes ou CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones humides	31	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	45 130,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COPIL	1	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COTECH	2	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	27 134,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de documents de sensibilisation créés	1	500,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	12	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	7	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	0,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CAGG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	5	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	1	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,5	25 500,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	Prom'haies	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,115	4 200,00 €
	SMABGA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1,5	85 000,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnee avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuite	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	5	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Liste des ouvrages à restaurer	1	0,00 €
		CE-ANIM-4	Définir l'accompagnement pour la gestion des vannages	Nombre de propriétaires accompagnés	5	0,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	15	15 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1	0,00 €
	EPTB Vienne	AEP-ANIM-1	Accompagner les collectivités pour réaliser des économies d'eau	Nombre de collectivités accompagnées	3	Hors AT
	CPIE 23	AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	2,5	Hors AT
	FREDON	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
	Bio NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,06	6 102,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CEN NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,97	74 563,46 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		ZH-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les exploitants sylvicoles	Nombre de réunions avec les exploitants sylvicoles	1	0,00 €
		ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement	10	30 000,00 €
	CPIE 86	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	2	880,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	2	940,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	6	3 860,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	2 000,00 €
	CDA 23	AGRI-ANIM-1	Accompagnements collectifs	Nombre d'accompagnements collectifs réalisées	1	Hors AT
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,188679245	14 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CDA 87	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,6	44 100,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	-
		AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles	Nombre d'aménagements suivis	24	8 080,00 €
		AGRI-ETUD-2	Etude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole	Rapport d'étude	0	4 700,00 €
					Total financier :	391 689,46 €
2027	SMCRG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de réunions avec les structures AEP/CC	3	0,00 €
		AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	6	0,00 €
		AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement	Nombre de réunions avec les structures assainissement	2	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	2	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	1	0,00 €
		CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT et l'OFB	2	0,00 €
		ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire	Nombre de communes ou CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones humides	31	0,00 €
		ZH-ETUD-3	Identifier les zones d'expansion des crues	Etude réalisée et production d'un rapport	1	40 000,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	45 130,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COPIL	2	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COTECH	3	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	27 134,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de documents de sensibilisation créés	1	1 500,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	12	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	7	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	0,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan intermédiaire réalisé	1	0,00 €
	CAGG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	2	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,5	26 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	Prom'haies	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,115	4 200,00 €
	SMABGA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1,5	85 000,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnee avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuite	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	5	0,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	15	15 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en oeuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1	0,00 €
	EPTB Vienne	AEP-ETUD-1	Etude concernant l'impact des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur potentiel soutien à l'étiage	Etude réalisée	1	Hors AT
	CPIE 23	AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	2,5	Hors AT
	FREDON	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
	Bio NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en oeuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,06	6 102,00 €

		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CEN NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,97	76 054,73 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement	5	15 000,00 €
	CPIE 86	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	2	880,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	2	940,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	6	3 860,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	2 200,00 €
	CDA 23	AGRI-ANIM-1	Accompagnements collectifs	Nombre d'accompagnements collectifs réalisées	1	Hors AT
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,14	10 500,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CDA 87	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,60	45 990,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	-
		AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles	Nombre d'aménagements suivis	24	8 200,00 €
		AGRI-ETUD-2	Etude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole	Rapport d'étude	0	3 600,00 €
						Total financier : 417 290,73 €

Renouvellement de l'ACCORD

2028	SMCRG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de réunions avec les structures AEP/CC	2	0,00 €
		AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	6	0,00 €
		AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement	Nombre de réunions avec les structures assainissement	2	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	2	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	1	0,00 €
		CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT et l'OFB	2	0,00 €
		ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire	Nombre de CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones d'expansion des crues	3	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	45 130,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COPIL	1	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COTECH	2	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	27 134,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de documents de sensibilisation créés	1	1 500,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	12	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	7	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	0,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CAGG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	1	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	1	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,5	26 500,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	Prom'haies	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,115	4 200,00 €
	SMABGA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1,5	90 000,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnee avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuite	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	5	0,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	1	10 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	1	25 000,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	20 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficié d'une étude	8	48 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	15	15 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1	0,00 €
	CPIE 23	AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	2,5	Hors AT
	FREDON	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
	Bio NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,06	6 102,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CEN NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,97	77 575,82 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement	5	15 000,00 €
	CPIE 86	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	2	920,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	2	950,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	6	4 040,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	2 200,00 €
	CDA 23	AGRI-ANIM-1	Accompagnements collectifs	Nombre d'accompagnements collectifs réalisées	1	Hors AT
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,09	7 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CDA 87	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,60	47 880,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	-
		AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles	Nombre d'aménagements suivis	24	8 320,00 €
		AGRI-ETUD-2	Etude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole	Rapport d'étude	1	7 550,00 €
						Total financier : 490 001,82 €

	SMCRG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de réunions avec les structures AEP/CC	2	0,00 €
		AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	6	0,00 €
		AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement	Nombre de réunions avec les structures assainissement	2	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	2	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	1	0,00 €
		CE-ANIM-3	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie étang	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT et l'OFB	2	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	45 130,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COPIL	1	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COTECH	2	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	27 134,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	12	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	7	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	0,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CAGG	AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	1	0,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €

		AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,5	27 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	SMABGA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1,5	90 000,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnee avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuite	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	5	0,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	3	30 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	7	175 000,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	20 000,00 €
2029		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficié d'une étude	8	48 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	15	15 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1	0,00 €
	Prom'haies	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,115	4 200,00 €
	CPIE 23	AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	2,5	0,00 €
	FREDON	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1,5	0,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	1,5	0,00 €
	Bio NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,06	6 102,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CEN NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,97	79 127,34 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		ZH-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les exploitants sylvicoles	Nombre de réunions avec les exploitants sylvicoles	1	0,00 €
		ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement	10	30 000,00 €
	CPIE 86	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	2	920,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	2	950,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	6	4 040,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	2 200,00 €
	CDA 23	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,09	7 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CDA 87	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,60	49 770,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	-
		AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles	Rapport d'étude	1	1 975,00 €
						Total financier : 663 548,34 €
	SMCRG	AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	45 130,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COPIL	2	0,00 €
		AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre de COTECH	3	0,00 €
		AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1	27 134,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de documents de sensibilisation créés	1	2 000,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	12	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	7	0,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	0,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan final réalisé	1	50 000,00 €
	CAGG	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,5	27 500,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	SMABGA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	1,5	95 000,00 €
		CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnee avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuite	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	1	0,00 €
		CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	5	0,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	3	30 000,00 €
		CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	7	175 000,00 €
		CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	2	20 000,00 €
		CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficié d'une étude	8	48 000,00 €
		AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre d'embâcles enlevés	15	15 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
2030		AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	15	5 000,00 €
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1	0,00 €
	Prom'haies	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,115	4 200,00 €
	CPIE 23	AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	2,5	Hors AT
	FREDON	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	3	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
		AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	1,5	Hors AT
	Bio NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,06	6 102,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CEN NA	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,97	80 709,88 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
		ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement	5	15 000,00 €
	CPIE 86	AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	2	920,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	2	950,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	6	4 040,00 €
		AT-ANIM-3	Plan de communication	Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	2	2 200,00 €
	CDA 23	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,09	7 000,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	0,00 €
	CDA 87	AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	0,60	51 660,00 €
		AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	1	-
						Total financier : 712 545,88 €

VI- FICHES ACTIONS

Code	Fiches actions
AEP-ANIM-1	Accompagner les collectivités pour réaliser des économies d'eau
AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP
AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement
AEP-ETUD-1	Etude concernant l'impact des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur potentiel soutien à l'étiage
CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval pour la grande continuité
CE-ANIM-2	Mettre en place une animation coordonnée avec les structures à compétence voirie
CE-ANIM-3	Elaborer une stratégie étang
CE-ANIM-4	Définir l'accompagnement pour la gestion des vannages
CE-TRAV-1	Travaux grande continuité
CE-TRAV-2	Travaux petite continuité
CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique
CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique
ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire
ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maitrise foncière et d'usage
ZH-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les exploitants sylvicoles
ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides
ZH-ETUD-1	Etude sur l'apport hydrologique des zones humides
ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion
ZH-ETUD-3	Identifier les ZEC
ZH-ETUD-4	Réaliser une cartographie des fonctionnalités des zones d'expansion des crues
ZH-ETUD-5	Cartographie des zones vulnérables au ruissellement et de leurs zones tampons
ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides
AGRI-ANIM-1	Accompagnements collectifs
AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques
AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques
AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux
AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles
AGRI-TRAV-2	Gérer et développer les haies
AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve
AGRI-TRAV-4	Génie végétal
AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau
AGRI-TRAV-6	Nettoyage des dépôts sauvages
AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles
AGRI-ETUD-2	Etude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole
AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »
AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »
AT-ANIM-3	Plan de communication

AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »
AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau
AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques
AT-SUIV-3	Inventaires et accompagnement à la gestion des espèces exotiques envahissantes

Figure 36 : Tableau listant les fiches actions

Le code est composé de l'acronyme ou abréviation de l'enjeu (AEP: Alimentation en Eau Potable ; CE : Continuité Ecologique ; ZH : Zones Humides ; AGRI : AGRIculture et AT : Accord de Territoire), de l'abréviation de l'action (ANIM : les actions d'animation, de communication et de sensibilisation ; TRAV : les travaux ; ETU : les études ; SUIV : les suivis) puis d'un chiffre numérotant l'action. Les fiches actions sont visibles ci-dessous par enjeu et elles sont accessibles en cliquant sur le code dans le tableau ci-dessus.

1- Enjeu alimentation en eau potable

AEP-ANIM-1	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES POUR REALISER DES ECONOMIES D'EAU						
ENJEU	Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau						
OBJECTIF	Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif						
SOUS OBJECTIF	Favoriser les économies d'eau par les collectivités et le grand public						
TYPE D'ACTION							
☒ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi							
CONTEXTE	Dans un contexte où les périodes de sécheresse s'amplifient et deviennent récurrentes, réaliser des économies d'eau est une solution simple et peu coûteuse pour agir face aux changements climatiques. Ainsi, afin d'accompagner les collectivités, l'EPTB Vienne a édité un guide proposant des solutions pour économiser l'eau, préserver les ressources et limiter les impacts. En complément, l'établissement a proposé, en 2022, d'accompagner des collectivités (communes ou EPCI) volontaires pour réaliser un audit de leur consommation d'eau au niveau des bâtiments et espaces publics et proposer la mise en place d'actions pour réduire les consommations en eau. Cet accompagnement s'est basé sur la méthodologie développée dans le guide des économies d'eau. Les principales étapes étaient les suivantes : - constituer une équipe de projet et définir un périmètre d'intervention - inventorier et diagnostiquer les sites consommateurs d'eau - définir un plan d'action hiérarchisé par site d'intervention - suivre et évaluer les actions - communiquer pour valoriser la démarche et sensibiliser à la réduction des consommations d'eau (notamment en s'appuyant sur le guide des économies d'eau) Une nouvelle version de cet accompagnement est mis en place en 2024 par l'EPTB Vienne avec plusieurs prestations au choix : les économies d'eau au niveau des bâtiments et espaces publics, l'identification et la résorption des fuites, l'optimisation de l'utilisation de l'eau dans les espaces verts, l'optimisation de l'utilisation de l'eau pour les terrains de sport extérieur et l'accompagnement dans la mise en place de la tarification progressive de l'eau. La communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg va bénéficier de ce dispositif.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau						
PARTENAIRES TECHNIQUES		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Accompagner les collectivités	EPTB Vienne	Quantitatif	3 collectivités	3 collectivités				
		Financier	Hors CT	Hors CT				
		Total financier par an	Hors CT	Hors CT				
Total financier sur les 6 ans : Hors CT								
INDICATEURS	- Nombre de collectivités accompagnées - *Quantité d'eau économisée prévisionnelle*							

AEP-ANIM-2	METTRE EN PLACE UNE ANIMATION AVEC LES STRUCTURES AEP						
ENJEU	Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau						
OBJECTIFS	Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif						
SOUS OBJECTIF	Mieux prendre en compte les périmètres de captages						
TYPE D'ACTION							
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	Les structures AEP ont des données liées aux captages d'alimentation en eau potable. L'atelier thématique AEP, réalisé en 2023, a fait ressortir un manque de diffusion de ces données, pouvant entraîner la présence de pratiques inadéquates pour le respect de la qualité des eaux. Pour résoudre ce problème, une prise de contact avec ces structures est faite pour récupérer les données (cartographie, inventaire DUP et propriétaires ou exploitants des parcelles). A l'issue de ces échanges, un tableau avec chaque DUP, les parcelles concernées et les propriétaires ou exploitants de ces dernières pourrait être élaboré. Une aide sur l'animation concernant l'information des propriétaires ou des exploitants sur les DUP leur sera proposée. De plus, une élaboration (les 3 premières années) et une mise en place (les 3 dernières années) d'une stratégie de maîtrise foncière seront effectuées en priorisant les parcelles à acquérir. Un transfert de la compétence AEP est en cours au moment de la rédaction de ce document et elle se terminera en 2026.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau pour la prise de contact avec les structures. Pour les autres actions : Priorité 1 : FRGR0409, FRGR0418 Priorité 2 : FRGR0410a, FRGR0415a et FRGR0415c Priorité 3 : FRGR0417, FRGR01690						
PARTENAIRES TECHNIQUES	Syndicats AEP, CC, CDA 87 et 23, ARS, CD 23 et 87	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prise de contact avec les structures et rassembler les données	SMCRG	Quantitatif	4 réunions 1 tableau de bord	4 réunions	3 réunions	2 réunions	2 réunions	
Animation auprès des agriculteurs (si accord des structures AEP)	SMABGA	Quantitatif		5 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	SMCRG	Quantitatif		6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	
	CAGG	Quantitatif		5 jours	2 jours	1 jours	1 jours	
Elaborer et mettre en place une stratégie de maîtrise foncière	SMABGA	Quantitatif	A définir avec les structures AEP					
	SMCRG	Quantitatif						
	CAGG	Quantitatif						

INDICATEURS
- Nombre de réunions avec les structures AEP/CC - Création d'un tableau de bord DUP - Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs - *Nombre de DUP répertoriées* - *Nombre d'agriculteurs sensibilisés concernant les DUP* - *Nombre d'hectares acquis* - *Nombre d'hectares en conventionnement*

AEP-AMIN-3	METTRE EN PLACE UNE ANIMATION AVEC LES STRUCTURES EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT						
ENJEU	Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau						
OBJECTIFS	Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif						
SOUS OBJECTIF	Limiter les impacts de l'assainissement sur la qualité de l'eau						
TYPE D'ACTION							
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	L'assainissement collectif et individuel peut avoir des impacts sur la qualité de l'eau. Un transfert de la compétence assainissement des communes aux communautés de communes est en cours au moment de la rédaction de ce document. Dans la Haute-Vienne, la compétence SPANC sera peut-être transférée à des syndicats d'assainissement comme le SIDEPA. Par conséquent, l'identification et la prise de contact avec ces structures se feront à partir de 2026 (année de la fin du transfert). L'animation aura pour objectif de prendre contact avec les structures assainissement, de suivre les actions qu'elles font et de les sensibiliser aux enjeux liés à l'assainissement. La réutilisation des eaux traitées pourra être abordée.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau						
PARTENAIRES TECHNIQUES	Communes, CC, syndicat d'assainissement, CD 23 et 87		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23			
PROGRAMME PREVISIONNEL							
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prise de contact avec les CC et animation avec les structures assainissement	SMCRG	Quantitatif		2 réunions	2 réunions	2 réunions	2 réunions	
INDICATEUR	- Nombre de réunions avec les structures assainissement							

AEP-ETUD-1	ETUDE CONCERNANT L'IMPACT DES GRANDES RETENUES SUR LA QUALITE DE L'EAU ET LEUR POTENTIEL SOUTIEN A L'ETIAGE
ENJEU	Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur les grandes retenues, leur impact et leur potentiel
SOUS OBJECTIF	Connaitre les impacts des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur possible soutien à l'étiage

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☒ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	Dans le cadre du changement climatique, il s'agit de mettre en place une étude concernant l'impact des retenues sur la qualité de l'eau et leur potentiel soutien à l'étiage. La grande retenue étudiée sera celle de Saint-Pardoux sur le bassin de la Couze. Une étude similaire peut être envisagée sur la retenue du Pont-à-l'Age, bassin de l'Ardour. A priori cette étude sera faite dans le cadre du SAGE Creuse qui est en cours de rédaction au moment de l'élaboration de ce document. Il commencerait en 2027 donc les modalités de réalisation de l'étude seront précisées à l'interaccord.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : retenue de Saint-Pardoux (FRGL 162) Priorité 2 : retenue du Pont-à-l'Age (FRGR0415c)

PARTENAIRES TECHNIQUES		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☐ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réalisation de l'étude	CLE du SAGE Creuse /EPTB Vienne	Quantitatif			1			
		Financier			Hors AT			
		Total financier par an			Hors AT			
Total financier sur les 6 ans : hors AT								

INDICATEUR	- Etude réalisée et production d'un rapport

2- Enjeu continuité écologique

CE-ANIM-1	METTRE EN PLACE UNE ANIMATION COORDONNEE AVEC LES DDT, l'OFB ET LES STRUCTURES GEMAPI AVAL POUR LA GRANDE CONTINUITE						
ENJEU	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente						
OBJECTIF	Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire						
SOUS OBJECTIF	Définir une stratégie pour les ouvrages et étangs à restaurer ou à supprimer						
TYPE D'ACTION							
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	Une communication commune avec les DDT 23 et 87, l'OFB et les structures GEMAPI aval est nécessaire dans le cadre de la restauration de la grande continuité pour définir une stratégie commune grande continuité. Le rôle des différentes structures ainsi qu'un nombre limité d'ouvrages (ou de sous bassins) sur lesquels une intervention peut avoir des effets rapides seront définis. Une réunion avec la DDT 87 a permis de constituer une ébauche de stratégie dans ce département : l'OFB va reprendre les études réalisées pour dire si elles sont toujours valables puis la DDT va envoyer aux propriétaires des ouvrages un arrêté de prescription. L'objectif de ce dernier sera de donner une échéance pour la réalisation de l'étude et des travaux. Les structures GEMAPI interviendront pour donner le choix aux propriétaires de porter l'étude. Ainsi un indicateur sur le nombre d'arrêtés ou de courriers envoyés aux propriétaires sera complété par les DDT. De plus, ces dernières et l'agence de l'eau Loire Bretagne complèteront un tableau de bord sur les études et travaux continuité écologique faits en dehors de l'accord ou si une ouverture naturelle de l'obstacle a eu lieu. 2025 peut être consacrée à l'élaboration de cette stratégie pour qu'elle soit mise en œuvre les années suivantes.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau						
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 23, 87 et 86, OFB, DREAL, SYAGC, CC Vienne et Gartempe, EPTB Vienne	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE		CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Elaborer une stratégie grande continuité et la mettre en œuvre	SMABGA	Quantitatif	1 réunion 1 liste	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion
	SMCRG	Quantitatif	3 réunions 1 liste	2 réunions	2 réunions	2 réunions	2 réunions	
	CAGG	Quantitatif	2 réunions 1 liste	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	
INDICATEURS	- Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval - Liste des ouvrages à restaurer							

CE-ANIM-2	METTRE EN PLACE UNE ANIMATION COORDONNEE AVEC LES STRUCTURES A COMPETENCE VOIRIE						
ENJEU	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente						
OBJECTIF	Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire						
SOUS OBJECTIF	Définir une stratégie pour les ouvrages et étangs à restaurer ou à supprimer						
TYPE D'ACTION							
☒ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi							
CONTEXTE	Une communication avec les structures à compétence voirie est nécessaire dans le cadre de la restauration de la petite continuité pour définir une stratégie d'intervention sur les ouvrages de voirie qui peuvent être aménagés. De plus, ces échanges permettront d'informer sur la thématique de la continuité écologique. En Haute-Vienne, les ouvrages de voirie sont en train d'être entrés dans un système SIG qu'il sera possible de recouper avec les cours d'eau prioritaires. Ainsi, des ouvrages prioritaires pourront être définis et intégrés dans les programmes voiries des structures compétentes.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau						
PARTENAIRES TECHNIQUES	CC 87, communes, DDT 23, DREAL			PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23		
PROGRAMME PREVISIONNEL							
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Elaborer une stratégie voirie et la mettre en œuvre	SMABGA	Quantitatif	5 réunions 1 liste	5 réunions 1 liste	5 réunions	5 réunions	5 réunions	5 réunions
	SMCRG	Quantitatif	2 réunions 1 liste	1 réunion	1 réunion	1 réunion	1 réunion	
	CAGG	Quantitatif	1 réunion 1 liste	1 réunion		1 réunion		
INDICATEURS	- Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie - Liste des ouvrages à restaurer - *Nombre d'ouvrages intégrés dans les programmes de voirie*							

CE-ANIM-3	ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ETANGS							
ENJEU	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente							
OBJECTIF	Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire							
SOUS OBJECTIF	Définir une stratégie pour les ouvrages et étangs à restaurer ou à supprimer							
TYPE D'ACTION								
☒ Animation, communication et sensibilisation		☐ Travaux		☐ Etude		☐ Suivi		
CONTEXTE	Une animation avec l'EPTB Vienne, les DDT et l'OFB sera mise en place pour élaborer une stratégie concernant les étangs. Elle pourra être similaire à celle planifiée pour les ouvrages de grande continuité. Des sous bassins prioritaires seront définis dont le nombre dépendra des moyens humains. En effet, sur un sous bassin prioritaire, tous les plans d'eau seront traités. Cette stratégie définie en 2025 sera ensuite validée en comité de pilotage pour une mise en œuvre à partir de 2026.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau							
PARTENAIRES TECHNIQUES	EPTB Vienne, DDT, OFB, DREAL, structures GEMAPI			PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23		
PROGRAMME PREVISIONNEL								
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Elaborer une stratégie étangs et la mettre en œuvre	SMCRG	Quantitatif	3 réunions 1 liste	3 réunions	2 réunions	2 réunions	2 réunions	
INDICATEURS	- Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT et l'OFB - Liste des sous bassins prioritaires							

CE-ANIM-4	DEFINIR L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DES VANNAGES							
ENJEU	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente							
OBJECTIF	Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire							
SOUS OBJECTIF	Favoriser la restauration de la continuité sédimentaire par la gestion des vannages							
TYPE D'ACTION								
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi					
CONTEXTE	Le SMABGA constate une demande des propriétaires d'ouvrage pour la gestion de leurs vannages. Cela concerne plutôt les affluents et non les cours d'eau principaux. Les modalités de l'accompagnement pour cette gestion sont définies dans le but de restaurer la continuité sédimentaire et afin de s'assurer de la pérennité de cet accompagnement. Un retour d'expérience sur le bassin de la Vienne confirme cependant que la circulation des espèces n'est pas améliorée par la seule ouverture des vannes car la vitesse d'écoulement reste trop élevée dans le rétrécissement créé par celles-ci.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR0418 et FRGR0419 Selon les opportunités et la volonté des propriétaires.							
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 87, OFB 87	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Haute-Vienne					
PROGRAMME PREVISIONNEL								
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Définir l'accompagnement	SMABGA	Quantitatif	1 cahier des charges	5 propriétaires				
INDICATEURS	- Nombre de propriétaires accompagnés - Elaboration d'un cahier des charges validé en comité de pilotage							

CE-TRAV-1	TRAVAUX GRANDE CONTINUITE
ENJEUX	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Restaurer la continuité écologique pour permettre la circulation des poissons migrateurs et des sédiments Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif
SOUS OBJECTIFS	Restaurer la grande continuité écologique Réduire l'interception des écoulements par les plans d'eau Limiter le réchauffement des cours d'eau

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☒ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE

La Gartempe présente de nombreux ouvrages sur son cours principal et ses affluents. Divers usages étaient historiquement associés à ces seuils: utilisation de la force motrice de l'eau au niveau de moulins, irrigation des terres agricoles, etc. Certains ouvrages sont aujourd'hui équipés de turbines hydroélectriques mais la grande majorité d'entre eux ne font plus l'objet d'une gestion régulière et se dégradent rapidement. La fragmentation des cours d'eau par ces obstacles provoque des perturbations du fonctionnement des milieux aquatiques et de la continuité écologique des cours d'eau. Les espèces piscicoles ne peuvent plus effectuer leurs migrations et les sédiments sont bloqués dans les retenues liées aux ouvrages (perte d'habitats des espèces des eaux courantes). De plus, le ralentissement induit sur le cours principal et la mise en bief d'une portion de cours d'eau induit des dégradations de sa qualité : augmentation de la température et de l'évaporation ainsi que la diminution de l'oxygène dissous et l'affaiblissement des facultés d'auto-curage du cours d'eau.

Compte tenu du projet de la DDT 87 de rédiger des arrêtés de prescription envoyés aux propriétaires d'ouvrages avec une date limite pour la réalisation d'une étude et de travaux, un avenant à l'accord pourra être mis en place si nécessaire.

Les étangs ont été majoritairement créés dans les années 70-80 à des fins de loisirs et d'agrément. Le non-respect du débit réservé, l'absence de gestion et le mauvais état écologique d'une grande partie d'entre eux induisent des dégradations de la qualité de l'eau (réchauffement de l'eau, apport de matières en suspension lors des vidanges, eutrophisation et développement de cyanobactéries, …) et des milieux aquatiques (présence d'espèces invasives, obstacles infranchissables, …). De plus, ces plans d'eau génèrent des pertes en eau par évaporation.

Par conséquent, des actions d'aménagement ou d'effacement des ouvrages liés à la grande continuité (seuils, étangs et centrales hydroélectriques) sont mises en place.

MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0418, FRGR1710, FRGR0409, FRGR0411a, FRGR1704 Priorité 2 : FRGR0415a, FRGR0410a, FRGR0415c, FRGR0416c, FRGR1737 Priorité 3 : FRGR0417		
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT, OFB, EPTB Vienne	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☒ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Aménagement d'ouvrages	SMCRG	Quantitatif				1	1	
		Financier				100 000 €	150 000 €	
	SMABGA	Quantitatif		2	6	13	7	7
		Financier		50 000 €	150 000 €	875 000 €	175 000 €	175 000 €
Effacement d'ouvrages	SMCRG	Quantitatif		1	1			1
		Financier		56 000 €	57 100 €			50 000 €
	CAGG	Quantitatif	5					
		Financier	250 000 €					
	SMABGA	Quantitatif		2	2	5	3	3
		Financier		20 000 €	20 000 €	80 000 €	30 000 €	30 000 €
		Total financier par an	250 000 €	126 000 €	227 100 €	1 055 000 €	355 000 €	255 000 €
Total financier sur les 6 ans : 2 268 100 €								

INDICATEURS	- Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés - Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés

CE-TRAV-2	TRAVAUX PETITE CONTINUITE
ENJEU	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente
OBJECTIF	Restaurer la continuité écologique pour permettre la circulation des poissons migrateurs et des sédiments
SOUS OBJECTIF	Restaurer la petite continuité écologique

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☒ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	La Gartempe présente des ouvrages entravant la petite continuité sur son cours principal et ses affluents : ouvrages dégradés, mal calibrés ou mal positionnés. Les espèces aquatiques ne peuvent plus effectuer leurs migrations ou déplacement. De plus, les sédiments, les branchages et les déchets sont bloqués au niveau de ces ouvrages. Les ouvrages agricoles ou appartenant à des riverains qui posent un problème au niveau de la continuité écologique seront aménagés avec l'accord du propriétaire. Par conséquent, des actions d'aménagement des ouvrages de petite continuité écologique sont mises en place.		
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau		
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT, OFB, CD, CDA	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☒ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Aménagement d'ouvrages	SMCRG	Quantitatif			2	1	3	1
		Financier			8 000 €	4 000 €	12 000 €	4 000 €
	CAGG	Quantitatif		4		2	2	2
		Financier		18 000 €		16 000 €	16 000 €	16 000 €
	SMABGA	Quantitatif		1	1	2	2	2
		Financier		10 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
		Total financier par an		28 000 €	18 000 €	40 000 €	48 000 €	40 000 €

Total financier sur les 6 ans : 174 000 €

INDICATEURS	- Nombre d'ouvrages aménagés

CE-ETUD-1	ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE						
ENJEU	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente						
OBJECTIF	Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire						
SOUS OBJECTIFS	Etudier les possibilités d'aménagement des ouvrages et les impacts des travaux						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☒ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	Préalablement à la mise en œuvre d'aménagements ou d'effacement des ouvrages perturbant la continuité écologique, des études doivent être menées afin d'identifier et dimensionner les différents scénarii possibles, proposer un protocole de mise en œuvre des travaux et réaliser une étude d'impact si nécessaire.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0418, FRGR1710, FRGR0409, FRGR0411a, FRGR1704, FRGR0419 Priorité 2 : FRGR0415a, FRGR0410a, FRGR0415c, FRGR0416c, FRGR1737 Priorité 3 : FRGR0417, FRGR1690, FRGR0416a						
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT, CD, OFB, CC, communes			PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23		
PROGRAMME PREVISIONNEL							
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE		CALENDRIER				
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etudes avant travaux de restauration de la continuité écologique	SMCRG	Quantitatif		1	1	2		
		Financier		6 500 €	6 500 €	13 000 €		
	CAGG	Quantitatif		1	2		1	
		Financier		6 000 €	16 000 €		6 000 €	
	SMABGA	Quantitatif	9	19	8	8	8	8
		Financier	100 000 €	158 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €
		Total financier par an	100 000 €	170 500 €	70 500 €	61 000 €	54 000 €	48 000 €
Total financier sur les 6 ans : 504 000 €								
INDICATEUR	- Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude							

CE-SUIV-1	SUIVI DES EFFETS DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE						
ENJEU	Continuité écologique : restaurer la continuité écologique de manière efficiente						
OBJECTIF	Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique						
SOUS OBJECTIF	Etudier les possibilités d'aménagement des ouvrages et les impacts des travaux						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation		☐ Travaux		☐ Etude		☒ Suivi	
CONTEXTE	Un suivi avant et après travaux est réalisé systématiquement, toutefois certains sites choisis bénéficiant d'important travaux de restauration de la continuité feront l'objet d'un suivi particulier sur plusieurs années, d'où la création de cette fiche action. L'évolution de la qualité bio physico chimique et des niveaux d'eau sera contrôlée sur une plus longue période. Un suivi des EEE sur les sites restaurés peut être nécessaire. Les fédérations de pêche 87 et 23 pourront être sollicitées en tant que prestataires pour effectuer des pêches électriques avant et après travaux en Haute-Vienne et Creuse.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	FRGR0409 et FRGR0415a						
PARTENAIRES TECHNIQUES	FDAAPPMA 23 et 87		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23		

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sites suivis	SMCRG	Quantitatif		2	1	2	-	-
		Financier		1 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €
	CAGG	Quantitatif	1				1	-
		Financier	2 000 €				2 000 €	2 000 €
		Total financier par an	2 000 €	1 000 €	2 500 €	2 000 €	3 500 €	3 500 €
Total financier sur les 6 ans : 14 500 €								
INDICATEUR	- Nombre de sites suivis et production d'un rapport							

3- Enjeu zones humides

ZH-ANIM-1	DIFFUSER UNE CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES ET DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES DU TERRITOIRE						
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations						
OBJECTIF	Mieux prendre en compte les zones humides et les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme						
SOUS OBJECTIF	Faire connaitre leur localisation						
TYPE D'ACTION							
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	L'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), est nécessaire pour leur protection. Les communautés de communes responsables de leur élaboration seront contactées, sachant que seules les zones humides inventoriées peuvent être prises en compte. La diffusion de la cartographie des zones humides concerne de même chaque commune et elle peut être l'occasion d'une information et d'une sensibilisation de ces acteurs du territoire à l'enjeu de connaissance et de préservation des zones humides. Une cartographie des zones d'expansion des crues sera aussi diffusée aux communautés de communes à cette occasion pour une meilleure prise en compte des inondations. En Haute-Vienne, elle a déjà été diffusée mais en raison du manque de compréhension par les destinataires, une fiche synthétique par ZEC sera envoyée. Les documents envoyés seront sous la forme de couche SIG et de carte en pdf. La structure coordinatrice (SMCRG) est chargée de centraliser ces données (par le bais d'un document google drive probablement) et de les diffuser. Lors de leur diffusion, une animation auprès des destinataires sera faite pour expliquer les données transmises, notamment leur fiabilité.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau						
PARTENAIRES TECHNIQUES	SMABGA, CEN NA, CAGG, EPTB	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diffusion de la cartographie des milieux potentiellement humides	SMCRG	Quantitatif	31	31	31			
Diffusion de la cartographie des zones d'expansion des crues	SMCRG	Quantitatif	3			3		
INDICATEURS	- Nombre de communes ou CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones humides - Nombre de CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones d'expansion des crues							

ZH-ANIM-2	METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE DE MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE						
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations						
OBJECTIF	Restaurer et gérer les zones humides pour améliorer leur biodiversité et leurs fonctionnalités						
SOUS OBJECTIF	Maintenir et restaurer les zones humides						
TYPE D'ACTION							
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	Le CEN Nouvelle-Aquitaine possède ou a en gestion certaines parcelles du territoire mais la majorité de ce dernier est couvert par des propriétés privées. Les travaux de restauration des zones humides nécessitent un temps d'animation très conséquent avant leur mise en œuvre notamment du fait de l'absence de maîtrise foncière. Il est alors nécessaire de rechercher les propriétaires, privés ou publics, les contacter et les convaincre d'agir en faveur des milieux aquatiques. La maîtrise foncière permet de s'affranchir de ces étapes et donc de réaliser des actions plus rapidement et dont les résultats devraient être plus pérennes. La stratégie de maîtrise foncière est déployée via l'acquisition mais également par conventionnement.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau						
PARTENAIRES TECHNIQUES	Toutes les structures concernées par les milieux aquatiques		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23			
PROGRAMME PREVISIONNEL							
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Maîtrise foncière et d'usage	CEN Nouvelle-Aquitaine	Quantitatif	5 ha	10 ha	5 ha	5 ha	10 ha	5 ha
		Financier	15 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	15 000 €
		Total financier par an	15 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	15 000 €
Total financier sur les 6 ans : 120 000 €								
INDICATEUR	- Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement							

ZH-ANIM-3	METTRE EN PLACE UNE ANIMATION AVEC LES EXPLOITANTS SYLVICOLES
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations
OBJECTIF	Restaurer et gérer les zones humides pour améliorer leur biodiversité et leurs fonctionnalités
SOUS OBJECTIF	Sensibiliser les exploitants sylvicoles à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau

TYPE D'ACTION

☒ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	L'intensification des pratiques sylvicoles a conduit à l'assèchement de nombreuses zones humides sur le territoire Limousin, notamment par la mise en place de drains/fossés et la plantation de résineux. Cet assèchement altère les fonctionnalités des zones humides concernées, en limitant drastiquement leur capacité de rétention d'eau. Ainsi, elles ne permettent plus de stocker, filtrer, restituer les eaux et ne peuvent plus accueillir toute la biodiversité qui leur est propre. De surcroît, ces zones humides dégradées rompent les continuités écologiques associées aux milieux humides. Les mêmes impacts peuvent être constatés sur les berges plantées de résineux. En outre, lors de l'exploitation des forêts, les engins sont amenés à franchir les cours d'eau ce qui peut engendrer une érosion importante, entre autres. En outre, le CEN Nouvelle Aquitaine a constaté la présence de zones humides dégradées dans les secteurs forestiers (Mont d'Ambazac, …). Ainsi, une animation est mise en place avec les exploitants sylvicoles pour les sensibiliser à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau. Les structures cibles pourraient être l'ONF et le CRPF.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau

PARTENAIRES TECHNIQUES	ONF, CRPF	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réunion publique ou technique avec les opérateurs forestiers	CEN Nouvelle-Aquitaine	Quantitatif		1 réunion			1 réunion	

INDICATEURS

- Nombre de réunions avec les exploitants sylvicoles
- *Nombre d'opérateurs forestiers présents aux réunions*

ZH-TRAV-1	MAINTIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES ET DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES
ENJEUX	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Restaurer et gérer les zones humides pour améliorer leur biodiversité et leurs fonctionnalités Utiliser les zones d'expansion des crues pour limiter les inondations Connaitre les zones vulnérables au ruissellement pour réduire le risque inondation Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif
SOUS OBJECTIFS	Maintenir et restaurer les zones humides Avoir des zones d'expansion des crues fonctionnelles Réhabiliter et gérer les zones tampons des zones vulnérables au ruissellement Restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☒ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE

Les zones humides abritent une faune et une flore particulières, fortement liées à leurs caractéristiques hydriques. Du fait de leur déclin généralisé, les espèces animales et végétales attachées à ces écosystèmes tendent à se raréfier. Les zones humides jouent aussi un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. La dégradation de ces milieux s'explique soit par une gestion intensive, conduisant à leur détérioration, voire à leur destruction, soit au contraire par leur abandon, ayant pour conséquence leur fermeture par boisement. En outre, l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles a conduit à l'assèchement de nombreuses zones humides sur le territoire Limousin, notamment par la mise en place de drains/fossés et la plantation de résineux. Cet assèchement altère les fonctionnalités des zones humides concernées, en limitant drastiquement leur capacité de rétention d'eau. Ainsi, elles ne permettent plus de stocker, filtrer, restituer les eaux et ne peuvent plus accueillir toute biodiversité qui leur est propre. De surcroît, ces zones humides dégradées rompent les continuités écologiques associées aux milieux humides.

Un projet expérimental à Maisons Vieilles sur 3 ans, dont le SMABGA est maitre d'ouvrage, est prévu avec comme objectifs de modéliser le volume contenu dans la zone humide et d'évaluer l'impact du rehaussement de la ligne d'eau du cours d'eau la traversant sur sa fonctionnalité (faune, flore, hydrologie).

Les zones humides peuvent être situées dans des zones d'expansion des crues. Le fait de limiter les inondations par la rétention d'eau fait partie de leur rôle. Pour que la rétention soit optimale, il faut que les zones humides soient en bon état.

Pour préserver la fonctionnalité des zones humides, des actions de restauration et de gestion de ces dernières sont mises en œuvre : broyage, gyrobroyage d'entretien, entretien de clôtures, curage ou création de mares… Des travaux pour restaurer la fonctionnalité hydraulique de zones humides (dédrainage, désenrésinement, …) sont aussi possibles.

Une attention particulière sera aussi portée aux zones humides présentes dans les zones tampons des zones vulnérables au ruissellement. Des travaux consacrés aux sorties de drains et à la recréation de mares pourraient être envisagés.

MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR1721, FRGR0418, FRGR1710, FRGR0419, FRGR0409, FRGR0411a Priorité 2 : FRGR0416c, FRGR0415a, FRGR0410a Priorité 3 : FRGR0417, FRGR1690		
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 23 et 87	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Travaux de restauration des zones humides	CEN Nouvelle-Aquitaine	Quantitatif	9,3 ha	20,37 ha	35,56 ha	37,03 ha	21,8 ha	19,4 ha
		Financier	35 000 €	53 700 €	54 000 €	40 200 €	35 700 €	54 910 €
	SMABGA	Quantitatif		1 ha				
		Financier		60 000 €				
		Total financier par an	35 000 €	113 700 €	54 000 €	40 200 €	35 700 €	54 910 €
Total financier sur les 6 ans : 333 510 €								

INDICATEURS	- Nombre d'hectares de zones humides restaurées - *Nombre d'hectares de zones d'expansion des crues restaurées* - *Nombre de travaux réalisés sur les zones tampons des zones vulnérables au ruissellement*

ZH-ETUD-1	ETUDE SUR L'APPORT HYDROLOGIQUE DES ZONES HUMIDES							
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations							
OBJECTIF	Connaitre les zones humides présentes sur le territoire							
SOUS OBJECTIF	Connaitre leur rôle dans l'hydrologie							
TYPE D'ACTION								
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☒ Etude	☐ Suivi					
CONTEXTE	Les zones humides jouent un rôle important de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. L'étude concernant l'évaluation de l'apport hydrologique d'une zone à dominante humide sur une portion de cours d'eau en période d'étiage et de sécheresse de la cellule ASTER du conseil départemental de la Creuse a confirmé ce fait. Un projet expérimental à Maisons Vieilles sur 3 ans, réalisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine et le SMABGA, est prévu avec comme objectifs de modéliser le volume contenu dans la zone humide et d'évaluer l'impact du rehaussement du lit sur ce dernier ainsi que les conséquences sur la faune et la flore. Un volet communication à la fin de l'action est progammé. Le maître d'ouvrage est le SMABGA. D'autres projets sur cette thématique portés par les structures GEMAPI ou le CEN Nouvelle-Aquitaine pourront émerger au cours de l'accord en fonction des opportunités.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Le projet expérimental de Maisons Vieilles est situé sur la masse d'eau FRGR0410b. En fonction des opportunités pour les études potentielles.							
PARTENAIRES TECHNIQUES	CEN NA	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23					
PROGRAMME PREVISIONNEL								
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Projet expérimental à Maisons Vieilles	SMABGA	Quantitatif	1					
		Financier	Hors AT					
		Total financier par an	Hors AT					
Total financier sur les 6 ans : hors AT								
INDICATEUR	- Etude réalisée et production d'un rapport							

ZH-ETUD-2	METTRE EN PLACE DES PLANS DE GESTION						
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations						
OBJECTIF	Restaurer et gérer les zones humides pour améliorer leur biodiversité et leurs fonctionnalités						
SOUS OBJECTIF	Maintenir et restaurer les zones humides						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☒ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	Le CEN Nouvelle-Aquitaine possède ou a en gestion certaines parcelles du territoire. Des plans de gestion sont rédigés sur ces territoires pour maintenir et restaurer les zones humides. Pour d'autres, les plans de gestion arrivent à échéance et nécessite un renouvellement.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	En fonction des opportunités et du renouvellement des anciens plans de gestion.						
PARTENAIRES TECHNIQUES	Toutes les structures concernées par les milieux aquatiques	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				
PROGRAMME PREVISIONNEL							
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rédaction de plans de gestion	CEN Nouvelle-Aquitaine	Quantitatif	1	3	2	2	2	2
		Financier	14 824,29 €	44 769,34 €	30 241,54 €	30 538,02 €	30 834,52 €	31 131 €
		Total financier par an	14 824,29 €	44 769,34 €	30 241,54 €	30 538,02 €	30 834,52 €	31 131 €
Total financier sur les 6 ans : 182 338,71 €								
INDICATEUR	- Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés							

ZH-ETUD-3	IDENTIFIER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES						
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations						
OBJECTIF	Utiliser les zones d'expansion des crues pour limiter les inondations						
SOUS OBJECTIF	Connaitre les zones d'expansion des crues						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation		☐ Travaux		☒ Etude		☐ Suivi	
CONTEXTE	Le territoire du SMCRG est le seul à ne pas avoir fait d'étude pour identifier les zones d'expansion des crues. Dans un souci d'homogénéité de connaissance du territoire du CT, une étude est programmée. Le cahier des charges sera défini en concertation avec l'EPTB Vienne pour qu'il soit cohérent avec les autres études faites à l'échelle du SAGE Creuse.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Territoire d'action du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe						
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 87 et 23, DREAL, EPTB		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ FDAAPPMA 23		
PROGRAMME PREVISIONNEL							
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Identification des ZEC	SMCRG	Quantitatif			1			
		Financier			40 000 €			
		Total financier par an			40 000 €			
Total financier sur les 6 ans : 40 000 €								
INDICATEUR	- Etude réalisée et production d'un rapport							

ZH-ETUD-4	REALISER UNE CARTOGRAPHIE DES FONCTIONNALITES DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES							
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations							
OBJECTIF	Utiliser les zones d'expansion des crues pour limiter les inondations							
SOUS OBJECTIF	Connaitre les zones d'expansion des crues							
TYPE D'ACTION								
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☒ Etude	☐ Suivi					
CONTEXTE	Etudier les fonctionnalités des zones d'expansion des crues permet de mieux les connaitre et de définir les actions à mettre en place pour leur permettre de retrouver une bonne fonctionnalité. Elle permettra d'identifier les éléments présents dans les enveloppes de ZEC définies lors de étude d'identification. Par conséquent, une cartographie des fonctionnalités est programmée.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Territoire d'action du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents							
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 87 et 23, DREAL, EPTB, CEN NA			PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23		
PROGRAMME PREVISIONNEL								
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cartographie des fonctionnalités des zones d'expansion des crues	SMABGA	Quantitatif	1 cartographie 95 fiches					
		Financier	5 000 €					
		Total financier par an	5 000 €					
Total financier sur les 6 ans : 5 000 €								
INDICATEURS	- Cartographie réalisée - Nombre de fiches synthétiques par ZEC élaborées							

ZH-ETUD-5	CARTOGRAPHIE DES ZONES VULNERABLES AU RUISSELLEMENT ET DE LEURS ZONES TAMPONS						
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations						
OBJECTIF	Connaitre les zones vulnérables au ruissellement pour réduire le risque inondation						
SOUS OBJECTIF	Identifier les zones vulnérables au ruissellement et leurs zones tampons						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☒ Etude	☐ Suivi				
CONTEXTE	L'identification des zones vulnérables au ruissellement et de ses zones tampons est importante car elle permet de savoir où agir pour réduire le ruissellement ce qui induit un risque d'inondation moindre et moins de pollution diffuse. Cette cartographie sera diffusée aux communautés de communes et communes pour être prise en compte dans les documents d'urbanisme. Le SMABGA a réalisé une modélisation des zones de ruissellement qu'il faut croiser avec les données de terrain pour définir des zones prioritaires et les modalités d'intervention.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Territoire d'action du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents						
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 23 et 87	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE		CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cartographie des zones vulnérables au ruissellement et de leurs zones tampons	SMABGA	Quantitatif	1 cartographie					
		Financier	-					
		Total financier par an	-					
Total financier sur les 6 ans : -								
INDICATEUR	- Cartographie réalisée							

ZH-SUIV-1	SUIVI DES ZONES HUMIDES						
ENJEU	Zones humides : enrayer le déclin des zones humides et limiter les inondations						
OBJECTIF	Connaitre les zones humides présentes sur le territoire						
SOUS OBJECTIF	Connaitre leur état écologique						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☒ Suivi				
CONTEXTE	Les zones humides abritent une faune et une flore particulières, fortement liées à leurs caractéristiques hydriques. Du fait de leur déclin généralisé, les espèces animales et végétales attachées à ces écosystèmes tendent à se raréfier. Les zones humides jouent aussi un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. Ce rôle est compromis quand elles sont dégradées. Le suivi LIGERO permet d'évaluer l'état écologique des zones humides donc il est effectué sur le territoire pour acquérir des connaissances sur ces dernières. En outre, des suivis globaux sur plusieurs taxons pourront être faits pour déterminer l'état de conservation d'une zone humide. Cette action permet de définir le type de suivi approprié au territoire ainsi qu'aux moyens humains et financiers et de mettre en place celui-ci.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Sites où il va y avoir des travaux (suivi avant et après travaux).						
PARTENAIRES TECHNIQUES	Structures naturalistes, CBN	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Suivi de type Ligéro	CEN Nouvelle-Aquitaine	Quantitatif		3 sites			3 sites	2 sites
		Financier		19 342,86 €			14 342,86 €	14 629,72 €
		Total financier par an		19 342,86 €			14 342,86 €	14 629,72 €
Total financier sur les 6 ans : 48 315,44 €								
INDICATEUR	- Nombre de sites suivis et rapports produits							

4- Enjeu agriculture

<table>
<tr><th>AGRI-ANIM-1</th><th colspan="8">ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS</th></tr>
<tr><td>ENJEUX</td><td colspan="8">Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques
Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau</td></tr>
<tr><td>OBJECTIFS</td><td colspan="8">Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques
Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif
Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif</td></tr>
<tr><td>SOUS OBJECTIFS</td><td colspan="8">Maintenir et développer des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau
Favoriser des pratiques agricoles économes en eau
Mieux prendre en compte les aires d'alimentation de captage
Maintenir et développer des pratiques agricoles garantes d'une bonne qualité de l'eau</td></tr>
<tr><td colspan="9">TYPE D'ACTION</td></tr>
<tr><td colspan="9">☒ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi</td></tr>
<tr><td>CONTEXTE</td><td colspan="8">Les cours d'eau subissent diverses pressions morphologiques et hydrologiques dues aux activités agricoles dont l'élevage. Afin de réduire celles-ci et préserver la qualité des milieux, il est nécessaire de poursuivre l'animation auprès des exploitants pour les accompagner dans leur démarche d'aménagement sur leur exploitation.

La mise en place d'accompagnements collectifs est un moyen de sensibiliser à la protection des milieux naturels sur les secteurs sélectionnés.

Les accompagnements collectifs peuvent prendre la forme de journées de formation ou de forum eau et agriculture. Ils se feront sur les thèmes de la règlementation régissant les travaux hydrauliques, le pâturage en zones humides, l'abreuvement, les économies d'eau, ….</td></tr>
<tr><td>MASSES D'EAU ET PRIORITE</td><td colspan="8">Toutes masses d'eau</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES TECHNIQUES</td><td colspan="3">DDT 23 et 87</td><td colspan="3">PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS</td><td colspan="2">☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne
☒ Région Nouvelle-Aquitaine
☐ Département de la Creuse
☐ Département de la Haute-Vienne
☐ FDAAPPMA 23</td></tr>
<tr><td colspan="9">PROGRAMME PREVISIONNEL</td></tr>
<tr><td rowspan="2">DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td rowspan="2">MAITRE D'OUVRAGE</td><td colspan="7">CALENDRIER</td></tr>
<tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Accompagnements collectifs</td><td rowspan="2">CDA 23</td><td>Quantitatif</td><td></td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Financier</td><td colspan="6">HORS AT</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Total financier par an</td><td colspan="6">HORS AT</td></tr>
<tr><td colspan="9">Total financier sur les 6 ans : HORS AT</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS</td><td colspan="8">- Nombre d'accompagnements collectifs réalisés
- Nombre de journées d'échange sur les économies d'eau
- Nombre d'agriculteurs participant aux accompagnements collectifs</td></tr>
</table>

AGRI-ANIM-2	DIAGNOSTICS LIES AUX MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES
ENJEUX	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif
SOUS OBJECTIFS	Maintenir et développer des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau Favoriser des pratiques agricoles économes en eau Mieux prendre en compte les aires d'alimentation de captage Maintenir et développer des pratiques agricoles garantes d'une bonne qualité de l'eau

TYPE D'ACTION			
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi

CONTEXTE	Les cours d'eau subissent diverses pressions morphologiques et hydrologiques dues aux activités agricoles dont l'élevage. Afin de réduire celles-ci et préserver la qualité des milieux, il est nécessaire de poursuivre l'animation auprès des exploitants pour les accompagner dans leur démarche d'aménagement sur leur exploitation. La réalisation de diagnostics menant vers la contractualisation de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) permet la préservation des zones humides agricoles en accompagnant les agriculteurs dans leurs pratiques. Cette action est nécessaire pour obtenir un stockage d'eau dans le sol pour anticiper l'évolution de la ressource mais aussi pour garantir des pratiques plus vertueuses liées au maintien de l'élevage.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0419, FRGR0418, FRGR0409 Priorité 2 : FRGR0410a, FRGR1737, FRGR0415a, FRGR0416c Priorité 3 : FRGR0417

PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 23 et 87	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostics	CDA 87	Quantitatif	20	20	15	10	10	20
		Financier	9 000 €	9 000 €	6 750 €	4 500 €	4 500 €	9 000 €
	CDA 23	Quantitatif	20	15	10			
		Financier	9 000 €	6 750 €	4 500 €			
		Total financier par an	18 000 €	15 750 €	11 250 €	4 500 €	4 500 €	9 000 €
Total financier sur les 6 ans : 63 000 €								

INDICATEURS	- Nombre de diagnostics réalisés

AGRI-ANIM-3	METTRE EN PLACE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES
ENJEU	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques
OBJECTIF	Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques
SOUS OBJECTIF	Préserver une agriculture extensive favorable à une bonne qualité d'eau

TYPE D'ACTION

☒ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	La principale activité du bassin versant de la Gartempe est l'agriculture dominée par l'élevage bovins, ovins et quelques céréaliers. Afin d'aider les exploitations volontaires dans la mise en place de pratiques respectueuses de la ressource en eau, sans impacter la pérennité économique de l'exploitation, des Mesures Agro Environnementales sont proposées. Elles peuvent concourir aux objectifs suivants : restaurer des milieux en déprise ; maintenir et gérer de manière adaptée les zones humides ; maintenir et entretenir les ripisylves ; maintenir et restaurer un couvert herbacé permanent en bord de cours d'eau ; réduire l'usage des produits phytosanitaires ; limiter, supprimer les engrais azotés ; maintenir le maillage bocager ; mettre en œuvre des gestions de parcelles favorables aux milieux humides et à la biodiversité, ... Les Chambres d'Agriculture élaboreront un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) avec les partenaires pour être reconnues comme "opérateur" sur le territoire du CTMA. Le PAEC se compose de la présentation du territoire, des mesures, des objectifs de contractualisation. Si le projet est sélectionné par la Région Nouvelle-Aquitaine, les opérateurs piloteront la mise en place des MAEC avec les partenaires : réalisation de diagnostics d'exploitation, dépôt des dossiers MAEC à la PAC, suivi et évaluation.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR0410b, FRGR1730, FRGR0419, FRGR1721, FRGR0418, FRGR0409 Priorité 2 : FRGR410a, FRGR1737, FRGR0415a, FRGR0416c Priorité 3 : FRGR0417
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 87, Région Nouvelle-Aquitaine, DRAAF
PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Haute-Vienne

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
MAEC	CDA 87	Quantitatif	20 exploitations 720 ha	20 exploitations 720 ha	15 exploitations 540 ha	10 exploitations 360 ha	10 exploitations 360 ha	20 exploitations 720 ha
		Financier	*142 505,00 €*	*142 505,00 €*	*106 878,75 €*	*71 252,50 €*	*71 252,50 €*	*142 505,00 €*
	CDA23	Quantitatif	20 exploitations 500 ha	15 exploitations 375 ha	10 exploitations 250 ha			
		Financier	*Hors AT*					
		Total financier par an	*142 505,00 €*	*142 505,00 €*	*106 878,75 €*	*71 252,50 €*	*71 252,50 €*	*142 505,00 €*
Total financier sur les 6 ans : *676 898,75 €*								

INDICATEURS	- Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées - SAU d'engagement

AGRI-ANIM-4	METTRE EN PLACE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
ENJEU	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques
OBJECTIF	Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques
SOUS OBJECTIF	Préserver une agriculture extensive favorable à une bonne qualité d'eau

TYPE D'ACTION

☒ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	La principale activité du bassin versant de la Gartempe est l'agriculture dominée par l'élevage bovins, ovins et quelques céréaliers. Afin d'aider les exploitations volontaires dans le maintien et la mise en place de pratiques respectueuses de la ressource en eau, sans impacter la pérennité économique de l'exploitation, des Paiements pour services environnementaux peuvent exister. Ils peuvent concourir aux objectifs suivants : restaurer des milieux en déprise ; maintenir et gérer de manière adaptée les zones humides ; maintenir et entretenir les ripisylves ; maintenir un couvert herbacé permanent en bord de cours d'eau ; réduire l'usage des produits phytosanitaires ; maintenir le maillage bocager ; augmenter les surfaces en légumineuses ; réduire indirectement l'empreinte carbone des exploitations ; mettre en œuvre des gestions de parcelles favorables aux milieux humides et à la biodiversité, ... Ainsi, les PSE, sont des contrats volontaires de 5 ans, qui visent à rémunérer les services rendus par les agriculteurs au travers du maintien et de l'évolution de leur système et de leurs pratiques. En 2020, un engouement particulier a été ressenti sur le territoire test de la Gartempe qui n'a malheureusement pas été retenue sur la masse d'eau GR410a. La chambre d'agriculture réalise les audits d'exploitation, dépose les dossiers PSE, suit et évalue.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR410a Priorité 2 : - Priorité 3 : -

PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 87, Région Nouvelle-Aquitaine, SMABGA, CD87	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Haute-Vienne

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
PSE	CDA 87	Quantitatif		10 exploitations 1 300 ha	10 exploitations 1 300 ha	5 exploitations 650 ha	5 exploitations 650 ha	5 exploitations 650 ha
		Financier		*90 000 €*	*90 000 €*	*45 000 €*	*45 000 €*	*45 000 €*
		Total financier par an		*90 000 €*	*90 000 €*	*45 000 €*	*45 000 €*	*45 000 €*
Total financier sur les 6 ans : *315 000 €*								

INDICATEURS	- Nombre d'exploitations engagées - SAU engagée

AGRI-TRAV-1	AMENAGEMENTS AGRICOLES
ENJEUX	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif
SOUS OBJECTIFS	Limiter le piétinement Mieux prendre en compte les aires d'alimentation de captage Maintenir et développer des pratiques agricoles garantes d'une bonne qualité de l'eau

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☒ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	Le piétinement bovin en milieu agricole, mis en évidence dans différents diagnostics, a été identifié comme étant l'une des principales causes de la dégradation de la qualité morphologique des cours d'eau du territoire, en particulier sur le chevelu. Les effets du piétinement du bétail s'abreuvant au cours d'eau et le passage récurrent d'animaux dans le lit du cours d'eau, engendrent des problèmes d'érosion importants (dégradation des berges et du lit), ensablement, remise en suspension des limons et sables. L'apport excessif de ces matériaux dans les cours d'eau induit en particulier une diminution de la fonctionnalité des frayères à salmonidés (Truite fario) par colmatage et ensablement du fond du lit. En outre, la qualité de l'eau pour l'abreuvement est amoindrie à cause de la contamination bactériologiques engendrée par les excréments. Une concertation avec le propriétaire ou l'exploitant est menée afin, notamment, de choisir la technique la mieux adaptée pour la pose de points d'abreuvement, leur emplacement et la mise en défens des berges (clôture).
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0419, FRGR0418, FRGR0409 Priorité 2 : FRGR0410a, FRGR1737, FRGR0415a, FRGR0416c Priorité 3 : FRGR0417

PARTENAIRES TECHNIQUES	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS
DDT 23 et 87, OFB, CDA 23 et 87, Bio NA	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☒ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Points d'abreuvement	SMCRG	Quantitatif		8	8	16	4	16
		Financier		20 000 €	20 000 €	40 000 €	10 000 €	40 000 €
	SMABGA	Quantitatif		15	15	15	15	15
		Financier		75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
	CAGG	Quantitatif		13	11	13	13	12
		Financier		29 000 €	22 000 €	21 500 €	21 500 €	20 000 €
Mise en défens des berges	SMCRG	Quantitatif		1 600	1 600	4 000	1 000	4 000
		Financier		4 000 €	4 000 €	10 000 €	2 500 €	10 000 €
	SMABGA	Quantitatif		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
		Financier		37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €
	CAGG	Quantitatif		2 000	2 000	2 400	2 400	2 700
		Financier		10 000 €	10 000 €	10 500 €	10 500 €	12 000 €
		Total financier par an		175 500 €	168 500 €	194 500 €	157 000 €	194 500 €

Total financier sur les 6 ans : 890 000 €

INDICATEURS	
	- Nombre de points d'abreuvement ou franchissement - Nombre de mètres linéaires de berge mise en défens

AGRI-TRAV-2	GERER ET DEVELOPPER LES HAIES
ENJEUX	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif
SOUS OBJECTIFS	Maintenir et développer des pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau Mieux prendre en compte les aires d'alimentation de captage Maintenir et développer des pratiques agricoles garantes d'une bonne qualité de l'eau

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☒ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	Les haies ont de nombreux avantages. Dans le cadre de la gestion de l'eau, elles peuvent ralentir l'écoulement de l'eau et donc l'érosion du sol, améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol pour ainsi y être stockée et favoriser une bonne qualité de l'eau. En outre, les haies s'accompagnent d'une biodiversité animale (habitat, alimentation, refuge pour les prédateurs des ravageurs de cultures) et végétale suivant les espèces plantées. Au vu des services écosystémiques rendus par ces structures, un accompagnement des agriculteurs pour une gestion durable de leurs haies est proposé. Les trois premières années, les MO se concentreraient sur la mobilisation des agriculteurs (sensibilisation par des journées techniques par exemple) et la réalisation de diagnostics simplifiés ou préaudits. Suivant les résultats du bilan de l'interaccord, des plans de gestion durable des haies (PGDH) pourraient être mis en place. Une plantation de haies pourra aussi être effectuée en fonction des opportunités. Les zones à prioriser pour les interventions sont celles qui sont vulnérables au ruissellement (qui ne sont pas encore identifiées au moment de la rédaction de ce document) et les masses d'eau prioritaires pour les enjeux agriculture et AEP.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0419, FRGR0418, FRGR0409 Priorité 2 : FRGR0410a, FRGR1737, FRGR0415a, FRGR0416c, FRGR0415c Priorité 3 : FRGR0417, FRGR01690 Zones vulnérables au ruissellement

PARTENAIRES TECHNIQUES	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS
GEMAPI, DDT 23 et 87, CD 23 (cellule ASTER) et 87	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Plantation de haies	Prom'haies	Quantitatif	1 000 ml	2 500 ml	2 500 ml	2 500 ml	2 500 ml	2 500 ml
		Financier	25 700 €	61 100 €	69 500 €	72 500 €	75 500 €	78 500 €
		Total financier par an	25 700 €	61 100 €	69 500 €	72 500 €	75 500 €	78 500 €

Total financier sur les 6 ans : 382 800 €

INDICATEURS	
	- Nombre de mètres linéaires de haies plantées - *Nombre de journées techniques organisées* - *Nombre d'agriculteurs présents aux journées techniques* - *Nombre d'accompagnements à la plantation réalisés*

AGRI-TRAV-3	PLANTATION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE
ENJEUX	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Avoir un bon état morphologique des cours d'eau Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif
SOUS OBJECTIFS	Restaurer la morphologie des cours d'eau Mieux prendre en compte les aires d'alimentation de captage Limiter le réchauffement des cours d'eau

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☒ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	Certaines zones du bassin versant ont subi de fortes dégradations qui ont mené à la disparition totale des ripisylves sur certains linéaires de cours d'eau. En effet les diagnostics ont montré de nombreux tronçon sur lesquels la ripisylve était soit dégradée ou vieillissante soit absente, ce qui rend les berges plus sensibles aux différents types de pressions et d'érosions liées aux bassins versant (naturelles et anthropiques). Par conséquent, la replantation de certains secteurs, avec des essences locales, est indispensable. En plus du maintien des berges, elle permet de limiter l'élévation de la température de l'eau, augmenter l'ombrage, renforcer les corridors écologiques. D'autres actions, menées de façon ponctuelle et sélective sur la végétation, comme le bucheronnage ou recepage aide à : limiter l'envasement sur le chevelu, maintenir les berges lors des crues et prévenir l'effondrement des berges et les embâcles entrainés par la chute des arbres penchés, éviter la « fermeture » des cours d'eau, maintenir une biodiversité d'espèces autochtones et encourager le maintien et la gestion de ripisylve. De la même façon, la gestion sélective des embâcles au cas par cas peut permettre de limiter l'envasement, notamment sur le chevelu, dans le cadre d'un projet de restauration global par exemple. Les tronçons avec des embâcles posant des problèmes en termes de continuité écologique ou de sécurité publique sont traités. Les embâcles offrant des fonctions écologiques intéressantes (zones de caches pour les poissons, diversification des écoulements et des granulométries) seront laissés en place.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0419, FRGR0418, FRGR0409 Priorité 2 : FRGR0410a, FRGR1737, FRGR0415a, FRGR0416c Priorité 3 : FRGR0417

PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 23 et 87, CD 23 (cellule ASTER) et 87, OFB	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☒ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Plantation et restauration de la ripisylve	SMCRG	Quantitatif			200	750	100	1 250
		Financier			1 000 €	3 750 €	500 €	6 250 €
	CAGG	Quantitatif		1 500	1 500	1 600	1 600	1 600
		Financier		12 000 €	12 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
	SMABGA	Quantitatif	1 200					
		Financier	4 000 €					
Gestion sélective des embâcles	SMABGA	Quantitatif	15	15	15	15	15	15
		Financier	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	CAGG	Quantitatif	5	5	5	6	6	6
		Financier	5 000 €	5 000 €	5 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
		Total financier par an	24 000 €	32 000 €	33 000 €	37 250 €	34 000 €	39 750 €

Total financier sur les 6 ans : 200 000 €

INDICATEURS	- Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée - Nombre d'embâcles enlevés

AGRI-TRAV-4	GENIE VEGETAL
ENJEUX	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Avoir un bon état morphologique des cours d'eau Avoir un bon état des eaux du point qualitatif
SOUS OBJECTIF	Restaurer la morphologie des cours d'eau

TYPE D'ACTION

☐ Animation, communication et sensibilisation ☒ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	Les encoches d'érosion sont nombreuses sur le territoire. Certaines, de taille importante, peuvent engendrer une mise en suspension du sable et des sédiments en proportion non négligeable et le colmatage du fond des lits des cours d'eau. Dans le but de résorber ces encoches, des actions de réhabilitations ponctuelles des berges par génie végétal seront réalisées. La restauration ponctuelle des berges par les techniques de génie végétal est réalisée sur des sites où les enjeux, en termes de restauration de la morphologie des cours d'eau, sont importants (occupation des sols défavorables entrainant des phénomènes ponctuels d'érosion et/ou d'ensablement prononcé). Ces actions étudiées au cas par cas mettent en œuvre des techniques différentes adaptées à chaque situation : - caissons végétalisés - plantation par bouturage de saule - réalisation de fascines, …
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0419, FRGR0418, FRGR0409 Priorité 2 : FRGR0410a, FRGR1737, FRGR0415a, FRGR0416c Priorité 3 : FRGR0417

PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 23 et 87, CD 23 (cellule ASTER) et 87, OFB	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☒ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Reprise de berge érodée	CAGG	Quantitatif		40	55			
		Financier		8 000 €	11 000 €			
		Total financier par an		8 000 €	11 000 €			

Total financier sur les 6 ans : 19 000 €

INDICATEUR	- Nombre de mètres linéaires de berge restaurée

<table>
<tr><th>AGRI-TRAV-5</th><th colspan="8">RENATURATION DES COURS D'EAU</th></tr>
<tr><td>ENJEUX</td><td colspan="8">Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques
Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau</td></tr>
<tr><td>OBJECTIFS</td><td colspan="8">Avoir un bon état morphologique des cours d'eau
Avoir un bon état des eaux du point qualitatif</td></tr>
<tr><td>SOUS OBJECTIF</td><td colspan="8">Restaurer la morphologie des cours d'eau</td></tr>
<tr><td colspan="9">TYPE D'ACTION</td></tr>
<tr><td colspan="2">☐ Animation, communication et sensibilisation</td><td colspan="2">☒ Travaux</td><td colspan="2">☐ Etude</td><td colspan="3">☐ Suivi</td></tr>
<tr><td>CONTEXTE</td><td colspan="8">La restauration de l'hydro-morphologie des cours d'eau est possible en intervenant sur les profils en long et en travers :
- réhabilitation des méandres de cours d'eau,
- remise en fond de talweg,
- recharge granulométrique,
- reconnexion d'annexes, etc.
- plantation d'essences locales</td></tr>
<tr><td>MASSES D'EAU ET PRIORITE</td><td colspan="8">Priorité 1 : FRGR1730, FRGR0410b, FRGR1721, FRGR0419, FRGR0418, FRGR0409
Priorité 2 : FRGR0410a, FRGR1737, FRGR0415a, FRGR0416c
Priorité 3 : FRGR0417</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES TECHNIQUES</td><td colspan="3">DDT 87 et 23, CD 87 et 23, OFB</td><td colspan="2">PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS</td><td colspan="3">☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne
☒ Région Nouvelle-Aquitaine
☒ Département de la Creuse
☒ Département de la Haute-Vienne
☒ FDAAPPMA 23</td></tr>
<tr><td colspan="9">PROGRAMME PREVISIONNEL</td></tr>
<tr><td rowspan="2">DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td rowspan="2">MAITRE D'OUVRAGE</td><td colspan="7">CALENDRIER</td></tr>
<tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Détail de l'action</td><td rowspan="2">SMCRG</td><td>Quantitatif</td><td></td><td>500</td><td></td><td>500</td><td></td><td>2 000</td></tr>
<tr><td>Financier</td><td></td><td>5 000 €</td><td></td><td>5 000 €</td><td></td><td>20 000 €</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Total financier par an</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="9">Total financier sur les 6 ans : 30 000 €</td></tr>
<tr><td>INDICATEUR</td><td colspan="8">- Nombre de mètres linéaires de cours d'eau et berge renaturé</td></tr>
</table>

AGRI-TRAV-6	NETTOYAGE DES DEPÔTS SAUVAGES						
ENJEUX	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau						
OBJECTIFS	Avoir un bon état morphologique des cours d'eau Avoir un bon état des eaux du point qualitatif						
SOUS OBJECTIF	Restaurer la morphologie des cours d'eau						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation	☒ Travaux		☐ Etude		☐ Suivi		
CONTEXTE	Une recherche auprès des communes du bassin versant des dépôts sauvages est effectuée. Les impacts potentiels de ces lieux de stockages sur le milieu aquatique sont la pollution par le plastique et, selon les éléments jetés, une fuite des composants chimiques est possible. Des actions de résorption de ces décharges sont organisées afin de sensibiliser les élus, les particuliers, les scolaires etc. à la préservation de l'environnement.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau						
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 23, OFB, CD 23		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☐ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☐ FDAAPPMA 23		
PROGRAMME PREVISIONNEL							
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recherche et enlèvement des décharges sauvages	SMCRG	Quantitatif				5		
		Financier				1 000 €		
	CAGG	Quantitatif			1			
		Financier			2 000 €			
		Total financier par an			2 000 €	1 000 €		
Total financier sur les 6 ans : 3 000 €								
INDICATEUR	- Nombre de dépôts sauvages enlevés							

AGRI-ETUD-1	ANALYSES D'EAU ET SUIVI AU SEIN DES EXPLOITATIONS AGRICOLES							
ENJEU	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques							
OBJECTIF	Connaitre la qualité de la ressource en eau présente dans les exploitations agricoles							
SOUS OBJECTIF	Connaitre la qualité de l'eau au sein des exploitations agricoles							
TYPE D'ACTION								
☐ Animation, communication et sensibilisation			☐ Travaux		☒ Etude		☐ Suivi	
CONTEXTE	Des analyses d'eau sur différents aménagements hydrauliques dans les exploitations agricoles seront mises en place. L'objectif sera d'analyser la qualité de l'eau sur différents aménagements hydrauliques pour mieux choisir le type d'aménagement mis en place. Les suivis se feront sur plusieurs années et sur différentes exploitations.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	En fonction des opportunités, territoire d'action de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne							
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 87, OFB, BRGM			PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Haute-Vienne		
PROGRAMME PREVISIONNEL								
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Analyses d'eau et suivi	CDA 87	Quantitatif	12 aménagements	24 aménagements	24 aménagements	24 aménagements	1 rapport	
		Financier	5 320 €	8 080 €	8 200 €	8 320 €	1 975 €	
		Total financier par an	5 320 €	8 080 €	8 200 €	8 320 €	1 975 €	
Total financier sur les 6 ans : 31 895 €								
INDICATEUR	- Nombre d'aménagements suivis et production de rapports							

AGRI-ETUD-2	ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE DU STOCKAGE D'EAU DE PLUIE AU SEIN D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE							
ENJEU	Agriculture : assurer une compatibilité entre l'agriculture et les milieux aquatiques							
OBJECTIF	Mesurer la faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie afin de tendre à une meilleure autonomie en eau des exploitations agricole tout en limitant l'impact sur les milieux humides							
SOUS OBJECTIF	Améliorer l'autonomie en eau des exploitations agricoles							
TYPE D'ACTION								
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☒ Etude	☐ Suivi					
CONTEXTE	L'autonomie en eau des exploitations agricoles est régulièrement remise en cause au regard des sécheresses des années passées. Parfois des aménagements classiques comme des puits filtrant ne sont pas réalisables par manque de ressource. Aussi, souvent le stockage d'eau de pluie est encouragé par les financeurs ou les collectivités mais il n'y a pas de retour sur la faisabilité technico-économique de cet aménagement dans le contexte d'élevage du territoire avec des exploitations. Il apparaît important d'apporter des informations concrètes et chiffrées aux agriculteurs du territoire pour mesurer l'intérêt de cette technique. L'intérêt est aussi de répondre à une diminution de la consommation d'eau potable afin de réduire le risque de conflit d'usage sur le territoire de la Gartempe. L'étude sera réalisée sur une exploitation agricole volontaire au sein du territoire de l'accord pour expérimenter cette solution technique. Un suivi de la qualité de l'eau pour l'abreuvement des animaux sera mis en place.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	En fonction des opportunités, sur le territoire d'action de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne							
PARTENAIRES TECHNIQUES	DDT 87, OFB		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Haute-Vienne			
PROGRAMME PREVISIONNEL								
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etude	CDA 87	Quantitatif				1		
		Financier		4 700 €	3 600 €	7 550 €		
		Total financier par an		4 700 €	3 600 €	7 550 €		
Total financier sur les 6 ans : 15 850 €								
INDICATEUR	- Rapport d'étude							

5- Enjeu animation de l'accord de territoire

<table>
<tr><th>AT-ANIM-1</th><th colspan="8">COORDONNER L'ACCORD « GARTEMPE AMONT »</th></tr>
<tr><td>ENJEU</td><td colspan="8">Animation de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 : mettre en œuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire</td></tr>
<tr><td>OBJECTIF</td><td colspan="8">Animer, mettre en œuvre et coordonner l'accord</td></tr>
<tr><td>SOUS OBJECTIF</td><td colspan="8">Coordonner l'accord « Gartempe amont »</td></tr>
<tr><td colspan="9">TYPE D'ACTION</td></tr>
<tr><td colspan="2">☒ Animation, communication et sensibilisation</td><td colspan="2">☐ Travaux</td><td colspan="2">☐ Etude</td><td colspan="3">☐ Suivi</td></tr>
<tr><td>CONTEXTE</td><td colspan="8">La coordination est primordiale pour la mise en œuvre de l'accord et de sa programmation ainsi que pour assurer son suivi. Le SMCRG assure la coordination de l'accord.

Il est chargé :
- d'assurer le pilotage de l'accord, la concertation entre les porteurs de projets et les partenaires
- de suivre et évaluer l'avancement du programme d'action
- de préparer et animer les réunions (COPIL, COTECH, …)
- de réaliser les bilans</td></tr>
<tr><td>MASSES D'EAU ET PRIORITE</td><td colspan="8">Toutes masses d'eau</td></tr>
<tr><td>PARTENAIRES TECHNIQUES</td><td colspan="3">CPIE</td><td colspan="3">PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS</td><td colspan="2">☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne
☐ Région Nouvelle-Aquitaine
☐ Département de la Creuse
☐ Département de la Haute-Vienne
☐ FDAAPPMA 23</td></tr>
<tr><td colspan="9">PROGRAMME PREVISIONNEL</td></tr>
<tr><td rowspan="2">DESCRIPTION DE L'ACTION</td><td rowspan="2">MAITRE D'OUVRAGE</td><td colspan="7">CALENDRIER</td></tr>
<tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Coordonner le CT</td><td rowspan="2">SMCRG</td><td>Quantitatif</td><td>0.60 ETP
1 COPIL
4 COTECH</td><td>1 ETP
1 COPIL
2 COTECH</td><td>1 ETP
2 COPIL
3 COTECH</td><td>1 ETP
1 COPIL
2 COTECH</td><td>1 ETP
1 COPIL
2 COTECH</td><td>1 ETP
2 COPIL
3 COTCH</td></tr>
<tr><td>Financier</td><td>16 280 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Total financier par an</td><td>16 280 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td><td>45 130 €</td></tr>
<tr><td colspan="9">Total financier sur les 6 ans : 241 930 €</td></tr>
<tr><td>INDICATEURS</td><td colspan="8">- Nombre d'ETP
- Nombre de COPIL
- Nombre de COTECH</td></tr>
</table>

AT-ANIM-2	ANIMER ET METTRE EN OEUVRE L'ACCORD « GARTEMPE AMONT »
ENJEU	Animation de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 : mettre en œuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire
OBJECTIF	Animer, mettre en œuvre et coordonner l'accord
SOUS OBJECTIF	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »

TYPE D'ACTION

☒ Animation, communication et sensibilisation ☐ Travaux ☐ Etude ☐ Suivi

CONTEXTE	L'animation est l'élément-clef de la mise en œuvre des actions sur le terrain. Chaque action de l'accord exige un temps de portage dédié. Les maîtres d'ouvrage sont concernés par l'animation pour pouvoir répondre aux besoins du territoire, à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et aux autres actions. Au-delà de la mise en œuvre et du suivi technique des actions et des travaux, les techniciens constituent le lien entre les propriétaires, les riverains des cours d'eau, les agriculteurs, le grand public, les élus et les partenaires techniques et financiers. Les aspects technico-administratifs sont également gérés par les techniciens animateurs : diagnostics, dossiers réglementaires, maîtrise d'œuvre, suivis de chantiers, réceptions de chantier, coordination entre propriétaires, entreprises, interventions des services de l'Etat, etc.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau

PARTENAIRES TECHNIQUES	CPIE	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Animer et mettre en œuvre CT	SMCRG	Quantitatif	0,60	1	1	1	1	1
		Financier	17 125 €	27 134 €	27 134 €	27 134 €	27 134 €	27 134 €
	SMABGA	Quantitatif	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
		Financier	85 000 €	85 000 €	85 000 €	90 000 €	90 000 €	95 000 €
	CAGG	Quantitatif	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
		Financier	25 000 €	25 500 €	26 000 €	26 500 €	27 000 €	27 500 €
	CEN Nouvelle-Aquitaine	Quantitatif	0,97	0,97	0,97	0,97	0,97	0,97
		Financier	73 101,43 €	74 563,46 €	76 054,73 €	77 575,82 €	79 127,34 €	80 709,88 €
	Prom'haies	Quantitatif	0,075	0,115	0,115	0,115	0,115	0,115
		Financier	2 710 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €
Animation agricole	CDA 87	Quantitatif	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
		Financier	42 210 €	44 100 €	45 990 €	47 880 €	49 770 €	51 660 €
	CDA 23	Quantitatif	0,21	0,19	0,14	0,09	0,09	0,09
		Financier	15 750 €	14 000 €	10 500 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
	Bio NA	Quantitatif	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
		Financier	6 102 €	6 102 €	6 102 €	6 102 €	6 102 €	6 102 €
		Total financier par an	266 998,43 €	280 599,46 €	280 980.73 €	286 391,82 €	290 333,34 €	299 305,88 €
Total financier sur les 6 ans : 1 704 609,66 €								

INDICATEUR	- Nombre d'ETP

AT-ANIM-3	PLAN DE COMMUNICATION
ENJEUX	Animation de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 : mettre en œuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire
OBJECTIFS	Faire connaitre l'accord et ses actions
SOUS OBJECTIFS	Elaborer un plan de communication

TYPE D'ACTION			
☒ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☐ Suivi

CONTEXTE	Au vu de la nécessité de faire connaitre le CT, ses actions et les différentes structures maîtres d'ouvrage, ainsi que de sensibiliser le grand public aux enjeux entourant la ressource en eau, un plan de communication est mis en place. Il sera élaboré la première année par une commission communication qui rassemblera toutes les structures concernées par la communication. Il comprendra, entre autres, : - la mise à jour régulière du site internet du SMCRG concernant l'AT et la diffusion d'actualité sur les réseaux sociaux (facebook et linkedin) - la création de document(s) sur les économies d'eau et l'organisation de journées de sensibilisation sur ce thème - la création de document(s) et/ou des journées de sensibilisation sur la remise en état d'ouvrages et les effets de la restauration de la continuité écologique (par exemple sur l'utilisation du moine des étangs) - la création de document(s) sur les zones humides et leurs rôles et l'organisation de journées de sensibilisation sur ce thème - des actions de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes - des interventions dans les établissements scolaires au travers des Aires Terrestres Educatives (ATE) par exemple - des interventions dans les réunions de différentes structures (communautés de communes, …). La mise en place de document lié à la protection de l'environnement (chartes forestières, stratégies de la biodiversité, …) pourra être abordée. Les bilans des structures et de l'AT pourront être présentés. - des journées de sensibilisation à destination des élus En outre, des interventions de présentation de l'AT et des structures dans les formations notamment agricoles pourront être faites suivant les sollicitations. D'autres actions de communication pourront être réalisées en fonction des opportunités durant l'AT.
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau

PARTENAIRES TECHNIQUES	Structures GEMAPI, CEN NA	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE		CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Elaborer un plan de communication	SMCRG	Quantitatif	1					
Mise à jour régulière du site internet du SMCRG concernant l'AT et diffusion d'actualité sur les réseaux sociaux (facebook et linkedin)	SMCRG	Quantitatif	12 jours	12 jours	12 jours	12 jours	12 jours	12 jours
Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	CPIE 86	Quantitatif	2	2	2	2	2	2
		Financier	840 €	880 €	880 €	920 €	920 €	920 €
Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	CPIE 86	Quantitatif	2	2	2	2	2	2
		Financier	920 €	940 €	940 €	950 €	950 €	950 €
Création de documents de sensibilisation	SMCRG	Quantitatif		1	1	1		1
		Financier		500 €	1 500 €	1 500 €		2 000 €
Journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	FREDON	Quantitatif	3	3	3	3	3	3
		Financier	Hors AT					
Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	SMCRG	Quantitatif	7	7	7	7	7	7
	CPIE 86	Quantitatif	6	6	6	6	6	6
		Financier	3 400 €	3 860 €	3 860 €	4 040 €	4 040 €	4 040 €
Journées de sensibilisation à destination des élus	SMCRG	Quantitatif	2	2	2	2	2	2
	CPIE 86	Quantitatif	2	2	2	2	2	2
		Financier	2 000 €	2 000 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
		Total financier par an	7 160 €	8 180 €	9 880 €	9 610 €	8 110 €	10 110 €
Total financier sur les 6 ans : 52 550 €								

INDICATEURS	- Réalisation d'un plan de communication - Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux - Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires - Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire) - Nombre de documents de sensibilisation créés - Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes - Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures - Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus - *Nombre d'élus sensibilisés*

AT-ETUD-1	EVALUER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD « GARTEMPE AMONT »							
ENJEU	Animation de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 : mettre en œuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire							
OBJECTIF	Animer, mettre en œuvre et coordonner l'accord							
SOUS OBJECTIF	Évaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »							
TYPE D'ACTION								
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☒ Etude	☐ Suivi					
CONTEXTE	Le SMCRG assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord en centralisant les valeurs des indicateurs, remontées annuellement par les MO sur l'outil partagé « Google drive ». Ces dernières servent pour les bilans annuels ainsi que le bilan intermédiaire et final. En outre, les MO transmettront au SMCRG leurs bilans annuels. Le bilan intermédiaire sera fait au cours de la 3ème année de mise en œuvre de l'accord et il servira à mettre en évidence les difficultés et les réussites de cette dernière. Si nécessaire, le programme d'actions 2028-2030 sera modifié/adapté. Le bilan final a lieu à l'issu des 6 années d'application du CT. Son objectif est le même que pour le bilan intermédiaire mais il est plus global avec la mise en évidence des points positifs et négatifs. Il peut être fait en interne ou en externe et il servira pour la possible rédaction d'un nouvel accord.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau							
PARTENAIRES TECHNIQUES				PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☐ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23			
PROGRAMME PREVISIONNEL								
DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evaluer la mise en œuvre CT	SMCRG	Quantitatif	1	1	1 bilan intermédiaire	1	1	1 bilan final
		Financier	Compris dans l'animation du CT					50 000 €
	SMABGA	Quantitatif	1	1	1	1	1	1
	CAGG	Quantitatif	1	1	1	1	1	1
	CDA 23	Quantitatif	1	1	1	1	1	1
	CDA 87	Quantitatif	1	1	1	1	1	1
	CEN NA	Quantitatif	1	1	1	1	1	1
	BioNA	Quantitatif	1	1	1	1	1	1
		Total financier par an						50 000 €
Total financier sur les 6 ans : 50 000 €								
INDICATEURS	- Bilans annuels réalisés - Bilan intermédiaire réalisé - Bilan final réalisé							

AT-SUIV-1	SUIVI DE LA QUALITE ET QUANTITE D'EAU						
ENJEU	Animation de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 : mettre en œuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire						
OBJECTIF	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »						
SOUS OBJECTIF	Connaitre l'évolution de la qualité bio physico chimique des cours d'eau et de leur débit au cours du CT						
TYPE D'ACTION							
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☒ Suivi				
CONTEXTE	Dans le cadre du changement climatique et pour suivre l'impact des actions effectuées dans le cadre du CT, un suivi de la qualité et de la quantité d'eau est nécessaire. Des paramètres sont déjà suivis par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en lien avec la DCE et par le conseil départemental 23 (observatoire de l'eau). De plus, la fédération départementale de pêche de la Haute-Vienne réalise des suivis thermiques et piscicoles. Ces informations sont partagées avec les maîtres d'ouvrage. Si nécessaire, des suivis complémentaires peuvent être mis en place. Le SMABGA va porter une étude en 2025 sur la problématique de la qualité des eaux de baignage de Lathus (cyanobactérie et E. Coli). Une recherche de l'origine de ces éléments dans l'eau sera faite. 15 points de suivi seront identifiés. Suivant les possibilités, l'EPTB Vienne pourrait réaliser un suivi hydrométrique, dont les modalités ne sont pas encore définies, sur le territoire du CT. S'il a lieu, le financement se ferait dans le cadre du SAGE Creuse qui commencerait en 2027. La mallette d'analyse du SMCRG est remise en état et est mise à disposition des structures qui la demandent.						
MASSES D'EAU ET PRIORITE	FRGR0409, FRGR0410a, FRGR0410b, FRGR0415c, FRGR0416c, FRGR0417, FRGR0418, FRGR0419, FRGR1704, FRGR1721, FRGR1730, FRGR1737						
PARTENAIRES TECHNIQUES	CD, AELB	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23				

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Suivi de la qualité des eaux de baignade de Lathus	SMABGA	Quantitatif	15					15
		Financier	4 900 €					5 000 €
Suivi de la qualité et quantité d'eau	SMCRG	Quantitatif	-	2	2	2	2	2
		Financier	8 000 €	-	-	-	-	-
		Total financier par an	12 900 €	-				5 000 €
Total financier sur les 6 ans : 17 900 €								
INDICATEUR	- Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués							

AT-SUIV-2	SUIVI DES ESPECES EMBLEMATIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES							
ENJEU	Animation de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 : mettre en œuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire							
OBJECTIF	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »							
SOUS OBJECTIF	Connaitre l'évolution de la qualité bio physico chimique des cours d'eau et de leur débit au cours du CT							
TYPE D'ACTION								
☐ Animation, communication et sensibilisation		☐ Travaux		☐ Etude		☒ Suivi		
CONTEXTE	La Gartempe et ses affluents sont reconnus pour leurs habitats et espèces d'intérêt patrimonial comme en témoigne les nombreux zonages d'intérêt et de protection présents sur le territoire de l'accord. Cependant, le contexte de changement climatique et les pratiques anthropiques peuvent dégrader ce patrimoine. De plus, un manque d'informations sur l'état et la présence de certaines espèces emblématiques des milieux aquatiques a été constaté dans la phase de transition actuelle. Afin d'établir un diagnostic réel de l'état des populations des espèces emblématiques, des journées de prospection et un partage des données sont réalisées. Les mulettes font parties des espèces suivies car diverses espèces sont présentes sur le territoire, dont certaines sont protégées. En outre, les mulettes sont des espèces indicatrices de la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques. Comme elles sont sensibles aux perturbations du milieu et peuvent être présentes sur certains sites visés par les travaux, une prospection avant toute intervention est impérative. Le SMABGA, en lien avec le GMHL, fera des suivis sur le castor. D'autres espèces pourront être étudiées suivant les besoins.							
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Toutes masses d'eau							
PARTENAIRES TECHNIQUES	FNE Limousin, GMHL		PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS		☒ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☐ Région Nouvelle-Aquitaine ☐ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23			

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE	CALENDRIER						
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prospection et suivi des mulettes, suivi castor	SMCRG	Quantitatif	3	3	3	3	3	3
	SMABGA	Quantitatif	6	6	6	6	6	6
	CAGG	Quantitatif		1	1	1	1	
INDICATEUR	- Nombre de journées de suivis effectuées							

AT-SUIV-3	INVENTAIRES ET ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
ENJEUX	Animation de l'accord de territoire « Gartempe amont » 2025-2030 : mettre en œuvre l'accord de manière efficace pour répondre aux enjeux du territoire Alimentation en eau potable : préserver la ressource en eau
OBJECTIFS	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont » Avoir un bon état des eaux du point qualitatif
SOUS OBJECTIF	Connaitre l'évolution des espèces exotiques envahissantes Restaurer la morphologie des cours d'eau

TYPE D'ACTION			
☐ Animation, communication et sensibilisation	☐ Travaux	☐ Etude	☒ Suivi

CONTEXTE	La Gartempe et ses affluents sont concernés localement par différentes espèces invasives végétales telles que les renouées asiatiques, le grand lagarosiphon ou la jussie (plantes aquatiques réglementées). Afin de limiter la prolifération de ces espèces, il est important de mener des actions d'inventaires pour une détection précoce et si cela s'avère nécessaire par rapport aux enjeux de tête de bassin, les structures GEMAPI pourront intervenir pour les gérer. Au niveau des espèces invasives animales, le ragondin est présent sur le territoire. Des pièges ont été achetés par le CAGG lors du CTMA, ils seront mis à disposition sur demande. Si besoin et selon les opportunités, les structures GEMAPI pourront faire des actions de gestion des espèces invasives végétales.		
MASSES D'EAU ET PRIORITE	Dépendra de la cartographie de la présence de plantes aquatiques et de bord de berge exotiques envahissantes réalisée la première année de l'accord.		
PARTENAIRES TECHNIQUES	EPTB Vienne, DDT 87 et 23, CD 87 et 23, FREDON 87, CPIE 23 et 86, CBN Sud Atlantique, observatoire de la biodiversité végétale	PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS	☐ Agence de l'eau Loire-Bretagne ☒ Région Nouvelle-Aquitaine ☒ Département de la Creuse ☒ Département de la Haute-Vienne ☐ FDAAPPMA 23

PROGRAMME PREVISIONNEL

DESCRIPTION DE L'ACTION	MAITRES D'OUVRAGE		CALENDRIER					
			2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réaliser une cartographie de la présence de plantes aquatiques et de bord de berge exotiques envahissantes	FREDON	Quantitatif	1					
		Financier	Hors CT					
Inventaire des espèces invasives végétales	SMABGA	Quantitatif	1	1	1	1	1	1
	FREDON	Quantitatif	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
		Financier	Hors CT					
	CPIE 23	Quantitatif	3	3	3	3	3	3
		Financier	Hors CT					
Aide à la gestion des espèces invasives végétales	FREDON	Quantitatif	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
		Financier	Hors CT					
	CPIE 23	Quantitatif	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
		Financier	Hors CT					
Mise à disposition de pièges à ragondins	CAGG	Quantitatif	5	5	5	5	5	5
		Total financier par an	Hors AT ou dans l'animation					
Total financier sur les 6 ans : hors AT ou dans l'animation								

INDICATEURS	- Cartographie de la présence de plantes aquatiques et de bord de berge exotiques envahissantes réalisée - Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales - Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales - Nombre de pièges à ragondins mis à disposition

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des structures à inviter au COPIL

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) Anzême/St Sulpice le Guéretois
AAPPMA Bellac
AAPPMA Bessines sur Gartempe
AAPPMA Châteauponsac
AAPPMA Compreignac
AAPPMA Couze et Vincou
AAPPMA Folles
AAPPMA Fromental
AAPPMA Grand-Bourg
AAPPMA Guéret
AAPPMA Le Dorat
AAPPMA Le Rivalier
AAPPMA Razès
AAPPMA Saint Bonnet de Bellac
AAPPMA St Vaury
AAPPMA Vielleville
Association de sauvegarde des moulins de la Creuse
Association des Moulins de Nouvelle-Aquitaine (AMNA)
Association des riverains de la Gartempe
Association pour la sauvegarde de la Gartempe
Bio Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'agriculture 23
Chambre d'agriculture 87
CIVAM Limousin
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Communauté de Communes (CC) Bénévent Grand Bourg
CC Creuse Sud-Ouest
CC Elan Limousin Avenir Nature
CC Gartempe Saint Pardoux
CC Haut Limousin en Marche
CC Pays Sostranien
Conseil Départemental 23
Conseil Départemental 87
Conservatoire Botanique National Massif Central
Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
CoulGarteau
CPIE des Pays Creusois
CPIE Val de Gartempe / TMR Lathus
CRPF
DDT 23

DDT 87
DREAL Nouvelle-Aquitaine
EPTB Vienne
FDAAPPMA 23
FDAAPPMA 87
Forum des marais atlantiques
FREDON Nouvelle-Aquitaine
Gartempe 206
Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
HydroBV
Limoges ceinture verte
Limoges Métropole
Limousin Nature Environnement
LOGRAMI
LPO
OFB 23
OFB 87
ONF
ORANO
Organisation des Producteurs Associés du Limousin (OPALIM)
Prom'Haies
Région Nouvelle-Aquitaine
SIAEP Compreignac St Sylvestre
SIAEP Couze Gartempe
SIAEP Gartempe Sédelle
SIDEPA Gartempe
Société Entomologique du Limousin (SEL)
Société Limousine d'Etude des Mollusques
Société Limousine d'Odonatologie
Sources et rivières du limousin
Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)
Syndicat des eaux de l'Ardour (SIE Ardour)
Syndicat des étangs de la Creuse
Syndicat des étangs de la Haute-Vienne
Syndicat des propriétaires d'étang
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et ses Affluents (SMABGA)

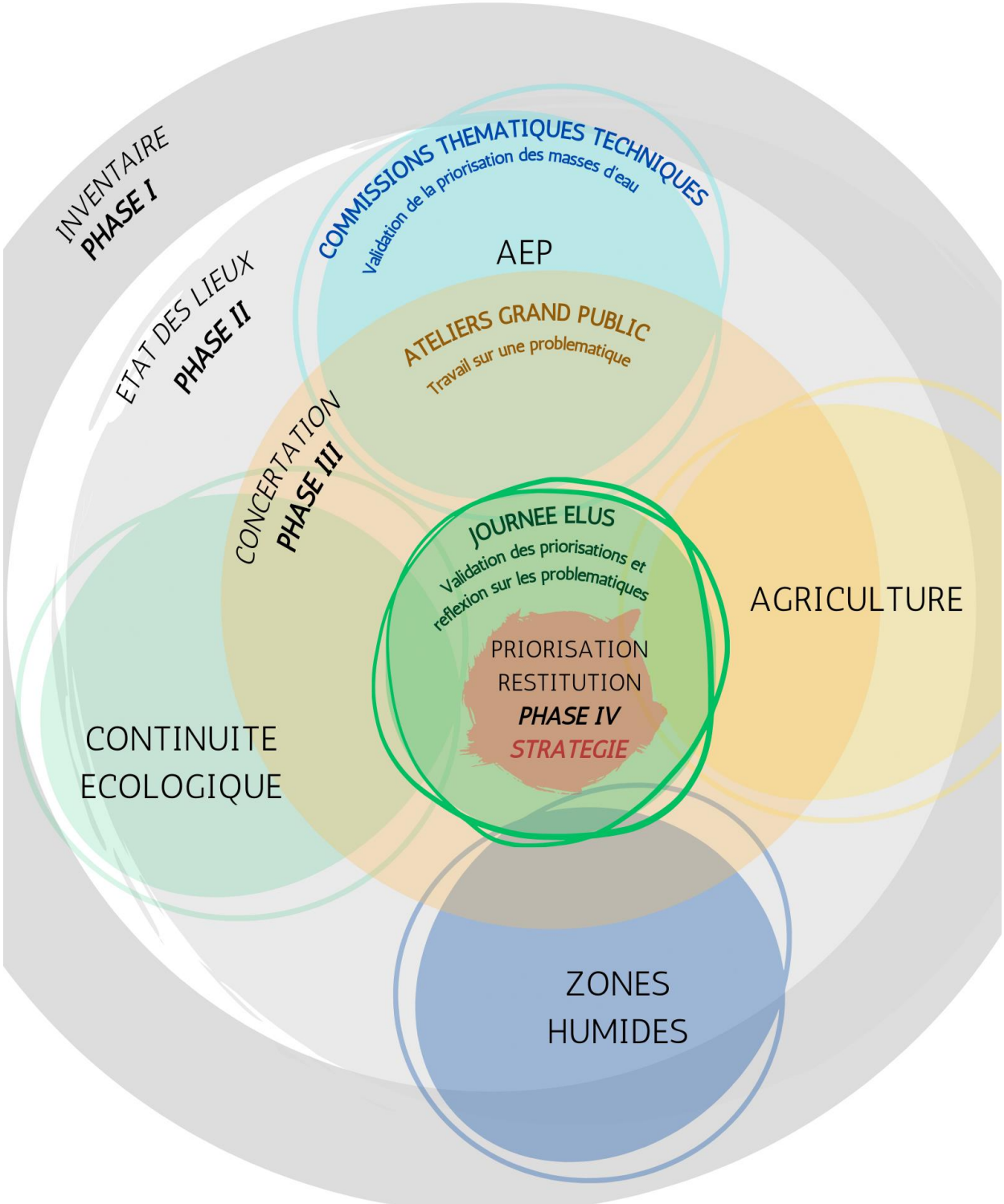
Annexe 2 : Tableau des indicateurs de réalisation et de suivi

Code de la fiche action	Nom de la fiche action	Indicateur	Objectif
AEP-ANIM-1	Accompagner les collectivités pour réaliser des économies d'eau	Nombre de collectivités accompagnées	6
		Quantité d'eau économisée prévisionnelle	-
AEP-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures AEP	Nombre de réunions avec les structures AEP	15
		Création d'un tableau de bord DUP	1
		Nombre de jours d'animation auprès des agriculteurs	46
		Nombre de DUP répertoriées	-
		Nombre d'agriculteurs sensibilisés concernant les DUP	-
		Nombre d'hectares acquis	-
		Nombre d'hectare en conventionnement	-
AEP-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les structures en charge de l'assainissement	Nombre de réunions avec les structures assainissement	8
AEP-ETUD-1	Etude concernant l'impact des grandes retenues sur la qualité de l'eau et leur potentiel soutien à l'étiage	Etude réalisée et production d'un rapport	1
CE-ANIM-1	Mettre en place une animation coordonnée avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT, l'OFB et les structures GEMAPI aval	23
		Liste des ouvrages à restaurer	3
CE-ANIM-2	Mettre en place une animation avec les structures à compétence voirie	Nombre de réunions avec les structures à compétence voirie	39
		Liste des ouvrages à restaurer	4
		Nombre d'ouvrages intégrés dans les programmes de voirie	-
CE-ANIM-3	Elaborer une stratégie étangs	Nombre de réunions communes ou par département avec les DDT et l'OFB	12
		Liste des sous bassins prioritaires	1
CE-ANIM-4	Définir l'accompagnement pour la gestion des vannages	Elaboration d'un cahier des charges validé en comité de pilotage	1
		Nombre de propriétaires accompagnés	5
CE-TRAV-1	Travaux grande continuité	Nombre d'ouvrages (seuils, étangs) effacés	23
		Nombre d'ouvrages (seuils, étangs, centrales hydroélectriques) aménagés	37
CE-TRAV-2	Travaux petite continuité	Nombre d'ouvrages aménagés	25
CE-ETUD-1	Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages ayant bénéficiés d'une étude	68
CE-SUIV-1	Suivi des effets des travaux de restauration de la continuité écologique	Nombre de sites suivis et production d'un rapport	7
ZH-ANIM-1	Diffuser une cartographie des zones humides et des zones d'expansion des crues du territoire	Nombre de communes ou CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones humides	93
		Nombre de CC ayant bénéficiées de la diffusion de cartographies des zones d'expansion des crues	6

Code de la fiche action	Nom de la fiche action	Indicateur	Objectif
ZH-ANIM-2	Mettre en place une stratégie de maitrise foncière et d'usage	Nombre d'hectares de zones humides acquises ou en conventionnement	40
ZH-ANIM-3	Mettre en place une animation avec les exploitants sylvicoles	Nombre de réunions avec les exploitants sylvicoles	2
		Nombre d'opérateurs forestiers présents aux réunions	-
ZH-TRAV-1	Maintien et restauration des zones humides et des zones d'expansion des crues	Nombre d'hectares de zones humides restaurées	143.46
		Nombre d'hectares de zones d'expansion des crues restaurées	-
		Nombre de travaux réalisés sur les zones tampons des zones vulnérables au ruissellement	-
ZH-ETUD-1	Etude sur l'apport hydrologique des zones humides	Etude réalisée et production d'un rapport	1
ZH-ETUD-2	Mettre en place des plans de gestion	Nombre de plans de gestion créés ou renouvelés	12
ZH-ETUD-3	Identifier les zones d'expansion des crues	Etude réalisée et production d'un rapport	1
ZH-ETUD-4	Réaliser une cartographie des fonctionnalités des zones d'expansion des crues	Cartographie réalisée	1
		Nombre de fiches synthétiques par ZEC élaborées	95
ZH-ETUD-5	Cartographie des zones vulnérables au ruissellement et de leurs zones tampons	Cartographie réalisée	1
ZH-SUIV-1	Suivi des zones humides	Nombre de sites suivis et rapports produits	8
AGRI-ANIM-1	Accompagnements collectifs	Nombre d'accompagnements collectifs réalisés	3
		Nombre de journées d'échange sur les économies d'eau	-
		Nombre d'agriculteurs participant aux accompagnements collectifs	-
AGRI-ANIM-2	Diagnostics liés aux mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre de diagnostics réalisés	140
AGRI-ANIM-3	Mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques	Nombre d'exploitations engagées ou renouvelées	140
		SAU engagée	4 545
AGRI-ANIM-4	Mettre en place des paiements pour services environnementaux	Nombre d'exploitations engagées	35
		SAU engagée	4 550
AGRI-TRAV-1	Aménagements agricoles	Nombre de points d'abreuvement ou franchissement	189
		Nombre de mètres linéaires de berges mise en défens	36 200
AGRI-TRAV-2	Gérer et développer les haies	Nombre de mètres linéaires de haies plantées	13 500
		Nombre de journées techniques organisées	-
		Nombre d'agriculteurs présents aux journées techniques	-
		Nombre d'accompagnements à la plantation réalisés	-
AGRI-TRAV-3	Plantation et restauration de la ripisylve	Nombre de mètres linéaires de ripisylve restaurée et/ou plantée	11 300
		Nombre d'embâcles enlevés	123
AGRI-TRAV-4	Génie végétal	Nombre de mètres linéaires de berge restaurée	95
AGRI-TRAV-5	Renaturation des cours d'eau	Nombre de mètres linéaires de cours d'eau et berge renaturé	3 000
AGRI-TRAV-6	Nettoyage des dépôts sauvages	Nombre de dépôts sauvages enlevés	6

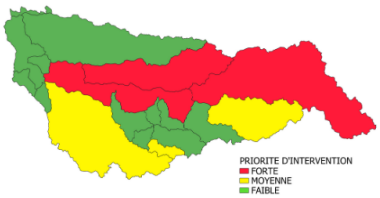
Code de la fiche action	Nom de la fiche action	Indicateur	Objectif
AGRI-ETUD-1	Analyses d'eau et suivi au sein des exploitations agricoles	Nombre d'aménagements suivis et production de rapports	84 aménagements 1 rapport
AGRI-ETUD-2	Etude de faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie au sein d'une exploitation agricole	Rapport d'étude	1
AT-ANIM-1	Coordonner l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	5,60
		Nombre de COPIL	8
		Nombre de COTECH	16
AT-ANIM-2	Animer et mettre en œuvre l'accord « Gartempe amont »	Nombre d'ETP	28,855
AT-ANIM-3	Plan de communication	Réalisation d'un plan de communication	1
		Nombre de jours consacrés au site internet et actualité sur les réseaux	72
		Nombre de demi-journées d'interventions dans les établissements scolaires	12
		Nombre de journées de sensibilisation organisées (grand public ou acteurs du territoire)	12
		Nombre de documents de sensibilisation créés	4
		Nombre de journées de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes	18
		Nombre d'interventions dans les réunions de différentes structures	78
		Nombre de journées de sensibilisation à destination des élus	24
		Nombre d'élus sensibilisés	-
AT-ETUD-1	Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Bilan annuel réalisé	40
		Bilan intermédiaire réalisé	1
		Bilan final réalisé	1
AT-SUIV-1	Suivi de la qualité et quantité d'eau	Nombre de suivis annuels sur la qualité et quantité d'eau effectués	40
AT-SUIV-2	Suivi des espèces emblématiques des milieux aquatiques	Nombre de journées de suivis effectuées	58
AT-SUIV-3	Inventaire et gestion des espèces exotiques envahissantes	Cartographie de la présence de plantes aquatiques et de bord de berge exotiques envahissantes réalisée	1
		Nombre de jours consacrés aux inventaires des espèces invasives végétales	33
		Nombre de jours consacrés à l'aide à la gestion des espèces invasives végétales	24
		Nombre de pièges à ragondins mis à disposition	30

VERS LA STRATEGIE DU CONTRAT TERRITORIAL GARTEMPE AMONT 2025-2030:
RAPPEL DES PHASES I à IV MISES EN OEUVRE



COMMISSIONS THEMATIQUES TECHNIQUES

MASSES D'EAU PRIORITAIRES:



FRGR0409 ET FRGR0410A GARTEMPE
FRGR0417 SEMME

OBJECTIFS

MASSES D'EAU PRIORITAIRES :

MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION AGRICOLE POUR TENDRE VERS DES SYSTÈMES VERTUEUX
MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR LIMITER L'EVAPOTRANSPIRATION
MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR LIMITER L'AUGMENTATION DE LA TEMPERATURES DES EAUX
MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR LIMITER LE RUISSELLEMENT
MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION COORDONNEE AVEC LES STRUCTURES AEP

CAPTAGES PRIORITAIRES :

MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE FONCIÈRE (PROTECTION DES CAPTAGES ET PERIMÈTRES DE PROTECTION À AMELIORER)
MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION AGRICOLE POUR TENDRE VERS DES SYSTÈMES VERTUEUX

TOUTES MASSES D'EAU :

ANIMATION/COMMUNICATION
MISE EN PLACE D'ACTIONS D'ECONOMIE D'EAU À DESTINATION DES COLLECTIVITES, PARTICULIERS, PROFESSIONNELS...

ATELIERS GRAND PUBLIC

Comment faire accepter et respecter les les DUP?

Durant cet atelier les participants ont réfléchi aux questions suivantes: comment trouver les informations sur les captages AEP? Comment faire respecter les DUP sur le terrain et comment l'information est-elle transmise?

Différents constats sont ressortis des débats:

- Un problème de communication entre les services compétents
- Un manque de facilité d'accès aux données et une mauvaise transmission de celles-ci
- Un manque d'information qui entraîne de mauvaises pratiques

Les pistes suivantes pour le prochain contrat ont été proposées:

- Proposition de réaliser une cartographie de ces périmètres dans le prochain contrat.
- Articulation entre les services concernés par la gestion de l'eau potable
- Proposition de joindre les prescriptions des DUP au cadastre et de les faire connaitre par le notaire en cas de vente de parcelles agricoles

CONCLUSION: mieux informer plutôt que sanctionner

JOURNEE ELUS

Durant la journée élus, plusieurs buts concernant l'Alimentation en Eau Potable ont été dégagés:

- L'amélioration du rendement actuel et la recherche de nouvelles ressources
- L'évolution de la réglementation face au changement climatique
- L'évitement des pertes, la lutte contre le gaspillage et le respect de l'eau potable
- La nécessité d'un inventaire et d'une cartographie adéquate
- Le respect des obligations au sein des périmètres de captage
- L'amélioration du travail avec les propriétaires riverains
- La réflexion pour une solidarité amont aval

Les principaux objectifs suivants sont ressortis de ces réflexions:

SECURISATION/AMELIORATION DE LA RESSOURCE EXISTANTE
RECHERCHE DE NOUVEAUX CAPTAGES
INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET RESPECT DES DUP
SENSIBILISATION DES USAGERS, INFORMATION DES RIVERAINS ET COLLECTIVITES

STRATEGIE

Vers une meilleure protection de la ressource et une meilleure circulation de l'information pour un bon état des eaux

POURSUIVRE LES ACTIONS D'AMELIORATION DU BON ETAT DES EAUX: LIMITATION DE L'EVAPOTRANSPIRATION ET DE LA HAUSSE DES TEMPERATURES, DES DEGRADATIONS ET DU RUISSELEMENT, MAITRISE FONCIERE, RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

TRAVAILLER EN COMMUN AVEC LES STUCTURES AEP SUR LES DUP ET LES CAPTAGES PRIORITAIRES: INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET TRANSMISSION DE L'INFORMATION

SENSIBILISER, ANIMER ET ACCOMPAGNER: AGRICULTEURS, RIVERAINS ET COLLECTIVITES

PRIORITE 1 / CAPTAGES PRIORITAIRES
PRIORITE 2/ MASSES D'EAU PRIORITAIRES
PRIORITE 3/ TOUTES MASSES D'EAU

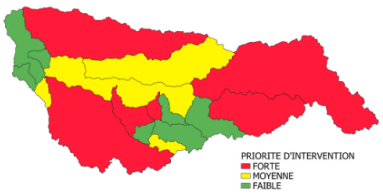
COMMISSIONS THEMATIQUES TECHNIQUES

ATELIERS GRAND PUBLIC

JOURNEE ELUS

STRATEGIE

MASSES D'EAU PRIORITAIRES:



FRGR0409 ET 0410a GARTEMPE
FRGR0415a ARDOUR
FRGR0419 BRAME
FRGR0416c COUZE
FRGR1710 LAVILLEMICHEL
FRGR0418 VINCOU

OBJECTIFS

MASSES D'EAU PRIORITAIRES :

AGRICULTURE
EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES EN LIEN AVEC LES RESSOURCES EN EAU

ETANG
AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA GESTION DES ETANGS

FORÊT
PARTICIPATION À UNE GESTION FORESTIÈRE COMPATIBLE AVEC LA RESSOURCE EN EAU

BIODIVERSITE
PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES ECOLOGIQUES

MILIEUX HUMIDES
RESTAURATION DES ZONES HUMIDES ET CHANGEMENT DE REGARD SUR LES ECOSYSTÈMES AQUATIQUES

Pourquoi les zones humides continuent-elles de disparaître?

La base de réflexion de cet atelier était basé sur un constat de méconnaissance des zones humides "ordinaires" qui perdure: le grand public et les collectivités manquent encore d'informations sur leurs intérêts et leurs situations. Il existe aussi de nombreux milieux humides qui font l'objet d'une gestion qui n'est pas adaptée, d'autres qui sont abandonnés ou en déprise agricole.

Ainsi, plusieurs débats ont abouti aux pistes de réflexion suivantes:

• Communication au plus grand nombre et sensibilisation agricole • Mieux étudier/évaluer l'apport hydrologique des zones humides	CONNAITRE LES ZONES HUMIDES ET INFORMER
• Utiliser les études de Zones d'Expansion des Crues • Lier la cartographie des zones humides aux documents d'urbanisme • Transmettre cette localisation aux collectivités	CONNAITRE L'EMPLACEMENT DES ZONES HUMIDES
• Développer la contractualisation, rechercher des leviers financiers • Promouvoir des itinéraires techniques compatibles et viables	FACILITER UNE MEILLEURE GESTION

Lors de la journée avec les élus, les réflexions et les propositions du grand public ont été reprises et développées avec de nouvelles idées mais les constats étaient similaires et les orientations sont restées sensiblement les mêmes:

CONNAITRE LES ZONES HUMIDES ET INFORMER	Mieux informer, clarifier la définition d'une ZH, son rôle et ses fonctionnalités, mobiliser les élus, intervenir en Conseil Communautaire, attiser la curiosité (scolaires, sorties, journées d'actions…)
CONNAITRE L'EMPLACEMENT DES ZH	Réaliser des prospections locales complémentaires et une cartographie, exclure les ZH des zonages qui peuvent les dégrader, cibler des territoires de projets…
FACILITER UNE MEILLEURE GESTION	Privilégier l'élevage extensif et limiter les cultures intensives dans les ZH, coordonner les programmes et les politiques publiques avec la préservation de ZH (plans, études…), protéger d'avantage les ZH réglementairement…

Vers une meilleure connaissance des zones humides pour une restauration et une gestion adaptées

POURSUIVRE LES ACTIONS SENSIBILISATION: COMMUNICATION AU PLUS GRAND NOMBRE, SENSIBILISATION AGRICOLE, INFORMATION DES COLLECTIVITES

ENGAGER DE NOUVELLES ACTIONS DE CONNAISSANCE: MIEUX ETUDIER/EVALUER L'APPORT HYDROLOGIQUE DES ZONES HUMIDES, REALISER DES SUIVIS ET DES PROSPECTIONS LOCALES COMPLEMENTAIRES ET UNE CARTOGRAPHIE

FACILITER UNE MEILLEURE GESTION, CONTINUER L'ENTRETIEN, LA RESTAURATION ET LA PROTECTION: TRAVAILLER EN FONCTION DES PRIORISATIONS (AGRICULTURE, FORÊT, BIODIVERSITE, MILIEUX HUMIDES), DEVELOPPER LA CONTRACTUALISATION, RECHERCHER DES LEVIERS FINANCIERS, PROMOUVOIR DES ITINERAIRES TECHNIQUES COMPATIBLES ET VIABLES, PROTEGER DE NOUVELLES ZH

PRIORITE 1 / MASSES D'EAU PRIORIATAIRES
PRIORITE 2/ MASSES D'EAU PRIORITE MOYENNE
PRIORITE 3/ TOUTES MASSES D'EAU

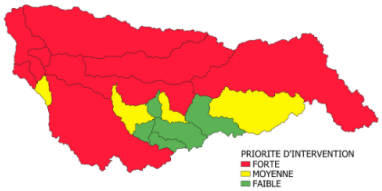
COMMISSIONS THEMATIQUES TECHNIQUES

ATELIERS GRAND PUBLIC

JOURNEE ELUS

STRATEGIE

MASSES D'EAU PRIORITAIRES



FRGR0409, 0410a ET 0410b GARTEMPE
FRGR0417 SEMME - FRGR0419 BRAME
FRGR0418 VINCOU - FRGR1730 PLANTELOUP
FRGR1737 PLANCHE DE ST-BONNET

OBJECTIFS

ADAPTER LES SYSTÈMES AGRICOLES POUR PRESERVER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU:

FAVORISER LA BIODIVERSITE EN MILIEU AGRICOLE (ZONES HUMIDES, HAIES, ETC.):

ANIMATION/SENSIBILISATION/FORMATION

REALISATION DE DIAGNOSTICS INDIVIDUELS D'EXPLOITATION

ADAPTATION DES PRATIQUES EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

GESTION ET MAINTIEN DES ZONES HUMIDES ET DES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUE

MISE EN PLACE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Comment maintenir les prairies humides agricoles? Comment assurer l'autonomie en eau des exploitations et protéger la morphologie des cours d'eau?

Le diagnostic agricole sur les 10 dernières années tend vers une augmentation des exploitations spécialisées en grande culture, avec des impacts potentiels sur la qualité de l'eau et l'érosion des sols. Le maintien de l'élevage extensif en prairie humide, s'il est préférable à une agriculture intensive, entraîne lui aussi des dégradations sur les MA et nécessite des aménagements pour l'abreuvement qui soient compatibles mais aussi déconnectés du réseau AEP. Les participants se sont accordés sur les points suivants:

- Continuer les actions pour l'aménagement de l'abreuvement ou la déconnexion du cours d'eau pour éviter l'abreuvement sauvage et la prise sur le réseau AEP
- Réfléchir pour diversifier l'abreuvement: récupérer et stocker l'eau de pluie, utiliser d'anciens captages, utiliser l'eau des plans d'eau, etc
- Etre partie prenante des formations agricoles, s'appuyer sur des témoignages, promouvoir des itinéraires techniques viables et compatibles, lever des financements, développer la contractualisation pour permettre de rendre le système prairie compatible avec les enjeux de l'eau et de la biodiversité

En ce qui concerne la journée élus, ces réflexions ont été reprises encore une fois et permettent de dégager les orientations stratégiques suivantes:

LE SYSTEME PRAIRIE EST COMPATIBLE AVEC LES ENJEUX DE L'EAU S'IL EST BIEN GERÉ	**ACCOMPAGNE-MENT**	Accompagner la reprise des exploitations, encourager les exploitations de taille réduite, orientation vers des organismes de soutien et d'accompagnement, rôle des élus, favoriser la formation et l'information des agriculteurs (enjeux de l'eau, diversification des cultures, pratiques économes...), accompagner techniquement et administrativement pour ces solutions de changement de pratiques, impliquer les centres de formation
REFLECHIR POUR DIVERSIFIER LES SOURCES D'APPROVISION-NEMENT ET EVITER LA PRISE SUR LE RESEAU AEP	**QUANTITE**	Rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement: captages, récupérateurs d'eau de pluie, étangs..., développer les filières agricoles compatibles avec économie de l'eau
EVITER L'ABREUVEMENT 'SAUVAGE' ET AUTRES DEGRADATIONS LIÉES AUX CULTURES	**QUALITE**	Favoriser l'implantation des haies, poursuivre les actions pour l'aménagement de l'abreuvement direct ou la déconnexion du cours d'eau, être attentif au développement des ENR (ex: le méthaniseur encourage la bascule vers les cultures)

Vers l'accompagnement d'un élevage en prairie humide compatible avec les enjeux et l'accompagnement d'une agriculture vertueuse qui anticipe les changements climatiques

POURSUIVRE LES ACTIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROTECTION POUR L'ELEVAGE EN PRAIRIE HUMIDE/ZH: POINTS D'ABREUVEMENT, MISE EN DEFENS, ECOPATURAGE...

ENGAGER DES PARTENARIATS POUR UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE VERS DES SYSTEMES PLUS VERTUEUX: REDUCTION DES INTRANTS, MAEC, IAE...

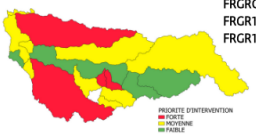
ENGAGER DES PARTENARIATS POUR UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE VERS UNE ECONOMIE DE LA RESSOURCE: DIE AVEC AXE SPECIFIQUE MA, ACCOMPAGNEMENT COLLECTIFS...

PRIORITE 1 / MASSES D'EAU PRIORIATAIRES
PRIORITE 2/ MASSES D'EAU PRIORITE MOYENNE
PRIORITE 3/ TOUTES MASSES D'EAU

COMMISSIONS THEMATIQUES TECHNIQUES

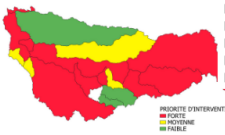
MASSES D'EAU PRIORITAIRES

Priorisation plans d'eau



FRGR0419 BRAME
FRGR0418 VINCOU
FRGR1710 LAVILLEMICHEL
FRGR1704 SAGNAT

Priorisation grande continuité



FRGR0409, 0410a, 0410b et 0411a GARTEMPE
FRGR416C COUZE
FRGR0418 VINCOU
FRGR1710 LAVILLEMICHEL
FRGR0415a ARDOUR
FRGR1730 PLANTELOUP

OBJECTIFS

MASSES D'EAU PRIORITAIRES : PLANS D'EAU ET GRANDE CONTINUITE

DEFINITION DE SOUS-BASSINS PRIORITAIRES ET D'ETANGS PRIORITAIRES
IDENTIFICATION D'UN NOMBRE LIMITE D'OUVRAGES/D'ETANGS SUR LESQUELS L'INTERVENTION PEUT RAPIDEMENT FAIRE BASCULER L'ETAT DE LA MASSE D'EAU
MISE EN PLACE D'UNE ACTION COORDONNEE AVEC LES DDT POUR INTERVENIR SUR LES OUVRAGES / ETANGS STRATEGIQUES
MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION CONCERTEE AVEC LA DDT POUR INTERVENIR SUR LES AUTRES OUVRAGES
MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION COORDONNEE AVEC LES STRUCTURES GEMAPIENNES AVAL

TOUTES MASSES D'EAU :

ANIMATION/COMMUNICATION
ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES VOLONTAIRES ET INTERVENTION POUR DES ACTIONS DE MISE EN CONFORMITE OU EFFACEMENT (OPPORTUNITE)
REALISATION D'UNE ETUDE STRATEGIQUE SUR LES USAGES DES PLANS D'EAU LIEE AUX PROBLEMATIQUES DE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

PROPOSITION PETITE CONTINUITE

POURSUITE DE L'ANIMATION AUPRÈS DES STRUCTURES À COMPETENCE VOIRIE
REALISATION D'UNE ANIMATION AUPRÈS DES AGRICULTEURS
COMMUNIQUER DES EXEMPLES DE TRANSPARENCE (REMISE EN ETAT DES OUVRAGES)
COORDINATION AVEC LA DDT POUR INCITER À LA MISE EN TRANSPARENCE LORS DE DECLARATIONS DE TRAVAUX
SE COORDONNER AVEC L'OFB POUR LA MISE À JOUR DU ROE

ATELIERS GRAND PUBLIC

Comment faciliter la discussion et les actions avec les propriétaires d'étangs et de moulins? Quels sont les éléments déclencheurs pour que les propriétaires accèdent à la mise en conformité de leur bien?

Ces ateliers ont été l'occasion de partager des points de vue a priori différents mais qui convergeaient vers un même constat: celui du fossé qui se crée entre orientations nationales et réalités locales. La réglementation, les objectifs et les aides financières changent ou évoluent régulièrement et sont différentes d'un département à un autre, ce qui ne facilite pas la compréhension, le dialogue, l'adhésion des propriétaires et encore moins leur engagement vers les travaux de restauration. Toutefois, les axes de travail suivants ont été évoqués:

- Rétablir le dialogue et la confiance entre propriétaires et administrations: méconnaissance des bonnes pratiques engendrée par la "peur" de demander conseil, besoin d'une réponse administrative claire concernant les projets hydroélectriques avant d'investir pour la continuité, organiser plus d'échanges et mieux diffuser les informations sur la gestion des ouvrages, travailler d'avantage avec l'AMNA (Asso. des Moulins de Nouvelle-Aquitaine)
- Besoin de transparence sur les normes et les critères de choix ,et besoin d'un diagnostic impartial lors des études préalables
- Diminuer le reste à charge des propriétaires, débloquer de nouveaux financements
- Travailler sur les ouvrages formant retenue sans usage

JOURNEE ELUS

Les réflexions de la journée élus peuvent se traduire comme ci-dessous:

COMMUNIQUER

- Toucher un large public: élus, habitants, riverains en conseil communautaire par exemple, mieux expliquer les enjeux, les obligations réglementaires, la bonne gestion
- Informer les propriétaires: s'appuyer sur les relais locaux (syndicats des étangs, association de propriétaires de moulin), informer sur la bonne gestion (ouverture et manœuvre des vannages), réfléchir à l'argumentaire, veiller à la mémoire des dossiers

CIBLER

- Les sous-bassins prioritaires, les étangs en chapelet, les étangs postérieurs à 1966, les verrous sur cours d'eau, les axes Liste 2, les ouvrages abandonnés

AGIR

- Aider les propriétaires: privilégier le contact direct, apporter des conseils techniques
- Travailler en coordination avec les services compétents: DDT, OFB
- Débloquer des financements

STRATEGIE

Vers un dialogue plus clair et plus constructif pour une restauration de la continuité écologique plus efficiente

ENGAGER UNE ACTION REGULIERE ET CORDONNEE AVEC LES SERVICES DES DDT ET OFB: SUR LES OUVRAGES ET ETANGS STRATEGIQUES EN PRIORITE, SUR LES ME PRIORITAIRES ET LES OUVRAGES DE PETITE CONTINUITE

CREATION ET SUIVI D'UN PLAN DE COMMUNICATION

REUNIR LES PROPRIETAIRES, LEURS GROUPEMENTS ET LES SERVICES COMPETENTS SUR LE TERRAIN: ORGANISER DES RENCONTRES AU CAS PAR CAS AVEC DES CONSEILS TECHNIQUES ADAPTES

PRIORITE 1 / OUVRAGES/ETANGS PRIORIATAIRES
PRIORITE 2/ MASSES D'EAU PRIORITAIRES
PRIORITE 3/ TOUTES MASSES D'EAU

Annexe 4 : Correspondance entre les objectifs, le SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Creuse et les PAOT de Creuse et Haute-Vienne

OBJECTIFS	SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	SAGE CREUSE (en cours de rédaction)	PAOT CREUSE 2022-2027	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE MISEN 2023-2027
Améliorer les connaissances sur les grandes retenues, leurs impacts et leur potentiel	Chap. 2 : réduire la pollution par les nitrates Chap. 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides Chap. 7 : gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable	Evaluer la possibilité d'utiliser certains grands barrages pour du soutien d'étiage Evaluer et si besoin limiter l'impact des grandes retenues sur la qualité de l'eau	Enjeu pollution diffuse Enjeu macropolluants Enjeu hydrologie et gestion quantitative	Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative Orientation stratégique : gestion qualitative
Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 7 : gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable Chap. 8 : préserver et restaurer les zones humides Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	S'adapter au dérèglement climatique en favorisant la sobriété et la résilience des milieux et des pratiques Promouvoir et soutenir le développement d'une agriculture préservant les sols, les milieux, la qualité et la quantité de l'eau. Développer et accompagner l'agroforesterie et l'agroécologie Adapter les cultures au territoire et au manque d'eau l'été (privilégier les cultures peu consommatrices en eau en été) Economiser l'eau dans toutes les activités Remédier aux tensions sur l'alimentation en eau potable observées localement et les anticiper	Enjeu hydrologie et gestion quantitative Enjeu plans d'eau Enjeu zones humides	Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative Orientation stratégique : plans d'eau Orientation stratégique : zones humides

OBJECTIFS	SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	SAGE CREUSE (en cours de rédaction)	PAOT CREUSE 2022-2027	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE MISEN 2023-2027
Avoir un bon état des eaux du point de vue quantitatif		Récupérer les eaux pluviales au niveau des bâtiments pour diminuer l'utilisation d'eau potable et décaler temporellement les prélèvements : usages agricoles, arrosage des potagers, utilisation pour les toilettes, remplissage de piscines… Sensibiliser la population et les usagers sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité… Préserver les zones humides et les restaurer/recréer : interdire le drainage de zones humides et compenser toute destruction sur le même sous-bassin-versant Préserver et rétablir les éléments du paysage favorables à l'infiltration de l'eau (haies, forêts, ripisylve, zones humides, talus, fossés enherbés, noues…) Préserver les zones d'expansion des crues et favoriser l'infiltration de l'eau Réduire le nombre et l'impact des plans d'eau sur l'hydrologie en période estivale, sur les milieux et la biodiversité Résorber les fuites dans les réseaux d'eau potable		
Avoir un bon état des eaux du point de vue qualitatif	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 2 : réduire la pollution par les nitrates Chap. 3 : réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique Chap. 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides Chap. 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants Chap. 6 : protéger la santé en protégeant la ressource en eau Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	Promouvoir et soutenir le développement d'une agriculture préservant les sols, les milieux, la qualité et la quantité de l'eau. Développer et accompagner l'agroforesterie et l'agroécologie Protéger les ripisylves et les restaurer Restaurer la dynamique hydromorphologique des cours d'eau dégradés pour rétablir les habitats, reconquérir une capacité autoépuratoire et une résilience des cours d'eau. Améliorer l'abreuvement du bétail et limiter la dégradation des berges par le piétinement Sensibiliser la population et les usagers sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité… Réduire les pollutions organiques : en particulier pour l'élevage (limiter l'accès et la proximité aux cours d'eau, ainsi que le stockage et l'épandage de fumier à proximité des cours d'eau) et pour l'assainissement pour les zones le nécessitant Accentuer et mettre en œuvre une protection ambitieuse des captages d'eau pour la production d'eau potable Limiter l'eutrophisation des plans d'eau	Enjeu pollution diffuse Enjeu macropolluants Enjeu morphologie Enjeu plans d'eau Enjeu continuité écologique	Orientation stratégique : gestion qualitative Orientation stratégique : restauration des milieux aquatiques Orientation stratégique : plans d'eau Orientation stratégique : continuité écologique

OBJECTIFS	SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	SAGE CREUSE (en cours de rédaction)	PAOT CREUSE 2022-2027	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE MISEN 2023-2027
		Limiter le développement et la propagation des cyanobactéries Réduire les pollutions diffuses (pesticides, nitrates) Limiter les transferts de polluants et de matière en suspension dans les cours d'eau en mettant en oeuvre des pratiques agricoles (bandes tampons, couvert végétal, haies, maintien des zones humides…) et sylvicoles (andains perpendiculaires à la pente, précautions lors des traversées de cours d'eau, maintien de ripisylve…) adaptées et durables Préserver et rétablir les éléments du paysage favorables à l'infiltration de l'eau (haies, forêts, ripisylve, zones humides, talus, fossés enherbés, noues…)		
Planifier et s'assurer de l'efficacité des actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	Favoriser le maintien ou le retour des populations de poissons amphihalins et holobiotiques (grands migrateurs et migrateurs "locaux") en favorisant l'accès à leurs habitats et aux zones de reproduction, et en restaurant des zones favorables ennoyées ou dégradées. Restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres (rivières, connexions entre zones humides, continuité latérale et longitudinale des cours d'eau, connexions des haies, préservation/restauration des mares…) Réduire le nombre et l'impact des plans d'eau sur l'hydrologie en période estivale, sur les milieux et la biodiversité Restaurer la dynamique hydromorphologique des cours d'eau dégradés pour rétablir les habitats, reconquérir une capacité autoépuratoire et une résilience des cours d'eau.	Enjeu gestion des plans d'eau Enjeu continuité écologique	Orientation stratégique : les plans d'eau Orientation stratégique : continuité écologique
Faire connaitre et expliquer les actions de restauration pour encourager les propriétaires à s'engager	Chap. 14 : informer, sensibiliser, favoriser les échanges	Sensibiliser la population et les usagers sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité…	-	-
Restaurer la continuité écologique pour permettre la circulation des poissons migrateurs et des sédiments	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	Favoriser le maintien ou le retour des populations de poissons amphihalins et holobiotiques (grands migrateurs et migrateurs " locaux ") en favorisant l'accès à leurs habitats et aux zones de reproduction, et en restaurant des zones favorables ennoyées ou dégradées. Restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres (rivières, connexions entre zones humides, continuité latérale et longitudinale des cours d'eau, connexions des haies, préservation/restauration des mares…) Réduire le nombre et l'impact des plans d'eau sur l'hydrologie en période estivale, sur les milieux et la biodiversité Restaurer la dynamique hydromorphologique des cours d'eau dégradés pour rétablir les habitats, reconquérir une capacité autoépuratoire et une résilience des cours d'eau.	Enjeu gestion des plans d'eau Enjeu continuité écologique	Orientation stratégique : les plans d'eau Orientation stratégique : continuité écologique

OBJECTIFS	SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	SAGE CREUSE (en cours de rédaction)	PAOT CREUSE 2022-2027	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE MISEN 2023-2027
Mieux prendre en compte les zones humides et les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 8 : préserver et restaurer les zones humides	Systématiser la prise en compte des zones humides et des aménagements favorisant l'infiltration dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT)	Enjeu zones humides Enjeu hydrologie et gestion quantitative	Orientation stratégique : zones humides Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative
Connaitre les zones humides présentes sur le territoire	Chap. 8 : préserver et restaurer les zones humides	Poursuivre les suivis scientifiques visant à mieux connaître la biodiversité et les milieux naturels du bassin	Enjeu zones humides Enjeu hydrologie et gestion quantitative	Orientation stratégique : zones humides Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative
Faire connaitre les zones humides et leurs rôles	Chap. 14 : informer, sensibiliser, favoriser les échanges	Sensibiliser la population et les usagers sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité…	-	-
Restaurer et gérer les zones humides pour améliorer leur biodiversité et leurs fonctionnalités	Chap. 8 : préserver et restaurer les zones humides Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	Préserver les zones humides et les restaurer/recréer : interdire le drainage de zones humides et compenser toute destruction sur le même sous-bassin-versant Préserver et rétablir les éléments du paysage favorables à l'infiltration de l'eau (haies, forêts, ripisylve, zones humides, talus, fossés enherbés, noues…) Restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres (rivières, connexions entre zones humides, continuité latérale et longitudinale des cours d'eau, connexions des haies, préservation/restauration des mares…) Favoriser le maintien des forêts diversifiées, et les pratiques sylvicoles respectueuses des sols, de la biodiversité et favorisant la résilience des forêts (sylviculture à couvert continu, limiter les coupes rases, abaissement du seuil pour la mise en place de plan simple de gestion...). Encadrer le rigolage des zones humides et limiter son impact. Anticiper et limiter les impacts de la gestion sylvicole, notamment sur les secteurs concernés par des plantations arrivées à maturité	Enjeu zones humides Enjeu hydrologie et gestion quantitative	Orientation stratégique : zones humides Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative
Utiliser les zones d'expansion des crues pour limiter les inondations	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 8 : préserver et restaurer les zones humides	Préserver les zones d'expansion des crues et favoriser l'infiltration de l'eau Améliorer la prévention des risques d'inondations Réduire la vulnérabilité des territoires et des activités face aux inondations : développer les plans de continuité d'activité, gérer les crises…	Enjeu zones humides	Orientation stratégique : zones humides

OBJECTIFS	SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	SAGE CREUSE (en cours de rédaction)	PAOT CREUSE 2022-2027	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE MISEN 2023-2027
Connaitre les zones vulnérables au ruissellement pour réduire le risque inondation	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 8 : préserver et restaurer les zones humides	Améliorer la prévention des risques d'inondations Réduire la vulnérabilité des territoires et des activités face aux inondations : développer les plans de continuité d'activité, gérer les crises… Affiner les connaissances sur les risques d'érosions et de ruissellement et mettre en place une gestion appropriée Préserver et rétablir les éléments du paysage favorables à l'infiltration de l'eau (haies, forêts, ripisylve, zones humides, talus, fossés enherbés, noues…)	Enjeu zones humides	Orientation stratégique : zones humides
Avoir un élevage compatible avec les milieux aquatiques et une agriculture qui anticipe les changements climatiques	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 2 : réduire la pollution par les nitrates Chap. 3 : réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique Chap. 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides Chap. 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	Préserver et rétablir les éléments du paysage favorables à l'infiltration de l'eau (haies, forêts, ripisylve, zones humides, talus, fossés enherbés, noues…) Promouvoir et soutenir le développement d'une agriculture préservant les sols, les milieux, la qualité et la quantité de l'eau. Développer et accompagner l'agroforesterie et l'agroécologie Sensibiliser la population et les usagers sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité… Restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres (rivières, connexions entre zones humides, continuité latérale et longitudinale des cours d'eau, connexions des haies, préservation/restauration des mares…) Favoriser le maintien des prairies permanentes en soutenant l'élevage extensif, des zones humides, des haies, des zones tampon enherbées et plus largement favoriser le développement de pratiques agroécologiques Favoriser le maintien de l'élevage extensif : maintenir voire restaurer le maillage bocager et maintenir les zones et éléments d'intérêts écologiques Limiter les transferts de polluants et de matière en suspension dans les cours d'eau en mettant en oeuvre des pratiques agricoles (bandes tampons, couvert végétal, haies, maintien des zones humides…) et sylvicoles (andains perpendiculaires à la pente, précautions lors des traversées de cours d'eau, maintien de ripisylve…) adaptées et durables	Enjeu pollution diffuse Enjeu hydrologie et gestion quantitative Enjeu morphologie	Orientation stratégique : gestion qualitative Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative Orientation stratégique : restauration des milieux aquatiques

OBJECTIFS	SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	SAGE CREUSE (en cours de rédaction)	PAOT CREUSE 2022-2027	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE MISEN 2023-2027
Avoir un bon état morphologique des cours d'eau	Chap. 1 : repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	Contrôler et limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes Protéger les ripisylves et les restaurer Restaurer la dynamique hydromorphologique des cours d'eau dégradés pour rétablir les habitats, reconquérir une capacité autoépuratoire et une résilience des cours d'eau. Améliorer l'abreuvement du bétail et limiter la dégradation des berges par le piétinement Limiter les transferts de polluants et de matière en suspension dans les cours d'eau en mettant en oeuvre des pratiques agricoles (bandes tampons, couvert végétal, haies, maintien des zones humides…) et sylvicoles (andains perpendiculaires à la pente, précautions lors des traversées de cours d'eau, maintien de ripisylve…) adaptées et durables	Enjeu morphologie	Orientation stratégique : restauration des milieux aquatiques
Connaitre la qualité de la ressource en eau présente dans les exploitations agricoles	Chap. 2 : réduire la pollution par les nitrates Chap. 3 : réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique Chap. 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides Chap. 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants	Améliorer l'abreuvement du bétail et limiter la dégradation des berges par le piétinement	Enjeu pollution diffuse Enjeu macropolluants	Orientation stratégique : gestion qualitative
Mesurer la faisabilité technico-économique du stockage d'eau de pluie afin de tendre à une meilleur autonomie en eau des exploitations agricoles tout en limitant l'impact sur les milieux humides	Chap. 7 : gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable	Promouvoir et soutenir le développement d'une agriculture préservant les sols, les milieux, la qualité et la quantité de l'eau. Développer et accompagner l'agroforesterie et l'agroécologie Améliorer l'abreuvement du bétail et limiter la dégradation des berges par le piétinement Remédier aux tensions sur l'alimentation en eau potable observées localement et les anticiper Récupérer les eaux pluviales au niveau des bâtiments pour diminuer par le l'utilisation d'eau potable et décaler temporellement les prélèvements : usages agricoles, arrosage des potagers, utilisation pour les toilettes, remplissage de piscines…	Enjeu hydrologie et gestion quantitative	Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative
Animer, mettre en œuvre et coordonner l'accord	Chap. 12 : faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	Généraliser et renforcer les contrats territoriaux multithématiques et multiacteurs	-	-
Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Chap. 2 : réduire la pollution par les nitrates	Contrôler et limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes Maintenir voire renforcer les suivis hydrologiques Poursuivre les suivis scientifiques visant à mieux connaître la biodiversité et les milieux naturels du bassin	Enjeu pollution diffuse Enjeu macropolluants	Orientation stratégique : gestion qualitative

OBJECTIFS	SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	SAGE CREUSE (en cours de rédaction)	PAOT CREUSE 2022-2027	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE MISEN 2023-2027
Evaluer la mise en œuvre de l'accord « Gartempe amont »	Chap. 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides Chap. 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants Chap. 6 : protéger la santé en protégeant la ressource en eau Chap. 7 : gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable Chap. 9 : préserver la biodiversité aquatique	Améliorer et/ou garantir la qualité des eaux de baignade	Enjeu hydrologie et gestion quantitative	Orientation stratégique : hydrologie et gestion quantitative
Faire connaitre l'accord et ses actions	Chap. 14 : informer, sensibiliser, favoriser les échanges	Sensibiliser la population et les usagers sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité…	-	-

Annexe 5 : Arbre décisionnel résumant les priorités d'intervention

